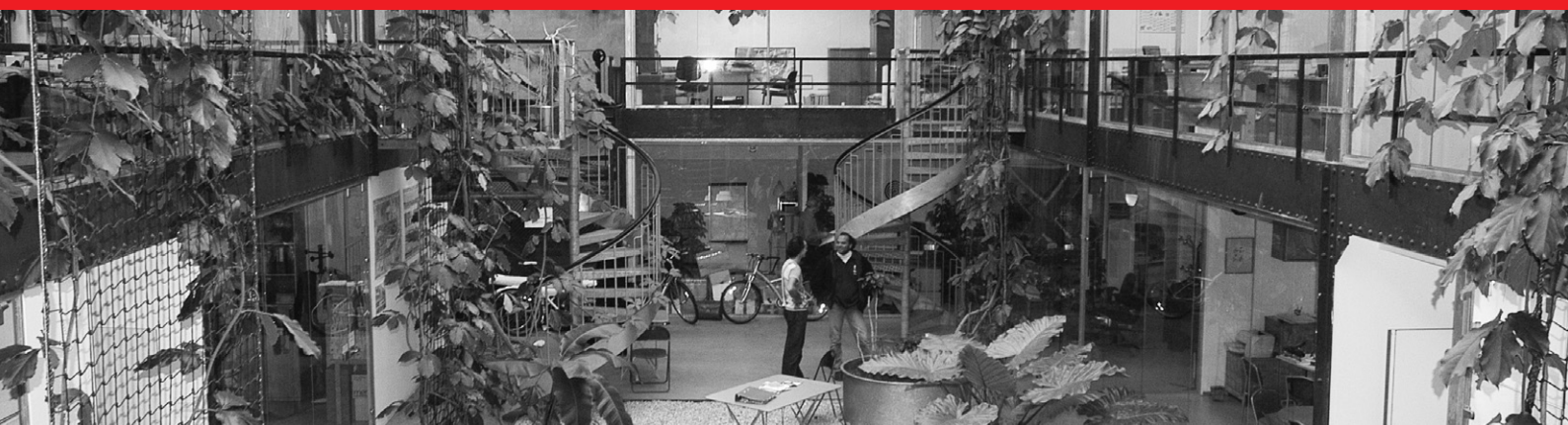




■ Observatoire du développement durable

VOLET ÉCONOMIQUE

DÉCEMBRE 2009

**Agence
d'urbanisme**
pour le développement
de l'agglomération
lyonnaise





- Zone naturelle
- Tissu urbain
- Infrastructure routière
- Voie ferrée

0 2.5 5 km



Le Grand Lyon a voulu se doter d'un observatoire du développement durable articulé autour d'un volet économique, un volet social et un volet environnemental. Notre objectif est de construire progressivement un outil permettant d'évaluer la performance globale du territoire du Grand Lyon en matière de développement durable. Il doit nous permettre de mesurer au fil des ans notre capacité à impulser un modèle de développement équilibré et pérenne.

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires de l'Observatoire partenarial de l'agglomération lyonnaise en économie (OPALE) qui ont bien voulu partager leur connaissance de ces sujets et leur données quantitatives afin de constituer cette première édition du volet économique de l'observatoire, réalisée par l'Agence d'urbanisme. Ce document n'est pas un document « fini » : il sera actualisé et pourra évoluer.

L'économie lyonnaise doit, plus que jamais, faire face aux défis qu'impose l'économie mondiale pour attirer et garder sur notre territoire les entreprises qui génèrent des emplois.

L'enjeu est de faire du Grand Lyon, un modèle de territoire attractif et compétitif en nous appuyant sur un développement économique fort, équilibré, responsable et moteur d'un développement durable, avec comme ambition de construire une métropole où il fait bon vivre et où chacun peut s'épanouir.

Pour poursuivre nos politiques dans les domaines du transport, du logement, de la culture, pour améliorer la qualité de vie des habitants, il est indispensable que notre territoire reste dynamique pour créer de la richesse.

C'est pourquoi nous entendons, encore et toujours, placer le développement économique au cœur de nos politiques de développement urbain. Le développement durable est le premier moyen pour garantir cette attractivité de la ville. Il ne doit pas être pensé comme une contrainte mais comme une ligne de conduite dans toute action publique.

Michel Reppelin,

*vice-président en charge de la
Mission développement durable*

Les trois volets de l'observatoire du développement durable

L'observatoire du développement durable du Grand Lyon s'appuie sur les productions d'observatoires existants ou en création. Trois volets spécifiques le composent :

- Le volet environnement publié en 2004, disponible sur le site Internet du Grand Lyon,
- Le volet social, publié en 2007, disponible sur le site Internet du Grand Lyon,
- Le volet économique, objet de la présente publication.

Un volet économique construit sur le modèle du volet social

Le volet économique est constitué d'un seul document qui présente plusieurs chapitres. Chaque chapitre est composé de plusieurs fiches, construites de façon comparable, selon la structure du volet social.

Ce volet économique s'appuie sur des données collectées auprès d'autres observatoires (Observatoire partenarial lyonnais en économie, observatoire des déplacements, observatoire fiscal du Grand Lyon, OREFRA, Cecim...).

La démarche

Il s'agit d'un état des lieux de l'activité économique et de son interaction avec le territoire au regard des enjeux du développement durable.

A partir des données disponibles, l'idée a été de produire des indicateurs permettant d'apporter des réponses à cette question.

La première étape de cette démarche ou postulat de départ, a été de s'accorder sur la notion de modèle de développement durable. La définition retenue est celle d'un modèle de développement permettant la production de richesse à long terme sur le territoire,

une croissance génératrice d'emplois, relativement équilibrée dans la répartition des richesses et modérée en termes de pression sur les ressources environnementales locales (foncier) ou mondiales (ressources énergétiques). En outre, l'analyse prend en compte le contexte de mondialisation et de compétition internationale des grandes métropoles et intègre la dimension territoriale du développement.

La seconde étape a visé à s'interroger, au regard de ce modèle, sur les principaux facteurs de développement durable, principaux facteurs qui ont permis de structurer la publication autour de six grandes thématiques.

Pour chacune d'entre elles sont ensuite présentées les grandes problématiques qui se posent au regard du développement durable.

Les difficultés techniques et précautions d'ordre méthodologique

Faute de pouvoir disposer de l'ensemble des données à l'échelle du Grand Lyon, les données départementales voire régionales ont pu être utilisées dans certains cas.

En outre, contrairement au volet social, il s'est avéré bien souvent peu pertinent de mener une analyse à l'échelle des communes. Le découpage à l'échelle des neuf conférences des maires a pu être utilisé.

Dans le domaine économique, le Grand Lyon ne dispose pas de tous les leviers pour agir. Dès lors, les indicateurs proposés ne peuvent être considérés comme des indicateurs d'évaluation de la politique publique à proprement parlé. Ils donnent un éclairage, souvent partiel sur une situation, à un moment donné.

Par ailleurs, les indicateurs économiques ne sont bien souvent pertinents que par comparaison avec d'autres territoires ou par rapport à un référentiel. C'est ce choix qui a été privilégié.

En bref, il s'agit d'une première étape d'une démarche qui sera poursuivie et enrichie dans les années à venir.

Au cours de l'année 2008, la vision politique du développement économique de la métropole lyonnaise s'est affinée pour donner lieu successivement à une déclaration commune des Présidents de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise en juin 2008 puis à l'approbation du plan de mandat 2008-2014 par le Conseil de Communauté du Grand Lyon le 17 novembre 2008.

Les six partenaires de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise réaffirment aujourd'hui leur volonté de passer un nouveau cap dans la gouvernance économique. Il s'agit de développer une gouvernance renforcée plus partagée dans les objectifs et la mise en oeuvre, s'appuyant sur une mobilisation des partenaires pour porter d'une seule voix les atouts économiques de l'agglomération sur la scène européenne et mondiale.

Dans un contexte de crise économique, l'exécutif du Grand Lyon insiste sur le fait que « la vitalité de notre économie, le dynamisme de nos entreprises, notre capacité d'innovation, l'excellence de notre université et de notre recherche et notre ouverture sur le monde, sont des conditions essentielles du développement de notre agglomération ».

Le plan de mandat réaffirme par ailleurs le caractère stratégique d'une action foncière maîtrisée, au service des grands projets d'aménagement et de l'atterrissage territorial de la politique de développement économique.

Pour le Grand Lyon, l'enjeu est donc de favoriser le développement économique, la création de richesses et d'emplois dans l'agglomération lyonnaise en accompagnant les entreprises dans leur croissance et en renforçant l'attractivité du territoire. Il s'agit également de garantir les ressources fiscales de la collectivité pour permettre le développement urbain et optimiser le service rendu.

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie de développement économique du Grand Lyon repose sur trois piliers :

1) Garantir la compétitivité du tissu économique local

Il s'agit tout d'abord de permettre aux entreprises du territoire de se développer de manière optimale à la fois en leur offrant les espaces dont elles ont besoin pour déployer leurs activités et en les accompagnant dans leur croissance. Le Schéma d'Accueil des Entreprises joue un rôle clé pour atteindre ces objectifs.

2) Miser sur l'innovation et la spécialisation comme facteurs de différenciation internationale

Il s'agit ensuite d'apporter un appui spécifique aux secteurs-clés de l'agglomération, porteurs d'innovation et des emplois de demain : sciences de la vie, cleantech/environnement, secteurs émergents (image/TIC, industries créatives...) en attachant une attention particulière au rôle de l'université en matière d'innovation, de recherche et de développement du capital humain, ainsi qu'aux pôles de compétitivité.

3) Être visible pour être attractif

L'objectif est enfin de rendre visible notre action pour favoriser l'attractivité du territoire : par une mise en avant des secteurs-clés mais aussi par la valorisation de l'offre de services apportée aux entreprises. L'enjeu est également d'intervenir sur les facteurs qui contribuent au rayonnement de l'agglomération lyonnaise et sont fortement différenciants pour les entreprises : développement de l'aéroport, politique de salons, prise en compte du tourisme comme secteur économique à part entière...

SOMMAIRE

page 5

1. DYNAMISME ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUES

Comment assurer le développement et le renouvellement du tissu productif ?

page 19

2. ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

Comment attirer les talents, les capitaux et construire une métropole agréable à vivre ?

page 79

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS QUELQUES FILIÈRES CLÉS

Les principales filières en lien avec le développement durable

594 227
emplois salariés
privés et publics
dans 88 044
établissements

page 63

5. ENTREPRISE ET COLLECTIVITÉ DURABLES ET RESPONSABLES

Quelle prise en compte du développement durable par les entreprises et les collectivités ?

page 33

3. CAPITAL HUMAIN

Comment disposer durablement d'une main d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes ?

page 53

4. NIVEAUX DE VIE ET CONSOMMATION DES MÉNAGES

Comment la richesse se répartit sur le territoire ?

Observatoire du développement durable
VOLET ÉCONOMIQUE - DÉCEMBRE 2009

Grand Lyon

Contacts :

Marion Michel - Tél : 04.78.63.48.82 - mmichel@grandlyon.org
Stéphane Weiss - Tél : 04.78.63.46.70 - stephaneweiss@grandlyon.org

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Directeur de la publication : Olivier Frérot

Référent : Agnès Goux - Tél : 04 26 99 35 78 - a.goux@urbalyon.org

Equipe d'étude :

Sophie-Anne Carrolaggi, Vincent Couturier, Thibaut Descroux,
Clarisse Garin-Hameline, Agnès Goux (coordination), Annaïg Jestin, Xavier Laurent, Caroline Testut

Cartographie : Julien Vincent

Maquette et infographie : Marie-Pierre Ruch

Imprimé sur papier recyclé

Remerciements :

- L'Ademe Rhône-Alpes
- Les Aéroports de Lyon
- La Caisse régionale d'assurance maladie
- La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon
- La Chambre régionale Rhône-Alpes de l'économie sociale et solidaire
- La Coparly
- Le CRDI Rhône-Alpes
- La Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- La Direction régionale de l'équipement Rhône-Alpes
- La Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- La Direction régionale Rhône-Alpes de la Banque de France

- Le groupe Afnor
- L'IMS-Entreprendre pour la Cité
- L'Institut national de la statistique et des études économiques
- Le Medef Lyon-Rhône
- L'observatoire fiscal du Grand Lyon
- Pôle Emploi
- Le pôle Rhône-Alpes de l'orientation
- Le Programme départemental pour l'insertion des travailleurs handicapés du Rhône
- Le Rectorat, académie de Lyon
- La Société d'enseignement professionnel du Rhône
- Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral)
- L'Urssaf

communauté urbaine

GRANDLYON

*Agence
d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération
lyonnaise*



1. DYNAMISME ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUES

**COMMENT ASSURER LE DÉVELOPPEMENT
ET LE RENOUVELLEMENT DU TISSU PRODUCTIF ?**

INTRODUCTION

La prospérité économique, qui constitue un pilier du développement durable, est encore souvent aujourd'hui mesurée par la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant, qui reste l'agrégat synthétique le plus communément admis. Les limites de cet agrégat sont désormais bien connues. Ainsi, il comptabilise tout ce qui a une valeur monétaire, sans préjuger de la contribution positive ou négative de l'activité produite au bien-être. De même, le bien-être apporté par des activités non monétarisées ou hors de la sphère marchande n'est pas pris en compte.

A l'échelle du Grand Lyon, le PIB par habitant ne reflète que très imparfaitement la richesse de la population, d'une part parce que toute la richesse produite n'y reste pas entièrement, loin s'en faut, d'autre part, parce que la redistribution des revenus de la population inactive et des revenus sociaux est en grande partie organisée au niveau national. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de recourir à des indicateurs permettant d'apprécier de manière plus précise le dynamisme du Grand Lyon sur le plan de l'activité économique.

L'économie lyonnaise est une économie essentiellement productive, avec de nombreux secteurs ancrés dans la compétition internationale associée à une économie résidentielle structurée essentiellement autour de l'activité touristique des services à la personne et du secteur public.

Ainsi, avec 594 000 emplois salariés (privés et publics), le Grand Lyon se caractérise par une sur-représentation des industries pharmaceutiques et chimiques par rapport au territoire national.

A l'image de Rhône-Alpes, l'économie sociale et solidaire représente 10% de l'emploi total. Elle se distingue par un poids important des associations dans les domaines de l'éducation, de la santé ou des services à la personne, qui contribuent ainsi à répondre aux besoins croissants de la population dans ces domaines. Dépassant la logique de recherche de profit de l'économie privée, elle joue un rôle dans l'aménagement du territoire grâce au maintien d'activités et à la production d'une offre de biens et services diversifiée.

Par ailleurs, s'interroger sur la question du développement économique durable exige que l'on s'intéresse à l'organisation des activités économiques sur le territoire. Les indicateurs d'artificialisation des sols par les activités économiques témoignent d'un rythme plutôt modéré au cours des dernières années. Toutefois, cette appréciation est à nuancer puisqu'à l'image de l'habitat, les activités économiques ont tendance à s'étendre à l'extérieur du Grand Lyon selon une logique extensive ces dernières années.

La création d'entreprise participe au dynamisme et au renouvellement du tissu économique. A cet égard,

il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des indicateurs de démographie des entreprises : les créations, les reprises d'entreprises (on sait qu'il y a un véritable enjeu lié au vieillissement des chefs d'entreprise), les défaillances. Le taux de survie des entreprises, est un autre indicateur clé à prendre en compte, en vue d'analyser leur pérennité.

L'agglomération lyonnaise se distingue par un nombre de créations d'entreprises en progression, élément différenciateur au sein d'autres métropoles européennes. En revanche, à l'image de la France dans son ensemble, elle manque de petites et moyennes entreprises (PME) ayant une taille critique suffisante pour relever le défi de la compétitivité et apporter une valeur ajoutée à l'exportation.

Au regard du développement durable, il est intéressant de distinguer les créations selon le profil, le secteur d'activité, le caractère innovant (lien avec la recherche). Selon la finalité de la création, on peut mettre en évidence les créations « sociales » ayant pour objectif avant tout de créer son propre emploi (important à prendre en compte dans une perspective de développement durable, car facteur d'insertion et de cohésion sociale, voir à ce sujet le volet social réalisé en 2007), les autres types de créations.

En outre, l'efficacité et la performance économique d'un territoire reposent sur la qualité de son capital productif, social et humain qui doit être préservé au fil du temps. Ce capital doit non seulement croître quantitativement mais sa qualité doit être également améliorée. A cet égard, l'innovation participe de ce processus.

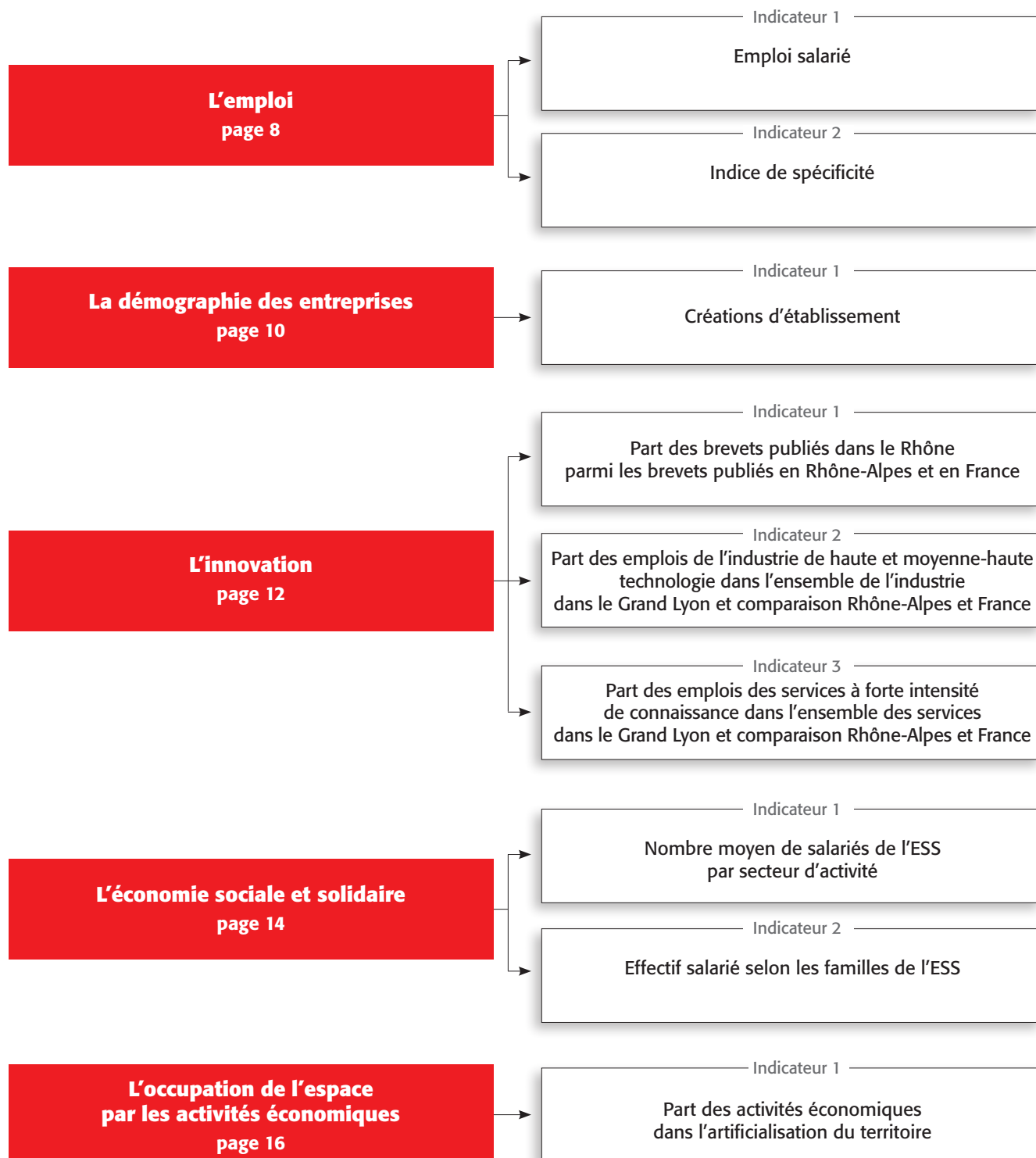
L'innovation demeure « le carburant » du moteur de la croissance et la garantie d'une meilleure compétitivité d'un territoire.

L'un des enjeux, qui n'est pas propre à l'agglomération, consiste à créer davantage de synergie entre recherche publique et activités productives. Dans une perspective de moyen-long terme, il est nécessaire de faciliter et sécuriser les liens entreprise-recherche. Les pôles de compétitivité vont dans ce sens.

Par ailleurs, la Recherche et Développement dans le sens du développement durable doit être également stimulée. Au-delà des innovations technologiques, ce sont les nouvelles formes d'organisation (modalité de gouvernance, financement, travail hors site grâce à l'informatisation...) qui peuvent être à l'origine de gains de productivité.

Enfin, l'endettement des collectivités publiques ne doit pas mettre en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir leurs propres besoins. Ainsi, l'endettement public conditionne la soutenabilité du développement économique.

INDICATEURS



L'emploi

Contexte

L'emploi est un élément essentiel du développement durable, il se situe à la croisée du pilier social et du pilier économique. L'accès à l'emploi est facteur d'insertion sociale. Un des objectifs majeurs affichés par l'Union européenne est la création d'emplois, plus nombreux et de meilleure qualité.

La récente crise économique mondiale assombrit cependant l'horizon. Elle a d'ores et déjà des impacts négatifs sur l'emploi, qui risquent de s'accroître tout au long de 2009.

La mesure de l'emploi, de sa structure et de son évolution, ne reflète qu'une partie de cette problématique.

L'analyse liée au chômage a été développée dans le volet social de l'Observatoire du développement durable publié en 2007.

Il serait intéressant d'approfondir notre connaissance sur les formes du travail qui ont un fort impact social : le phénomène des travailleurs pauvres (estimés à 3,4 millions en 2008 en France, soit 15% des actifs), le temps partiel subi ou les contrats précaires.



Que prend-on en compte ?

■ Emploi salarié

La connaissance de l'emploi total au niveau local n'est possible que grâce aux recensements de la population. Pour information, l'emploi non salarié représentait 9% de l'emploi total dans le Grand Lyon en 1999.

Nous avons donc choisi de traiter de l'emploi salarié, et ce grâce à deux sources différentes.

■ Indice de spécificité

Il permet de mesurer la sur- ou la sous-représentation d'une activité donnée dans un territoire par rapport à un territoire de référence. Par exemple, dans le tableau ci-dessous, l'industrie pharmaceutique emploie proportionnellement 3,56 fois plus de personnes dans le Grand Lyon qu'en France.

Les cinq activités les plus spécifiques du Grand Lyon par rapport à la France

	Effectifs	Indice de spécificité
Industrie pharmaceutique	9 165	3,56
Fabrication d'appareils domestiques	1 250	3,12
Parachimie	4 228	3,07
Industrie chimique minérale	1 778	2,92
Industrie chimique organique	2 085	2,28

Limites des indicateurs

D'une part, la base de données Clap (connaissance localisée de l'appareil productif) produite par l'Insee permet de connaître l'emploi salarié, qu'il soit public ou privé. Nous l'avons utilisée pour la répartition de l'emploi ainsi que pour les activités les plus spécifiques du Grand Lyon.

D'autre part, la source Unédic nous permet de quantifier l'emploi salarié privé. Nous l'avons utilisée pour calculer l'évolution de l'emploi.

Nous disposons d'un historique plus important avec la source Unédic et les dernières données disponibles sont plus récentes (31 décembre 2007 contre 31 décembre 2006 pour Clap).

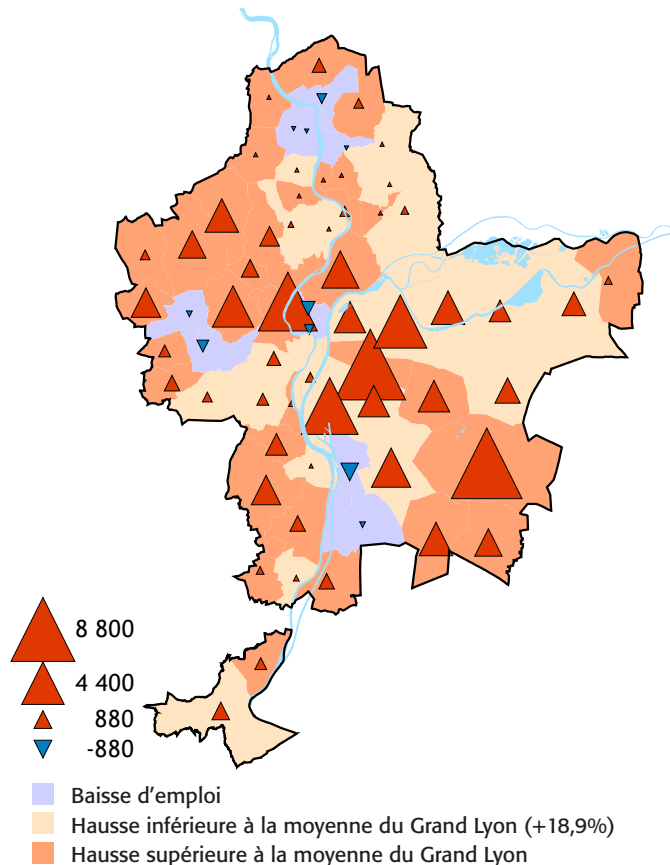
Qu'apprend-on ?

- Le secteur des services aux entreprises, de la finance et de l'immobilier emploie un quart des salariés du Grand Lyon (19% au niveau national). Les autres services sont représentés dans les mêmes proportions qu'au niveau national (près de quatre emplois sur dix).

- L'industrie est encore bien présente dans le Grand Lyon puisqu'elle représente 14% des 594 230 emplois salariés (17% en France). Les activités industrielles les plus spécifiques du territoire sont la pharmacie, la chimie et la parachimie.

- L'emploi salarié privé a progressé de 19% en dix ans, chiffre équivalent à l'évolution observée au niveau national. Seule l'industrie a perdu des emplois (près de 13 000 emplois en moins) : si on assiste à une désindustrialisation de l'économie, ce résultat est certainement à relativiser en raison du phénomène d'externalisation de certaines fonctions (nettoyage, logistique...). Parallèlement, le secteur des services aux entreprises a gagné plus de 53 000 salariés. La plus forte progression d'emploi a eu lieu dans le troisième arrondissement de Lyon et à Saint-Priest (+8 800). Globalement, peu de communes voient leur emploi diminuer (dix sur cinquante-sept).

Evolution de l'emploi salarié privé entre 1997 et 2007

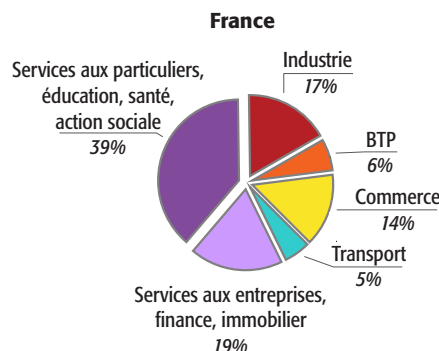
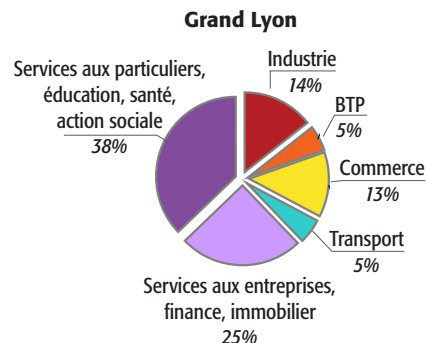


Source : Unédic au 31-12-1997 et 2007

Ce qu'il faut retenir

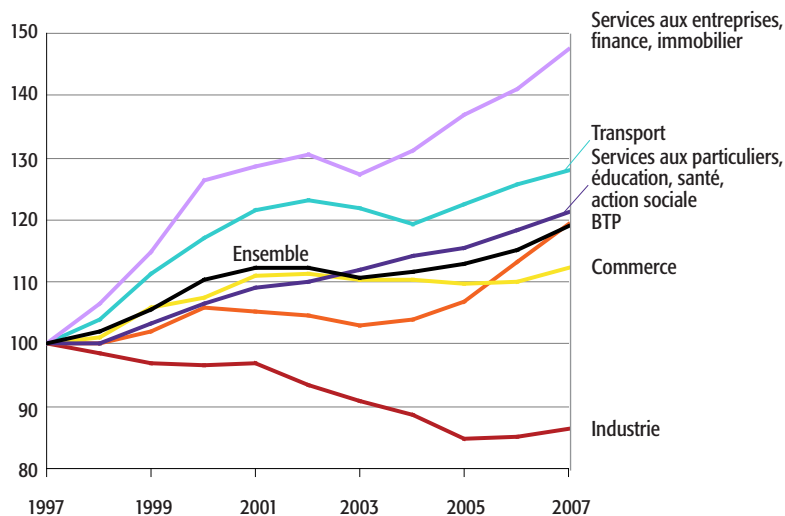
- 594 200 emplois salariés dans le Grand Lyon
- Une progression de 19% en dix ans
- Un quart des emplois dans les services aux entreprises, la finance et l'immobilier

Répartition de l'emploi salarié par grand secteur d'activité



Source : Insee-Clap au 31-12-2006

Evolution de l'emploi salarié privé dans le Grand Lyon par grand secteur d'activité - base 100 en 1997



Source : Insee-Clap au 31-12-2006

La démographie des entreprises

Contexte

L'agglomération lyonnaise jouit d'une place privilégiée en matière de création d'établissements. En 2007, le classement des villes entrepreneuriales européennes (ECER) classait Lyon au 10^e rang des villes européennes et 1^{ère} ville française de l'entrepreneuriat. Il évalue la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des moyens déployés par les acteurs publics et privés pour accompagner les créateurs d'entreprise. Ces résultats satisfaisants sont en grande partie dus à la mise en place du dispositif LVE, Lyon Ville de l'Entrepreneuriat en 2004 sur l'agglomération.

L'entrepreneuriat participe au renouvellement et à la restructuration du tissu économique. Selon l'APCE (Agence pour la création d'entreprise), le nombre d'entreprises créées ex nihilo en France oscille annuellement entre 250 000 et 300 000 (environ 8 500 à 9 000 sur l'agglomération lyonnaise). Les situations sont très diverses entre des entrepreneurs qui créent leur propre emploi, ceux qui se constituent en société ou ceux qui innovent... Ceux qui s'en sortent le mieux sont les plus novateurs, l'innovation n'étant pas simplement technologique, mais sociale, éthique. Actuellement, se développent des projets de création issus de l'économie sociale et solidaire.

La création d'entreprise apparaît comme une source potentielle d'emploi et une réponse au problème du chômage. L'APCE estime que chaque entreprise créée équivaut à 2,1 nouveaux emplois.

Au regard du développement durable, il importe, lorsque l'on parle de création d'entreprise, d'évoquer le problème de la survie des entreprises à cinq ans et du taux de défaillance.

L'enjeu pour le Grand Lyon sera dans les dix prochaines années d'être en capacité d'assurer la transmission d'environ 12 000 entreprises. Beaucoup d'opportunités de cessions sont méconnues. Or, assurer la transmission des entreprises viables est un facteur de durabilité, il est essentiel pour la sauvegarde de l'emploi et le maintien d'un tissu économique dynamique et d'un territoire attractif.

L'accompagnement et le suivi sont primordiaux pour améliorer ces indicateurs.



Que prend-on en compte ?

■ Créations d'établissement

Les pays européens se sont engagés à harmoniser leurs concepts de démographie d'entreprise.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition des créations d'établissements a changé. Désormais, il y a un seul concept de création qui comprend :

- les créations correspondant à la création de nouveaux moyens de production,
- la reprise d'activité après un an,
- les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production, sans continuité de l'entreprise reprise.

Limites de l'indicateur

La définition de création ayant changé en 2007, nous ne disposons pas des données nous permettant de retracer les évolutions antérieures. Toutefois, l'Insee a effectué le calcul avec la nouvelle définition pour l'année 2006 afin de permettre une comparaison.

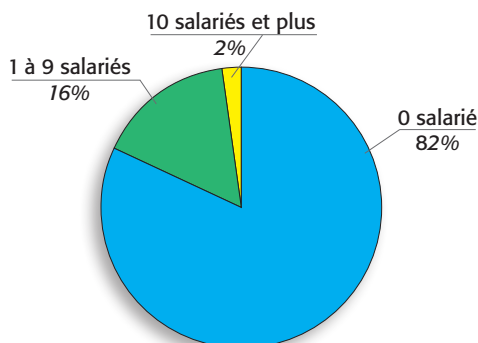
Ne suivre comme indicateur que la création d'entreprise est insuffisant. Pour appréhender la démographie d'entreprise dans sa globalité, le taux de survie, le taux de transmission/reprise d'entreprise, le nombre de défaillances d'entreprise sont autant d'indicateurs tout aussi pertinents.

Qu'apprend-on ?

• En 2007, 9 710 nouveaux établissements se sont créés dans le Grand Lyon, en hausse de 15% par rapport à 2006 (+ 12,5% au niveau national).

• Une tendance se confirme : le nombre d'établissements sans salarié a progressé entre 2006 et 2007 de 18%. Il représente 82% des nouveaux établissements créés en 2007, alors que le nombre d'établissements ayant au moins un salarié a tendance à baisser, -4% entre 2006 et 2007.

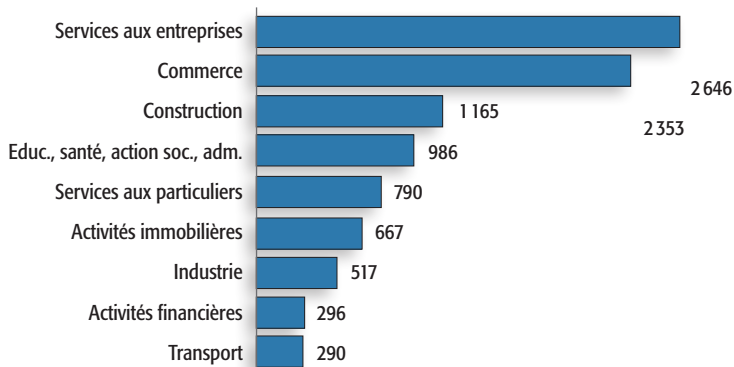
La répartition des créations d'établissements selon la taille



Source : Insee-REE 2007

• 27 % se sont créés dans le secteur des services aux entreprises et 24 % dans le commerce en 2007.

La répartition des créations d'établissements selon le secteur



Source : Insee-REE 2007

Ce qu'il faut retenir

- Augmentation de 15% d'établissements créés en 2007 par rapport à 2006
- Une majorité d'entreprises de petite taille
- Plus de la moitié des nouvelles entreprises dans les services et le commerce

Exemples de politiques publiques

Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE) : un réseau de partenaires

Le Grand Lyon et les principaux acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise se sont mis en réseau pour faciliter l'accès de l'entrepreneur aux bons interlocuteurs et simplifier son parcours.

Concrètement, LVE, créé en 2004, se traduit par :

- un accueil de proximité avec 26 portes d'entrée réparties sur l'agglomération,
- la mise à disposition de guides méthodologiques (guide de la création d'entreprise, guide du cédant, guide du repreneur, guide des financements et guide de l'essaimage),
- une chaîne d'accompagnement avec des conseils d'experts à toutes les étapes du projet,
- une offre immobilière dédiée et un accès facilité aux financements pour les projets innovants.

Créalys : favoriser l'essaimage à partir des laboratoires de recherche

Créalys, né de la loi sur l'innovation de 1999, est l'incubateur Rhône-Alpes Ouest (Rhône, Loire, Ain).

Depuis 1999, Créalys a étudié 400 projets et vient de fêter sa 100^e création d'entreprise, Netris-Pharma. En moyenne, Créalys accueille 20 nouveaux porteurs de projets par an. Il intervient dans tous les domaines de recherche : biotechnologies, matériau, informatique, mécanique...

Créalys s'appuie sur un réseau de partenaires appropriés et apporte un accompagnement personnalisé. Le taux de survie à 5 ans de 76% en moyenne atteste de l'intérêt d'une telle démarche d'accompagnement pour la pérennité des entreprises innovantes.

L'innovation, performance économique de demain

Contexte

Au cœur des préoccupations nationales et locales, l'innovation est un levier majeur de la performance économique des territoires. La capacité des entreprises à innover est en effet un moteur essentiel de la productivité globale. Créations d'emplois, gains de productivité et avantage concurrentiel constituent les enjeux clés de l'innovation.

La capacité d'innovation d'un pays se situe d'abord au sein de ses principales régions et métropoles. En effet, la concentration géographique des activités économiques crée des externalités liées à la proximité et des rendements croissants, à l'échelle des entreprises et des territoires. La forte polarisation des activités innovantes concourt à davantage de croissance économique, mais avec le risque, à long terme d'accentuer les inégalités régionales.

Qu'elles soient locales ou nationales, les politiques visant à favoriser l'innovation des entreprises sont nombreuses : pôles de compétitivité, dispositifs de financement divers et variés (Oseo, ANR, AII), dispositifs locaux (Lyon science transfert, filiales de valorisation...).

Rhône-Alpes constitue la seconde région française en termes de dépenses intérieures de recherche et développement (R&D) publique civile et privée avec 11,7 % de la dépense, derrière l'Ile-de-France (43,2%).

Comment mesurer l'innovation ou son potentiel et sa contribution à la performance économique du territoire ?

Deux approches complémentaires sont proposées ici :

- d'une part la mesure de la production technologique par l'intermédiaire des brevets publiés et
- d'autre part le poids des ressources humaines en science et technologie, à travers :
 - les industries de haute et de moyenne-haute technologie,
 - les services à forte intensité de connaissance.



Que prend-on en compte ?

■ Part des brevets publiés dans le Rhône parmi les brevets publiés en Rhône-Alpes et en France

Demandes de brevets publiées par la voie nationale selon l'origine de la résidence des inventeurs. Il s'agit de brevets qui ont été déposés par la voie nationale environ 18 mois avant leur publication.

■ Part des emplois de l'industrie de haute et moyenne-haute technologie dans l'ensemble de l'industrie dans le Grand Lyon et comparaison Rhône-Alpes et France

L'industrie de haute et de moyenne-haute technologie est fondée sur la classification Eurostat/OCDE, établie elle-même sur le taux de dépense de R&D par rapport au produit intérieur brut (PIB) ou intensité de R&D.

■ Part des emplois des services à forte intensité de connaissance dans l'ensemble des services dans le Grand Lyon et comparaison Rhône-Alpes et France

L'intensité de connaissance exprime l'intégration des connaissances dans une base générique ou spécifique à un service, en matière de science et technologie.

Limites des indicateurs

• Les limites du suivi des brevets publiés

La voie nationale n'est plus aujourd'hui l'unique voie privilégiée par les entreprises. Néanmoins elle reste encore la principale pour les entreprises françaises.

La publication de brevets tend à surestimer quelque peu le poids de l'Ile-de-France, car nombre de brevets sont publiés au niveau du siège social. La prise en compte de l'adresse de l'inventeur tend néanmoins à amoindrir cette distorsion.

L'évolution entre deux années à l'échelle d'un département ne peut pas être considérée comme significative d'une réelle tendance de l'activité technologique dans ce département. Elle peut être biaisée également par le fait que des entreprises privilégient la voie européenne à la voie nationale, tout en conservant une production technologique élevée.

Le suivi des brevets mesure une dynamique globale en termes d'innovation, mais en aucun cas, une innovation spécifique, facteur de développement durable.

• **Le champ des ressources humaines en science et technologie** (définition Eurostat) s'avère très large. Il représente, par exemple, dans le Grand Lyon 54 % de l'emploi total.

Qu'apprend-on ?

• Le Rhône, plus d'un quart de la production technologique rhônalpine en 2007

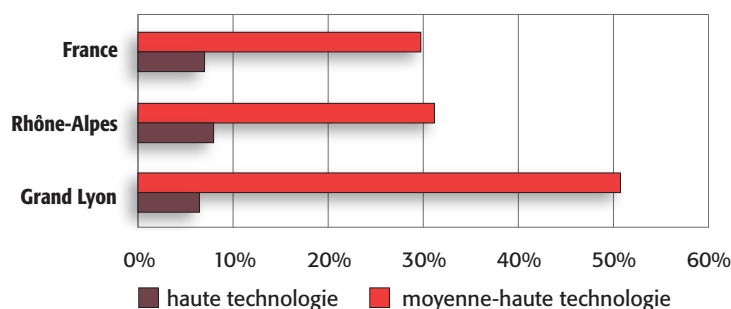
La production technologique rhodanienne mesurée à travers les brevets publiés représente plus d'un quart de la production rhônalpine, mais seulement 3 % de la production nationale, le poids de l'Île-de-France étant très important (46 % des brevets publiés en 2007).

• Chimie et véhicules de transport urbain, des spécialités qui contribuent fortement à la capacité d'innovation du Grand Lyon

Les domaines technologiques les plus représentés dans le Rhône en termes de brevets publiés sont « chimie-matériaux » (22 % des brevets publiés) et « consommation des ménages-BTP »* (19 %). Le pari de l'agglomération de miser sur les clean technologies (cf. chapitre 6) en s'appuyant fortement sur le pôle de compétitivité Axelera chimie-environnement paraît ainsi cohérent avec la forte spécialisation et production technologique dans le domaine.

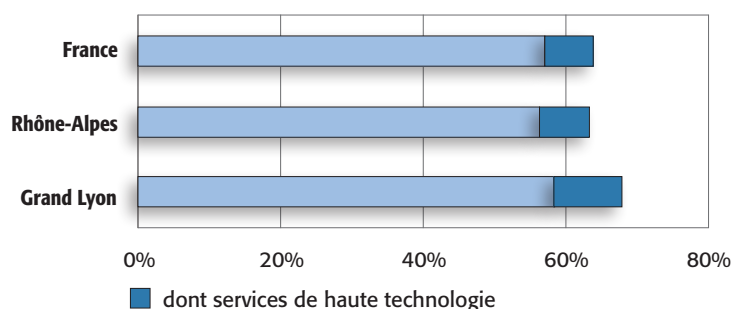
En matière d'emplois en science et technologie (RHST), le poids des industries chimiques et de véhicules de transport urbain expliquent la surreprésentation des industries de moyenne-haute technologie. En matière de services à forte intensité de connaissance, les services aux entreprises sont à l'origine de leur surreprésentation dans le Grand Lyon au regard des moyennes régionale et nationale. Au total, les RHST représentent 322 580 emplois dans le Grand Lyon.

Part des emplois de l'industrie de haute et moyenne-haute technologie dans l'ensemble de l'industrie



Source : Insee-Clap au 31-12-2006

Part des emplois des services à forte intensité de connaissance dans l'ensemble des services



Source : Insee-Clap au 31-12-2006

Ce qu'il faut retenir

- Le Rhône représente plus d'un quart de la production de brevets rhônalpine.
- La chimie et les véhicules de transport urbain contribuent fortement à la dynamique d'innovation.

Deux épicentres de recherche publique stratégiques dans l'agglomération

Lyon Tech - la Doua : 57 adresses de laboratoires publics à dominante sciences et ingénierie. Avec 1 500 chercheurs et 1 300 doctorants il regroupe 40 % du potentiel scientifique lyonnais. Chaque année, 30 M€ de contrats partenariaux sont passés entre laboratoires et entreprises. Ce campus joue un rôle dans le développement économique grâce à la synergie développée avec plusieurs pôles de compétitivité à partir des activités liées à la chimie tels que Axelera, Lyon urban trucks and bus ou Techtera.

Gerland constitue le campus des bio-sciences avec 44 laboratoires publics. Ce site a opéré, depuis une vingtaine d'années, une mutation vers des entreprises de pointe, notamment en immunologie et infectiologie. Plusieurs partenariats sont en cours entre différents laboratoires et le pôle de compétitivité LyonBiopôle.

* Selon le classement en sept domaines technologiques principaux de l'INPI. Ces secteurs correspondent au domaine d'application de l'invention et non au secteur d'activité économique.

Demandes de brevets publiées par la voie nationale selon l'origine de la résidence des déposants

	2002		2007		Evol. 2002-2007
	Nb de brevets publiés	Part du Rhône	Nb de brevets publiés	Part du Rhône	
Rhône	614		491		-20%
Rhône-Alpes	2 137	29%	1 880	26%	-12%
France	15 637	4%	15 121	3%	-3%

Source : INPI

L'économie sociale et solidaire

Contexte

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe :

- les coopératives
- les mutuelles
- les associations à l'exception des syndicats de salariés, des organisations politiques et des organisations religieuses
- les fondations.

Le périmètre de l'ESS est donc défini par la forme juridique des entreprises et non par leur domaine d'intervention. Ces structures économiques partagent en outre des principes fondateurs.

Elles apparaissent ainsi fortement ancrées dans les dynamiques territoriales. Leur présence va de pair avec une importance relative de l'économie résidentielle, c'est-à-dire, des activités qui répondent aux besoins de la demande locale et donc, non délocalisables.

De ce fait, l'ESS présente des caractéristiques propres tant en termes de répartition sectorielle, plus largement tournée vers les services, que de structure socioprofessionnelle avec un poids important des employés et un taux de féminisation des emplois élevé.

Reste que cette économie regroupe des structures très hétérogènes (des banques mutualistes aux petites associations de quartier) avec un sentiment assez inégal d'appartenance. La présence de l'économie sociale et solidaire tient également à un ensemble de facteurs difficilement mesurables tels que l'histoire, les pratiques locales ou encore le volontarisme des acteurs.

En 2002, la région Rhône-Alpes comptait près de 23 000 établissements relevant de l'économie sociale et solidaire pour un effectif total de près de 210 000 salariés, soit 9,6 % de l'emploi salarié régional. Elle concerne surtout les secteurs de la santé, du social, de l'éducation, de l'agriculture, des banques et assurances.

La répartition de l'ESS en Rhône-Alpes fait ressortir de fortes disparités entre les 27 zones d'emploi de la région. Son poids relatif dans l'économie dépend du caractère plus ou moins rural de la zone, de la proportion de personnes âgées ou de la nature des activités touristiques.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre moyen de salariés de l'ESS par secteur d'activité (échelle zone d'emploi de Lyon)

Le calcul de l'effectif salarié de chacun des établissements est effectué en confrontant différentes sources administratives (déclarations annuelles de données sociales, Assedic, Sirène). Cela permet ensuite pour une zone d'emploi donnée, de pouvoir comparer les effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire à l'emploi salarié total.

L'effectif pris en compte ici est l'effectif salarié moyen, calculé sur l'année 2002, à l'échelle de la zone d'emploi de Lyon.

■ Effectif salarié selon les familles de l'ESS

Il s'agit ici de l'effectif salarié calculé selon les mêmes modalités que précédemment mais apprécié au 31 décembre 2002.

Limites des indicateurs

Les données utilisées sont issues d'un travail méthodologique sur l'économie sociale et solidaire mené par l'Insee dans le cadre d'un groupe de travail inter-chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) en vue de définir les contours de l'économie sociale et solidaire. Ce travail croise la nomenclature ESS, celle des codes d'activité (NAF) et les formes juridiques. L'échelle de la zone d'emploi est supérieure à l'échelle du Grand Lyon.

Ce travail a donné lieu à une publication « La Lettre Analyses » - Insee Rhône-Alpes n° 76 - Juin 2007.

Qu'apprend-on ?

- Sur la zone d'emploi de Lyon, avec plus de 68 000 salariés au 31 décembre 2002, l'ESS a un poids identique à la moyenne régionale (9,5% de l'effectif salarié). Elle compte 6 076 structures.

- La zone d'emploi de Lyon est la plus importante, puisqu'elle contribue à hauteur de 26,5% des établissements et un peu moins d'un tiers des effectifs salariés (32,0%) de l'ESS.

- La zone d'emploi de Lyon se distingue de la région par un poids plus important des services non marchands (69% des effectifs salariés moyens contre 65%) et en revanche, une proportion très légèrement moindre des services marchands et du commerce.

- Au-delà des activités traditionnelles qui constituent le socle de l'ESS (banques coopératives et assurances mutualistes (18% des salariés), secteur sports-culture-loisirs), les associations ont un poids prépondérant dans la zone d'emploi de Lyon. Elles interviennent notamment dans les domaines de l'éducation, la santé et l'action sociale et les services à la personne.

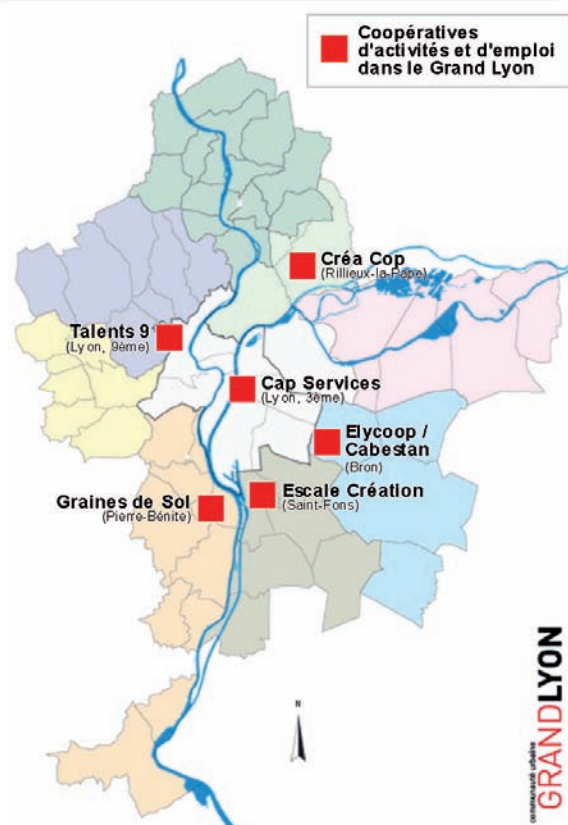
Celles-ci sont environ 5 000 pour un effectif de plus de 52 000 salariés au 31 décembre 2002. Cela tient à la présence de gros établissements comme le Centre hospitalier Saint-Joseph - Saint-Luc à Lyon, la Clinique Protestante à Caluire, l'Ecole Management de Lyon à Ecully ou la Société d'enseignement professionnel du Rhône, dont les effectifs varient de 250 à plus de 1 000 salariés.

- Les personnes à temps partiel et non permanentes étant particulièrement nombreuses au sein des associations, les effectifs en équivalent temps plein (ETP) sont relativement plus faibles qu'à l'échelle de la région (respectivement 77% et 80% de l'effectif salarié au 31/12/2002).

- Enfin, la zone économique de Lyon offre des emplois plus qualifiés.

Ce qu'il faut retenir

- L'économie sociale et solidaire représente environ 9,5% de l'effectif salarié de la zone d'emploi de Lyon.
- Plus de 6 000 structures sont enregistrées.
- Avec 80% des salariés, les associations sont le principal employeur.
- Plus des deux tiers des effectifs (69%) se concentrent dans les services non marchands.



Nombre moyen de salariés de l'ESS dans les différents secteurs d'activité dans la zone d'emploi- Comparaison avec la région Rhône-Alpes

Activités	Lyon		Rhône-Alpes	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Agriculture	670	1%	2 520	1%
Industrie	478	1%	2 779	1%
Construction	177	0%	558	0%
Commerce	739	1%	3 949	2%
Services marchands	18 790	28%	62 393	30%
Services non marchands	46 044	69%	136 728	65%
Ensemble	66 898	100%	208 927	100%

Source : Insee—données 2002

Effectif salarié selon les familles de l'ESS

Familles de l'ESS	Zone d'emploi de Lyon	Région Rhône-Alpes
Coopératives agricoles	1%	2%
Banques, coopératives et mutuelles	18%	20%
Associations	80%	77%
dont Ass. Education	15%	11%
dont Ass. Santé	10%	7%
dont Ass. de personnes	11%	11%
Fondations	1%	1%
Total	100%	100%

Source : Insee—données 2002

L'occupation de l'espace par les activités économiques

Contexte

Vecteur d'attractivité et de performance économique du territoire, l'offre en matière de foncier économique est un élément clé pour le développement du Grand Lyon dans les années à venir.

Si la logique extensive et la recherche de nouveaux tenements a longtemps prévalu, elle présente aujourd'hui des limites dans une perspective de maintien d'espaces naturels et agricoles au sein de l'agglomération. La recherche de nouvelles capacités à vocation économique est indispensable pour garantir au territoire un potentiel de développement, néanmoins l'enjeu réside tout autant dans la densification et le renouvellement des sites d'activités existants, que dans l'extension des sites actuels.

Dans cette perspective, le suivi dans le temps de l'artificialisation du territoire par les activités économiques est pertinent afin d'évaluer si les objectifs affichés au niveau national comme au niveau local, dans le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise en particulier, sont respectés. L'artificialisation du territoire est un phénomène lent, première conséquence sur l'environnement de l'étalement urbain, c'est-à-dire de l'extension de l'urbanisation des zones d'habitat et des zones d'activités, de l'emprise des infrastructures, à une vitesse proportionnellement plus rapide que l'accroissement de la population.

On parle d'artificialisation, pour toute construction ou transformation qui modifie, de manière généralement irréversible, la physionomie et le fonctionnement d'un espace naturel, d'un milieu ou d'un paysage.



Que prend-on en compte ?

■ Part des activités industrielles, commerciales et tertiaires dans l'artificialisation du territoire, comparaison avec le périmètre inter-Scot

Variation sur cinq ans (2000-2005) des zones industrielles ou commerciales, comparaison avec le périmètre inter-Scot. Le périmètre inter-Scot est constitué des onze Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise : Agglomération Lyonnaise, Beaujolais, Boucle du Rhône en Dauphiné, Bugey côtière Plaine de l'Ain, La Dombes, Nord-Isère, Ouest Lyonnais, Rives du Rhône, Sud Loire, Roannais, et Val de Saône-Dombes.

Cet indicateur permet de mesurer le processus d'artificialisation par les activités économiques de manière dynamique sur cinq années.

Source : Spot thema, base de données d'occupation des sols, réalisée à partir d'interprétation d'images satellitaires Spot.

Limites de l'indicateur

Cet indicateur est facile à construire et à suivre. Cependant, le découpage fin, qui permet de distinguer les types d'activités industrielles, commerciales et tertiaires n'est disponible qu'en 2005 et sera mis à jour en 2010.

L'évolution 2000-2005 n'est ainsi disponible qu'en agrégeant l'ensemble des activités économiques.

L'évolution 2005-2010 permettra de descendre à un niveau plus fin et de distinguer :

- zones industrielles,
- zones commerciales,
- parcs technologiques et zones d'activités tertiaires,
- bâtiments agricoles,
- zones mixtes.

Qu'apprend-on ?

• 15 % des surfaces artificialisées du Grand Lyon occupées par des activités économiques

En 2005, les espaces d'activités économiques représentaient près de 10 % de la surface totale et 15,5 % des surfaces artificialisées du Grand Lyon, soit légèrement plus que sur l'ensemble de la métropole lyonnaise (12,2 % dans l'inter-Scot).

• Une croissance de 3,6 % des surfaces dédiées aux activités entre 2000 et 2005

Si les surfaces occupées par les activités économiques se sont accrues de 173 hectares entre 2000 et 2005, la croissance est restée proportionnellement mesurée (+3,6 %) par rapport à la moyenne dans l'inter-Scot (+8,4 %). Le développement des espaces d'activités a été en effet important dans les communes voisines du Grand Lyon, qui composent avec le Grand Lyon le Scot de l'agglomération lyonnaise, ou dans des sites plus éloignés du cœur de l'agglomération, dans la Plaine de l'Ain ou le Nord-Isère en particulier.

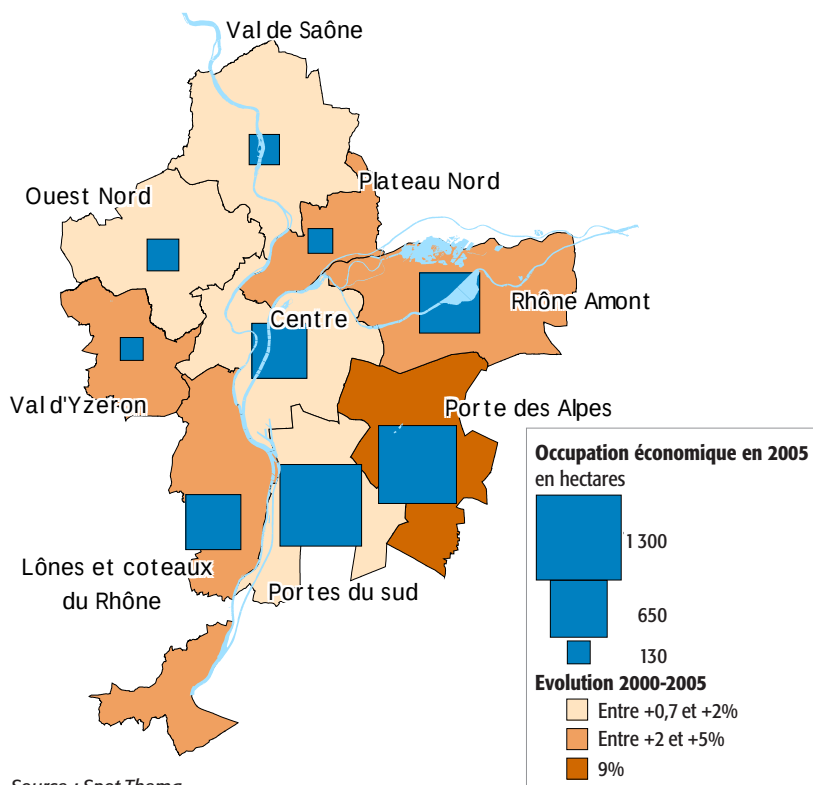
• Une répartition inégale des surfaces au sein du Grand Lyon

Les Conférences des maires Portes du sud et Porte des Alpes représentent 46 % des surfaces économiques.

Si le développement des espaces d'activités de Portes du Sud est déjà ancien, Porte des Alpes a, en revanche, enregistré une forte croissance entre 2000 et 2005 (+9 %), liée en particulier au développement du Parc technologique de Saint-Priest.

Les zones d'activités industrielles représentent 79 % des surfaces à vocation économique du Grand Lyon.

Occupation du sol par les activités économiques dans le Grand Lyon par Conférence des maires en 2005 et évolution 2000-2005



Source : Spot Thema

Ce qu'il faut retenir

- Les espaces d'activités économiques représentent 10 % de la surface totale et 15,5 % des surfaces artificialisées du Grand Lyon
- Une croissance modérée entre 2000 et 2005 (+3,6 %)
- Un développement des espaces d'activités qui s'est poursuivi à l'est de l'agglomération entre 2000 et 2005.

Exemples de politiques publiques

Le Projet d'aménagement et de développement durable du Scot de l'agglomération lyonnaise affiche un principe général d'économie d'espace pour les activités humaines. Le Document d'orientations générales précise la localisation des espaces naturels et agricoles à protéger. Il préserve un rapport équilibré entre les zones artificialisées et naturelles, gage de l'attractivité future de l'agglomération lyonnaise. Il préconise une densification du bâti dans les espaces économiques et une plus grande mixité dans l'aménagement des espaces urbains (bureaux, services, artisanat, petites industries, logements).

Densité et formes urbaines des produits immobiliers économiques, un enjeu majeur pour l'agglomération

L'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise a conduit, dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises du Grand Lyon une étude sur les densités et formes urbaines des produits immobiliers économiques de l'agglomération pour évaluer les marges de manœuvre en termes de densification et de capacités de renouvellement. Quatre éléments clés ressortent :

- un coefficient d'emprise au sol relativement invariable sur l'ensemble des zones étudiées,
- une densité dépendant directement de la proportion de bureaux présente dans les programmes,
- une disposition centrale du bâti dans les tènements et une emprise d'espaces verts minimale imposée qui limitent les possibilités d'une densité accrue,
- une densification qui passerait par une modification des produits.

POUR ALLER PLUS LOIN...

■ Pour s'informer

A propos d'indicateurs du développement durable

La Région Midi-Pyrénées, en partenariat avec l'Insee Midi-Pyrénées a mis en place un baromètre du développement durable structuré autour d'une batterie de 46 indicateurs qui embrassent de manière synthétique la problématique éminemment transversale du développement durable.

www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/rfc/docs/d142sommair.htm

Le système d'indicateurs Monet de l'office fédéral helvétique de la statistique

Le travail réalisé porte non seulement sur une série d'indicateurs mais également sur les postulats, c'est-à-dire, le système de référence auquel se rattache les indicateurs et qui indique la direction à suivre.

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21.html

LVE

L'entrepreneuriat est une priorité pour le développement économique de l'agglomération lyonnaise. Conscients de ces enjeux, le Grand Lyon avec ses partenaires développent depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création. L'objectif est de fournir à l'entrepreneur une offre de services complète et adaptée à ses besoins.

www.entreprendre.grandlyon.com/Dispositif_soutien_Lyon_ville_entrepreneuriat_aide_entreprises.904.0.html

Entreprendre autrement

Le site de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS RA), organisation régionale représentative des mouvements coopératif, des mutuelles et associatif qui compose l'ESS, apporte une information sur cette économie, son organisation et ses enjeux ainsi que les dispositifs et actions mis en œuvre avec les acteurs locaux sur les territoires.

www.cress-rhone-alpes.org/cress/

2. ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

COMMENT ATTIRER LES TALENTS,
LES CAPITAUX ET CONSTRUIRE
UNE MÉTROPOLE AGRÉABLE À VIVRE ?

INTRODUCTION

L'attractivité, au cœur des préoccupations des métropoles

L'internationalisation de l'économie et des échanges met en concurrence aujourd'hui non seulement les entreprises mais également les territoires. Dans ce contexte et face au nomadisme des entreprises, les territoires développent des politiques de marketing territorial et d'attractivité.

Dans les processus de localisation-délocalisation en lien avec les cycles des produits, la diffusion de la technologie et de l'innovation, les entreprises ont des exigences de plus en plus élevées vis-à-vis de certaines prestations ou de services urbains.

A l'échelle internationale, la mesure de l'attractivité des différentes métropoles repose souvent sur des classements réalisés par de grands cabinets conseil. Les territoires sont ainsi comparés en fonction des principaux facteurs de localisation retenus par les investisseurs.

Si de nombreux classements d'attractivité économique des villes (European cities monitor, city brand index, etc.) existent, les indicateurs sélectionnés ne qualifient pas forcément la durabilité d'un territoire. Il en va de même pour les classements relatifs à l'enseignement supérieur (Classement de Shanghai, classement des business schools du Financial Times) qui se focalisent sur des critères comme le retour sur investissement pour l'étudiant et ce, sur la frange de la population étudiante la plus privilégiée.

Finalement, pour être attractive et rayonner au plan international, une métropole doit :

- Être accessible et ouverte sur le monde : la présence d'un aéroport et l'existence d'une desserte par des trains à grande vitesse paraissent indispensables pour garantir une bonne connexion avec les autres métropoles,
- Offrir un important réservoir de main d'œuvre,
- Disposer d'un appareil de recherche efficace s'appuyant sur une communauté étudiante et scientifique organisée,
- Disposer d'un niveau d'équipement permettant d'accueillir régulièrement des manifestations internationales : palais des congrès, équipements hôteliers et culturels, etc.

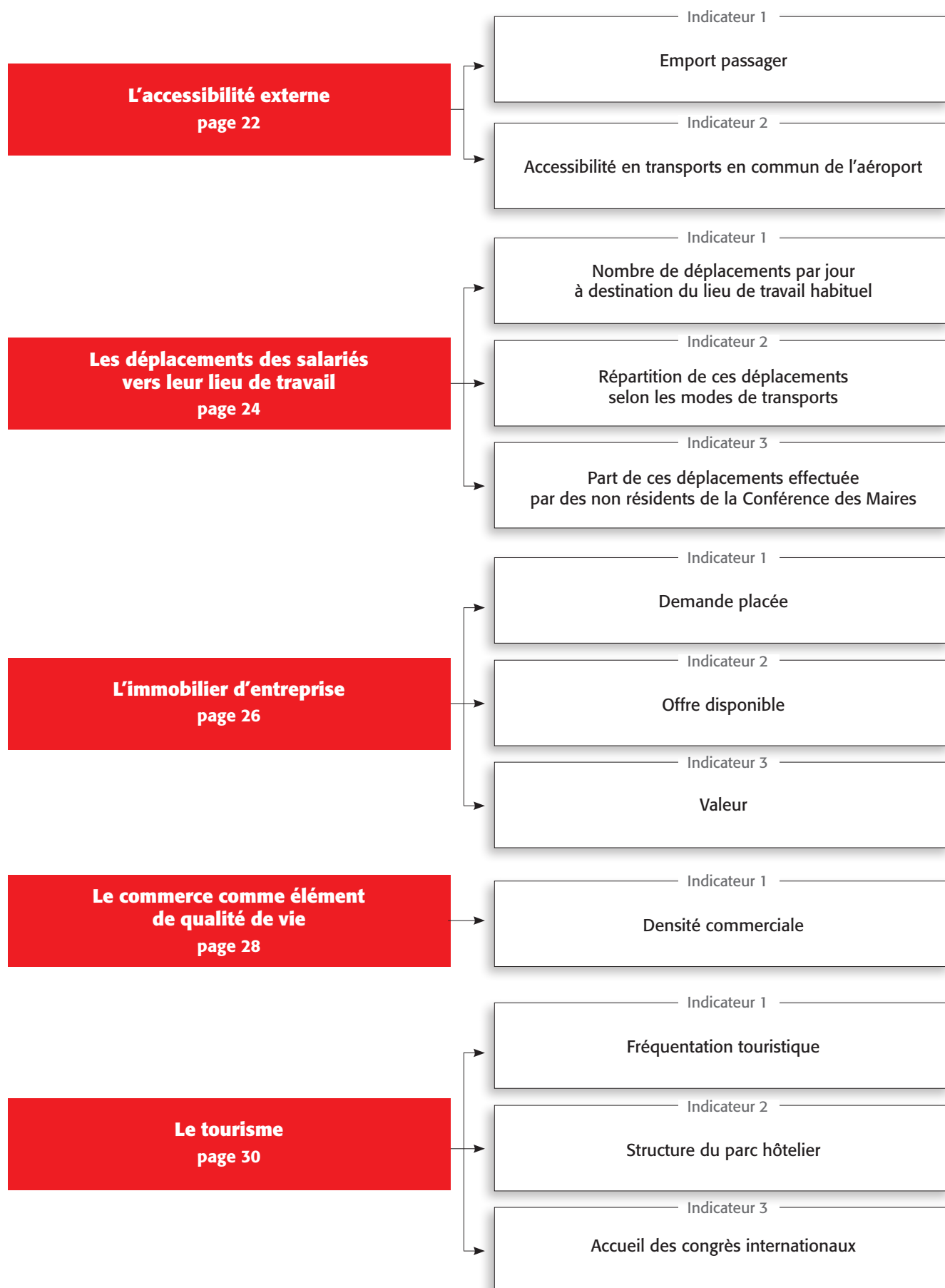
Le point relatif au capital humain est traité dans le chapitre n°3 tandis que la question de la recherche est abordée dans les chapitres 1 et 3.

Au-delà de ces facteurs, essentiels pour les entreprises, et dans la perspective d'un développement à long terme, les éléments liés à la qualité de vie et à l'offre de services émergent de plus en plus, en particulier pour attirer et fidéliser les salariés et leur famille, et les touristes.

Par conséquent, c'est bien à la fois l'attractivité externe, en lien avec le rayonnement international de l'agglomération, et l'attractivité plus locale, pour les habitants de l'agglomération lyonnaise et des territoires voisins qu'il convient de prendre en compte.

Enfin, l'attractivité ne constitue pas en soi un facteur de développement économique durable. C'est par ses effets attendus qu'elle agit positivement sur la croissance et sur l'emploi.

INDICATEURS



L'accessibilité externe

Contexte

« L'accessibilité est une expression de la centralité des villes dans le système qu'elles forment. Cette centralité confère aux villes un potentiel d'échanges plus ou moins élevé pour le développement du rayonnement de leurs activités et de leurs fonctions » (P. Cicille et C. Rozenblat, 2002).

L'accessibilité externe fait partie des critères importants dans les choix de localisation des entreprises.

Ainsi, ce critère apparaît-il dans les trois facteurs les plus importants dans les décisions de localisation des plus grandes entreprises selon l'étude « European cities monitor » conduite annuellement par le cabinet Cushman and Wakefield. Ce critère est d'autant plus important pour les entreprises industrielles.

« Le trafic national et international de passagers des aéroports est le reflet de plusieurs processus : le rayonnement international ou national de la ville, la fonction de hub, concentrant les arrivées et départs nationaux ou internationaux, la fonction régionale par des aménagements multimodaux alliant en général le rail et l'avion » (Cicille et Rozenblat, 2002).

L'accessibilité externe est appréhendée à travers la facilité d'accéder aux métropoles par rail, route et air. Le Grand Lyon et plus largement la région Rhône-Alpes disposent d'une accessibilité multimodale globalement supérieure aux autres métropoles et régions européennes (indice situé entre 120 et 140 pour une moyenne européenne égale à 100) comme en témoignent les résultats du programme européen en aménagement du territoire Espon.



Que prend-on en compte ?

■ Emport passager

Le caractère durable d'un aéroport, équipement phare pour l'accessibilité internationale d'une ville, peut être appréhendé par l'emport passager, rapport entre le nombre de passagers et le nombre de mouvements enregistrés sur une année. Ainsi, plus le rapport est élevé, plus le nombre de passagers transportés par mouvement l'est également.

■ Accessibilité en transports en commun de l'aéroport

L'accessibilité en transports en commun revêt un caractère stratégique pour l'accès aux plateformes aéroportuaires. Elle est mesurée par le mode d'accès, la distance et la durée du trajet depuis le centre-ville.

Aéroports	Emport	Distance au centre-ville	Temps d'accès par la route	Desserte TCSP
Munich	79	35	30	Train
Barcelone	93	25	19	Train
Manchester	98	15	27	Train
Milan Malpensa	88	50	57	Train
Genève	57	6	12	Train
Lyon	56	29	31	En projet
Marseille	72	27	23	Non
Valence	61	16	10	Métro
Turin	54	8	20	Train
Lille	55	11	12	Non

Sources : Aéroports de Lyon - Site Via Michelin

Limites des indicateurs

L'ensemble des indicateurs utilisés ci-contre pourrait être complété par une analyse qualitative des politiques de développement durable mises en place par les sociétés aéroportuaires. Néanmoins, face à la disparité des données communiquées par les aéroports en matière de développement durable nous avons fait le choix de sélectionner uniquement les indicateurs qui permettent des comparaisons homogènes.

S'agissant de l'emport passager, cet indicateur est corrélé positivement au degré d'internationalisation des aéroports. En effet, les appareils utilisés pour des vols longs courriers disposent fréquemment de capacités supérieures aux avions utilisés pour des vols « locaux » ou « intracontinentaux ». Le taux de remplissage des avions (qui varie selon l'efficacité des techniques de yield management des compagnies) a également un impact sur le taux d'emport passager.

Toutefois, si l'emport passager est souvent supérieur pour les grands aéroports ayant des fonctions de hub, le nombre de mouvements enregistrés reste bien supérieur et le bénéfice en matière environnemental se voit annuler par cet « effet rebond ».

Qu'apprend-on ?

• Lyon-Saint Exupéry : une infrastructure de taille intermédiaire

Avec près de 8 millions de passagers transportés en 2008 (22 millions pour Manchester, 33 millions pour Barcelone) Lyon-Saint Exupéry reste une infrastructure de taille modeste par rapport aux aéroports des villes de taille comparable (tableau p. 24). Néanmoins, les potentialités de développement de la plateforme sont fortes grâce à son éloignement relatif du centre-ville de Lyon.

• Un emport passager encore faible

L'emport passagers de Lyon-Saint Exupéry est proche de celui d'aéroports de taille comparable. Corrélativement à la structure des vols proposés (essentiellement des vols courts ou moyens courriers), il est plus faible que celui de Barcelone ou de Manchester qui propose une offre plus étoffée en vols longs courriers.

• Une accessibilité transports en commun en cours d'amélioration

L'aéroport de Lyon se caractérise par son éloignement relatif du centre-ville (29 km contre 6 km pour Genève ou 15 km pour Manchester). A l'image de Lyon avec le projet de tramway Rhônexpress, d'autres aéroports prévoient la construction de liaison express en site propre avec le centre-ville.

Ce qu'il faut retenir

- Un emport passager encore faible
- Une accessibilité aérienne et ferroviaire favorable
- De fortes potentialités de développement

Desserte TGV directe des grandes agglomérations au départ de Lyon en 2008



Accessibilité aux principales villes européennes depuis Lyon



Source : Opale pour le traitement des données issues des Aéroports De Lyon

• Une accessibilité aérienne et ferroviaire favorable

L'agglomération lyonnaise est située au cœur du réseau français et européen de lignes à grande vitesse (*carte ci-dessus*). De même, les principales villes européennes ainsi que quelques destinations transcontinentales (New-York notamment), sont desservies de manière régulière depuis l'aéroport Saint Exupéry (*carte ci-contre*).

Les déplacements des salariés vers leur lieu de travail

Contexte

Le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise, révisé en 2005, s'est notamment fixé des orientations relatives à l'attractivité économique de l'agglomération et au progrès social : il souhaite contribuer à un développement économique durable, en favorisant l'accessibilité des pôles tertiaires par les transports en commun. Il affiche aussi la volonté de répondre aux besoins d'équité sociale et géographique, en aidant la mobilité dans l'accès à l'emploi.

Selon l'Enquête Ménages Déplacements de 2006, le travail génère un quart des déplacements des habitants du Grand Lyon sur la journée, et environ 38% sur la période de pointe du matin. Bien que ces proportions soient assez stables depuis 10 ans, les déplacements vers le lieu de travail restent donc structurants dans la masse des déplacements quotidiens. Ils méritent d'autant plus l'attention qu'ils font l'objet des distances parcourues les plus longues, et en augmentation depuis les dernières

décennies : les habitants du Grand Lyon salariés dans le Grand Lyon faisaient en 1995 en moyenne 3,8 km et consacraient 20 minutes pour aller travailler. Aujourd'hui ce déplacement aller fait 4,1 km en moyenne et leur mobilise 22 minutes. De plus, à ces actifs s'ajoutent ceux qui vont travailler chaque jour hors du Grand Lyon : environ 11% des actifs résidant dans le Grand Lyon travaillent aujourd'hui à l'extérieur, alors qu'ils étaient 7% il y a 20 ans.

Enfin, du fait de ces longues distances pour aller travailler, c'est pour ce motif « travail » que la voiture est la plus utilisée. A l'inverse, la marche à pied est moins pratiquée que pour d'autres motifs de déplacements. L'enjeu pour les collectivités publiques, les acteurs économiques et le citoyen est donc non seulement de renforcer l'attractivité et l'usage des modes alternatifs à la voiture, mais aussi de prendre conscience de ces notions de proximité géographique et temporelle entre lieux d'habitat et d'emploi.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de déplacements par jour à destination du lieu de travail habituel

Cet indicateur comptabilise les déplacements quotidiens des salariés se rendant sur leur lieu de travail habituel. On ne s'intéresse pas ici au lieu d'origine de ces déplacements, mais on sait que, dans le Grand Lyon, les trois quarts des déplacements à destination du travail proviennent directement du domicile.

■ Répartition de ces déplacements selon les modes de transports

■ Part de ces déplacements effectués par des non résidents de la Conférence des Maires

Cet indicateur permet d'évaluer l'attractivité de chaque Conférence des Maires en matière d'emploi pour des actifs qui résident ailleurs dans le reste du Grand Lyon ou de l'aire métropolitaine.

Limites des indicateurs

L'Enquête Ménages Déplacements a été réalisée en 2006 sur un périmètre géographique appelé « aire métropolitaine lyonnaise », représenté en bleu sur la carte page suivante. Elle donne une « photographie » exhaustive des déplacements de l'ensemble des habitants de ce périmètre, lors d'une journée de semaine.

Les déplacements des personnes résidant en dehors du périmètre ne sont pas pris en compte. C'est notamment le cas des habitants du bassin de vie stéphanois, qui avaient fait l'objet d'une autre enquête en 2001. Ainsi, les déplacements des habitants du bassin stéphanois venant travailler dans le Grand Lyon n'apparaissent pas ici : ils étaient en 2001 de l'ordre de 7 000 par jour.

De plus, il est ici choisi de ne considérer que les déplacements vers le lieu de travail habituel (c'est-à-dire hors rendez-vous professionnel à l'extérieur des entreprises..., qui représentent 20% des déplacements liés au travail). En effet, pour des raisons d'efficacité, c'est d'abord sur les déplacements de motif obligés et réguliers que des pratiques plus vertueuses doivent d'abord être encouragées, en matière de choix de mode de transport et de distances parcourues.

Immobilier d'entreprise

Contexte

L'immobilier d'entreprise est un facteur important de l'attractivité des villes.

Selon les dirigeants d'entreprise enquêtés dans le cadre de l'étude European Cities Monitor, le coût ainsi que l'offre en matière d'immobilier d'entreprise sont des critères importants dans l'attractivité d'une ville. Si l'immobilier arrive derrière les critères liés à l'environnement économique ou au capital humain, il permet de départager les sites tous bien dotés en « ressources génériques » (disponibilité de la main d'œuvre qualifiée, qualité des infrastructures, etc.).

Une volonté de l'agglomération lyonnaise d'accroître son offre en immobilier d'entreprise inscrite dans les documents de planification

Bénéficiant d'une offre foncière et immobilière riche, de qualité et diversifiée, le Grand Lyon constitue un lieu d'accueil privilégié pour les entreprises et les investisseurs.

L'agglomération lyonnaise entend ainsi « renforcer son rôle de métropole tertiaire. Elle se donne comme

objectif d'attirer plus de centres de décisions et de sièges sociaux en accroissant l'offre d'accueil de bureaux » (PADD, Scot Sepal 2007).

De même, dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises élaboré par le Grand Lyon, l'enjeu est « de produire de façon continue une offre d'accueil économique (foncier/immobilier) diversifiée et cohérente avec les projets de développement des territoires, les besoins des entreprises et les politiques d'agglomération pour ancrer les entreprises sur le territoire, capter de nouvelles implantations et éviter le départ d'entreprises vers les métropoles ou les territoires concurrents ».

Les exigences du développement durable à relever

Enfin, les nouveaux projets d'immobilier d'entreprise devront prendre en compte les impératifs de densité urbaine, de mixité fonctionnelle, de qualité architecturale, d'accessibilité et d'efficacité énergétique pour répondre aux défis posés par le développement durable.



Que prend-on en compte ?

L'ensemble des données utilisées provient du Centre d'études et de la conjoncture immobilière (Cecim) ainsi que du cabinet de conseil en immobilier d'entreprise DTZ.

■ Demande placée

La demande placée comprend l'ensemble des transactions, à la location ou à la vente, réalisées par des utilisateurs finaux, y compris les pré-commercialisations, les clés en main et les opérations pour compte propre. Cet indicateur est exprimé en m² et en nombre de transactions. Il caractérise le dynamisme du marché.

■ Offre disponible

L'offre est exprimée en m² et est complétée par le taux de vacance qui rapporte le total des surfaces vacantes au parc total de l'immobilier d'entreprise d'un territoire donné. Un taux de vacance faible est souvent le reflet d'un marché qui se porte bien.

■ Valeur

Les valeurs sont exprimées dans l'ancien et le neuf, à la vente et à la location. A noter que le loyer prime représente le loyer facial le plus élevé parmi les transactions recensées. C'est en quelque sorte celui des meilleurs biens dans les emplacements de premier ordre.

Limites des indicateurs

L'interprétation des chiffres relatifs à l'immobilier d'entreprise est sujette à caution dans la mesure où il s'avère difficile d'appréhender l'ensemble des paramètres influant sur les dynamiques locales du marché.

Par ailleurs, l'analyse se heurte au caractère non homogène des données collectées.

Enfin, faute de données fiables, nous n'avons pas pu appréhender l'offre de locaux d'activité, bureaux et entrepôts logistiques répondant aux dernières normes environnementales en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.

Qu'apprend-on ?

Le marché lyonnais est jugé sain et peu spéculatif par les investisseurs. C'est un marché qui s'inscrit dans une logique globale de financiarisation et d'internationalisation de l'immobilier de bureaux. Il offre aux investisseurs la possibilité de mutualiser leurs risques à travers les trois supports de l'investissement : bureaux, locaux d'activité et entrepôts logistiques.

DEMANDE PLACÉE

• Une demande placée de bureaux dynamique

De l'ordre de 200 000 m² entre 2006 et 2008, la demande placée annuelle atteste du dynamisme du marché lyonnais, hors période de crise. Ce dernier affiche une masse critique suffisante dans la compétition européenne. Il est perçu comme un marché mature qui dispose d'un centre d'affaires stabilisé (la Part-Dieu) et bien identifié. Celui-ci a accueilli entre 1/5 et 1/4 des surfaces placées selon les années.

• Un rythme annuel moyen de 300 000 m² placés sur le segment des locaux d'activités depuis 2002

En dépit d'une baisse de 15% sur l'exercice 2008, la demande placée reste à un niveau conséquent supérieur à 300 000 m² depuis 2006. Près de 50% de la demande placée se fait dans l'est de l'agglomération lyonnaise, en lien avec le dynamisme industriel qui caractérise ce secteur.

• Un certaine stabilité sur les entrepôts logistiques

Depuis 2 ans, la demande placée est supérieure à 400 000 m², soit un doublement par rapport à 2002. L'est de l'agglomération concentre 80% de la demande placée. Au sein du Grand Lyon, le secteur de la rocade Est concentre 34% de la demande placée.

OFFRE

• Des disparités territoriales fortes

Le territoire du Grand Lyon accueille 5 220 ha de zones économiques. Les conférences Portes du Sud et Porte des Alpes sont les territoires où les plus grandes surfaces (respectivement 1 362 ha et 1 058 ha) destinées aux activités économiques sont recensées. Les conférences Plateau Nord et Val d'Yzeron n'accueillent que 188 ha et 142 ha.

• Bureaux : un taux de vacance faible par rapport à d'autres métropoles européennes

L'offre de bureaux disponibles à 6 mois s'établit à 294 000 m² en 2008 et le taux de vacance à 6 mois atteint 6,5%. Ainsi, le marché lyonnais se caractérise par un taux de vacance proche de 6%, structurellement faible par rapport à d'autres métropoles européennes telles qu'Amsterdam ou Dublin où les ratios atteignent respectivement 16% et 14%.

• Locaux d'activité : une concentration sur l'est lyonnais

Le secteur de l'est lyonnais représente 43 % de l'offre (80 000 m²) suivi par le secteur nord-nord est de l'agglomération (71 000 m²).

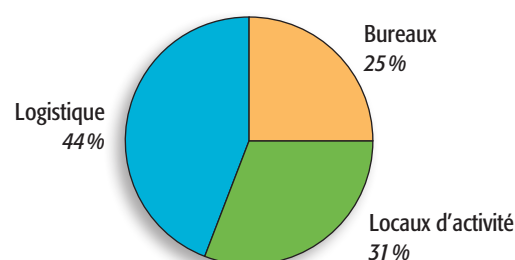
• Logistique : un stock important

Le parc d'entrepôts en région lyonnaise totalise 3 554 000 m² (DTZ, 2009). Le stock immédiatement disponible représente 339 000 m² contre 310 000 m² un an auparavant. L'offre est majoritairement concentrée sur les secteurs hors Grand Lyon que sont l'Isle-d'Abeau et la Plaine de l'Ain.

Ce qu'il faut retenir

- Un marché lyonnais jugé sain par les investisseurs, avec un taux de vacance faible des bureaux au regard d'autres métropoles européennes.
- Une concentration des zones économiques sur les territoires de Portes du Sud et de Porte des Alpes.
- Une forte attractivité prix de l'agglomération lyonnaise.

Répartition de la demande placée en 2008



Source : CECIM, DTZ

VALEURS

• Les bureaux : des fortes disparités de valeurs

Dans le neuf, les valeurs à la vente varient fortement entre Lyon intra muros (2 400-4 000 €/m²) et la périphérie (1 600-2 500 €/m²). A la location, les loyers prime s'établissent à 250€ HT/hors charges/m²/an. Le niveau de prix est deux à trois fois inférieur à celui de l'agglomération parisienne mais supérieur à l'ensemble des autres métropoles françaises comme en témoigne le graphique ci-dessous.

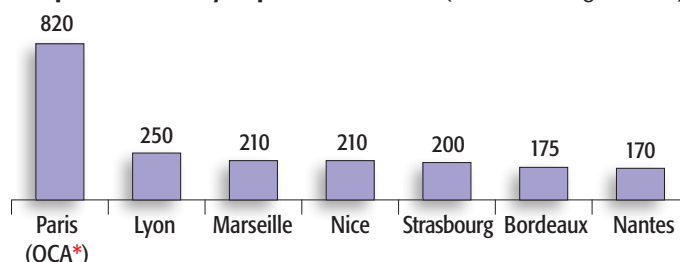
• Locaux d'activités

Dans le neuf, les valeurs à la vente comme à la location ont enregistré une hausse (depuis 2005) sous l'effet conjugué du renchérissement des coûts de construction et du foncier. Elles atteignent respectivement 600 à 770 €/m² et 55 à 63 €/m². Les prix à la location et à la vente dans l'ancien sont restés relativement stables depuis 2005.

• Logistique : une forte attractivité prix de l'agglomération lyonnaise

Les valeurs locatives sont globalement stables sur 5 ans à environ 47 € HT/hors charges/m²/an. Les comparaisons avec d'autres métropoles européennes font apparaître une très forte attractivité prix de l'agglomération. Les valeurs locatives sont ainsi deux fois supérieures à Barcelone, presque trois fois supérieures à Dublin et quatre fois supérieures à Londres.

Comparaisons des loyers prime des bureaux (€ HT hors charges m²/an)



*QCA : Quartier central d'affaire - Source : DTZ

Le commerce comme élément de la qualité de vie

Contexte

Le commerce est un secteur économique majeur : il compte 80 923 emplois salariés privés soit 16,7% de l'emploi total et 8 857 établissements (source : Unédic au 31-12-2007).

Il génère un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros sur le Grand Lyon.

Le commerce est un outil d'aménagement du territoire qui contribue à la qualité de vie (animation). Il constitue le premier facteur de choix d'un quartier devant le calme et la sécurité. Il contribue également à la cohésion sociale et joue un rôle structurant dans la réalisation des grands projets d'urbanisme de la métropole.

Le commerce est un levier majeur de l'attractivité métropolitaine...

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise confirme son rôle stratégique dans son document d'orientations générales. Le Scot inscrit son confortement tout en proposant un cadre pour son

développement, afin qu'il réponde conjointement :

- à la satisfaction des besoins des ménages et à l'évolution des modes de consommation avec l'émergence de nouveaux concepts de distribution,
- à la recherche d'un meilleur équilibre entre les bassins de vie et au renforcement des polarités urbaines,
- à un mode de développement plus durable privilégiant le renouvellement des pôles commerciaux plutôt que leur multiplication et à une meilleure insertion urbaine.

... et participe également à son rayonnement

La métropole cherche à se différencier en soutenant des initiatives innovantes (produits, concepts) dans le domaine du commerce.

C'est le cas par exemple des trophées Lyon Shop and Design qui visent à stimuler la créativité et l'innovation chez les commerçants en compétition, dans l'objectif, pour l'agglomération, de créer une destination « Lyon ville du shopping design ».



Que prend-on en compte ?

■ La densité commerciale

La densité commerciale permet d'appréhender l'offre dont dispose un habitant sur un territoire donné. Une ventilation peut être faite par type de produits (alimentaire et non alimentaire) ou selon le périmètre géographique (aire urbaine, intercommunalité, ville-centre, arrondissement).

La densité en commerces de plus de 300 m² est le rapport entre la surface commerciale totale et le nombre d'habitants sur un périmètre géographique donné. Ce ratio permet donc de déterminer l'offre commerciale moyenne (exprimée en m² de surface de vente) dont dispose un habitant du Grand Lyon.

La densité en commerces de moins de 300 m² rapporte non pas la surface, mais le nombre total de commerces, au nombre d'habitants, et ce, sur un périmètre donné.

Ce ratio permet donc de déterminer l'offre commerciale moyenne (exprimée en nombres de petits commerces) dont dispose un habitant du Grand Lyon.

Dans chacun des cas, la densité commerciale au sein du Grand Lyon est comparée à celles d'autres grandes agglomérations françaises (échantillon utilisé dans le cadre du Schéma directeur de l'urbanisme commercial).

Limites de l'indicateur

Comme toute moyenne, l'indicateur ne met pas en évidence les disparités de densité au sein du périmètre choisi. Autrement dit, les secteurs de polarisation commerciale ou à l'inverse les secteurs déficitaires ne sont pas appréhendés.

En outre, en comparaison aux autres grandes agglomérations françaises, le Grand Lyon se caractérise par une densité démographique nettement plus forte, qui peut induire une plus faible densité commerciale, toutes choses égales par ailleurs. En effet, à périmètre identique, par exemple dans un rayon de 500 mètres autour d'un point de vente, il y a beaucoup plus d'habitants à Lyon que dans une agglomération démographiquement moins dense. Inversement, à densité commerciale identique (en nombre de commerces ou de m² pour 1000 habitants), les recouvrements de zones de chalandise entre lieux concurrents seront nettement plus importants dans une agglomération démographiquement plus dense.

Qu'apprend-on ?

• Commerces de moins de 300 m² de surface de vente en 2008

En alimentaire, la densité s'élève à 23 commerces pour 10 000 habitants. Ce rapport est élevé puisque parmi un panel de grandes agglomérations françaises, seule l'agglomération de Marseille enregistre une densité plus élevée (26 commerces pour 10 000 habitants).

En non alimentaire, le tissu commercial se caractérise par une densité plus faible (48 commerces pour 10 000 habitants) que les agglomérations de Strasbourg et de Marseille (respectivement 78 et 77 commerces pour 10 000 habitants).

A noter que les disparités sont fortes à l'échelle des conférences locales des maires. Lyon comme la conférence Ouest Nord dispose d'un tissu commercial très dense, largement supérieur à la moyenne du Grand Lyon. Cela tient pour Lyon à l'importance des petits commerces de la Presqu'île et pour la conférence Ouest Nord, à l'importance des galeries marchandes de Porte de Lyon et du Pérollier. Les autres territoires sont en dessous de cette moyenne, notamment Portes du Sud, qui compte seulement 3,6 commerces pour 10 000 habitants.

• Commerces de plus de 300 m² de surface de vente en 2008

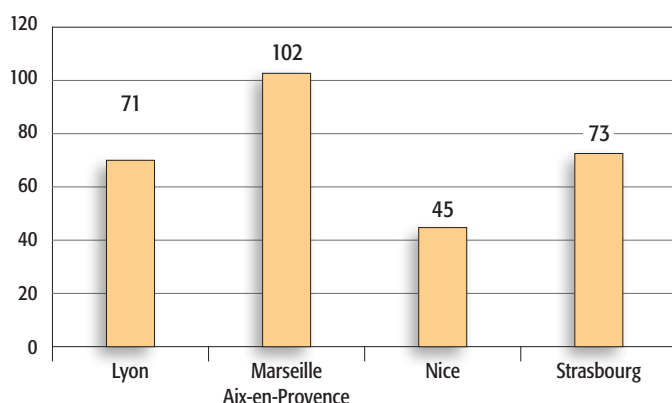
En alimentaire, la densité est inférieure à la moyenne française (211 m² de surfaces commerciales pour 1 000 habitants contre 309 m² pour 1 000 habitants au niveau national).

En non alimentaire elle est également faible (431 m² de surfaces commerciales pour 1 000 habitants contre 617 m² pour 1 000 habitants à Lille). Elle est toutefois supérieure à celle de Marseille (391 m² pour 1 000 habitants).

Une nouvelle fois, on note de fortes disparités entre conférences locales des maires. La majorité de l'équipement commercial des plus de 300 m² est concentrée sur Porte des Alpes et Ouest Nord. Parallèlement, les conférences Lyon - Villeurbanne, Portes du Sud et Val de Saône comptent moins de 500 m² de grandes surfaces pour 1 000 habitants (alimentaire et non alimentaire).

Densité commerciale de moins de 300m² en 2008

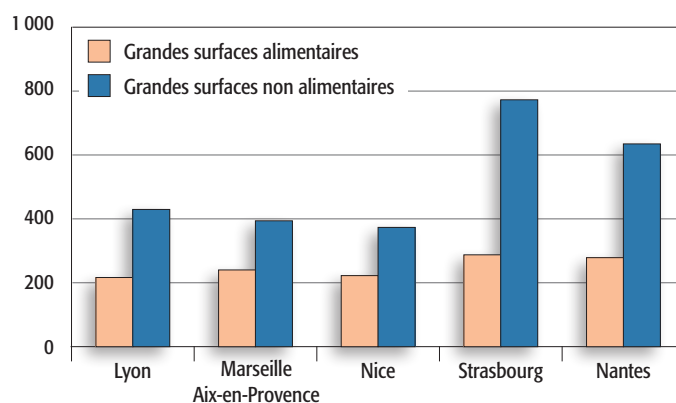
Nombre pour 10 000 habitants



Source : Sduc

Densité commerciale de plus de 300m² de surface de vente en 2008

En m² pour 1 000 habitants



Source : Sduc

Ce qu'il faut retenir

- Une densité en petits commerces alimentaires (surface inférieure à 300 m²) plutôt élevée par rapport à d'autres grandes agglomérations.
- Une densité en grandes surfaces alimentaires plutôt basse par rapport à d'autres grandes agglomérations.
- Une forte disparité entre les conférences locales des maires du Grand Lyon.

Exemples de politiques publiques

Le SDUC

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) est un document d'orientation et de stratégie de développement commercial sur le territoire du Grand Lyon qui a été actualisé en novembre 2009. Il est basé sur l'observation et l'analyse des données portant sur l'offre et les comportements d'achats et vise à organiser et dimensionner l'appareil commercial de la métropole lyonnaise au regard de l'intérêt général. Il s'agit de favoriser le développement d'une offre commerciale attractive et diversifiée mais également respectueuse d'un équilibre entre formes de vente, et qui minimise les nuisances, notamment en terme de déplacements et d'émission de CO₂. Cet objectif suppose le maintien, voire le développement du commerce de proximité.

Tourisme

Contexte

Les métropoles françaises (hors Paris) souffrent d'un déficit d'image au niveau européen. Pourtant, elles possèdent une masse critique suffisante de ressources et de services. Elles sont de surcroît très accessibles et disposent de bonnes structures d'accueil et d'une structure hôtelière diversifiée et compétitive. Avec plus de 2 millions de touristes par an, Lyon figure parmi les premières villes touristiques sur le plan national.

Le tourisme urbain sur lequel l'agglomération lyonnaise est positionnée est un segment de marché très concurrentiel. Lyon doit ainsi rivaliser avec des villes européennes qui ont développé depuis longtemps une forte culture de l'accueil touristique telles Barcelone ou Prague.

Le tourisme constitue un facteur important du développement local. Ce secteur employait environ 20 500 salariés en 2007 (*Source : Unedic*) et avait connu une expansion de 16% en cinq ans. En outre, il constitue un fort levier d'aménagement et de valorisation de la ville ainsi qu'un outil d'animation du tissu socio-économique. Il va de pair avec l'amélioration de la qualité de vie puisqu'ensemble, touristes et habitants profitent de la politique événementielle et des aménagements réalisés.

Aujourd'hui, l'enjeu pour l'agglomération lyonnaise est de s'affirmer comme une ville touristique d'envergure internationale. Il s'agit de trouver un meilleur équilibre entre tourisme des congrès et tourisme culturel en vue de tirer pleinement profit de cette activité et d'avoir encore un plus fort impact sur la richesse créée et l'emploi.



Que prend-on en compte ?

■ Fréquentation touristique

Cet indicateur permet d'appréhender l'attractivité touristique d'une ville. Les données sont issues de l'observatoire du tourisme urbain (OTU) de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL).

■ Structure du parc hôtelier

Cet indicateur caractérise la diversité de l'offre hôtelière disponible dans une ville. Les données sont issues de l'observatoire du tourisme urbain (OTU) de la CCI de Lyon.

■ Accueil des congrès internationaux

La capacité à accueillir des congrès internationaux est un bon indicateur d'attractivité d'une métropole. Les données utilisées proviennent de l'Union des Associations Internationales (UAI). Les congrès internationaux recensés sont ceux organisés ou soutenus par des organisations internationales ou nationales. Pour être pris en compte, un congrès doit accueillir plus de 300 participants, dont 40% d'étrangers de plus de cinq nationalités, et durer au moins trois jours.

Limites des indicateurs

Accueil des congrès internationaux

Si la force du classement de l'UAI est l'homogénéité et la comparabilité des données, cette source est loin de représenter l'ensemble du volume des congrès, conventions, séminaires accueillis par chaque ville puisqu'en sont exclus les congrès purement nationaux.

Qu'apprend-on ?

• Une fréquentation touristique majoritairement française

En 2007, selon l'observatoire du tourisme urbain du Grand Lyon, la fréquentation touristique dans le Grand Lyon est composée de 80,7% de français et de 19,3% d'étrangers. La part des étrangers est en diminution, elle était de 22,6% en 2002 et de 20,8% en 2006. Les Britanniques constituent la première clientèle touristique du Grand Lyon. Ils sont suivis par les Allemands et les Américains. Cette hiérarchie pourrait être modifiée avec la montée en puissance de l'activité low-cost sur l'aéroport Saint Exupéry.

• Une forte saisonnalité de la fréquentation touristique

La saison touristique lyonnaise connaît trois pics de fréquentation, en mars, juin et septembre, des pics qui symbolisent la prédominance du tourisme d'affaires dans le Grand Lyon.

• Le second parc hôtelier français

Le parc hôtelier du Grand Lyon est le second parc hôtelier français après Paris. Il totalise 11 776 chambres homologuées, soit une capacité d'accueil en hausse de 9% environ depuis 2003. Les investissements en cours ou prévus d'hôtels gros porteurs haut de gamme devraient être de nature à pallier l'insuffisance dans ce domaine pour permettre notamment à Lyon de se maintenir sur le marché de l'accueil de congrès.

Classe en nombre d'étoiles	France		Grand Lyon		
	Nombre de chambres	Part en %	Nombre de chambres au 01/01/2009	Part en %	Variation nombre de chambres 2003/2009
0 ou 1	112 259	18,3%	2 309	19,6%	16%
2	268 120	43,6%	4 533	38,5%	2,4%
3	171 828	28,0%	3 311	28,1%	12%
4	62 325	10,1%	1 623	13,8%	13%
Total	614 532	100,0%	11 776	100,0%	9%

Source : OTU, CCIL, 2007 et 2008

• Accueil des congrès internationaux

Le classement de l'Union des associations internationales (UAI) fait apparaître une très forte concentration de l'accueil des congrès dans les polarités économiques majeures. Ainsi en 2007, Paris se plaçait-elle avec 363 congrès accueillis par an en première ville du monde. Lyon occupait le 36^e rang mondial et le second rang des villes françaises.

Villes	Nombre de congrès internationaux	Part de la ville dans le pays
Paris	363	57,30 %
Lyon	42	6,60 %
Strasbourg	26	4,10 %
Nice	23	3,60 %
Toulouse	16	2,50 %
Montpellier	12	1,90 %
Cannes	10	1,60 %
Marseille	9	1,40 %
Lille	8	1,30 %

Source : UAI, 2007

Ce qu'il faut retenir

- Une fréquentation touristique du Grand Lyon majoritairement française.
- Une forte saisonnalité de la fréquentation touristique.
- Le second parc hôtelier français.
- Un positionnement favorable de l'agglomération en matière d'accueil de congrès internationaux à conforter.

Impact du tourisme sur le développement économique local : l'approche par l'économie présentielle

L'idée est de considérer que l'activité économique d'un territoire, à un moment donné, dépend moins de la population résidant de façon permanente sur ce territoire que de la population qui y est présente à ce moment-là. D'où le concept d'économie présentielle.

La mobilité généralisée est au cœur de ce concept d'économie présentielle. Ainsi, du fait des déplacements induits par le tourisme, la population présente peut être très sensiblement différente de la population résidente. La population présente un jour donné sur un territoire donné est donc le résultat de deux mouvements qui ne se compensent pas nécessairement : l'arrivée de touristes pour séjourner mais également les absences des habitants qui partent ailleurs.

Principaux enseignements pour le département du Rhône

En moyenne annuelle, la population présente est inférieure de 3,9 % à la population résidente.

En 2005, le maximum de population présente a été atteint le 10 décembre avec 1 686 100 personnes présentes.

La fréquentation touristique totale représente l'équivalent de 34 300 habitants permanents (dont 66,8 % de Français et 33,2 % d'étrangers).

POUR ALLER PLUS LOIN...

Pour s'informer

Accessibilité externe

Aéroports de Lyon : www.lyon.aeroport.fr

Airports council international : www.aci-europe.org

Agence d'urbanisme de Lyon : www.urbalyon.org

Réseau ferré de France : www.rff.fr

Immobilier d'entreprise

Centre d'études de la conjoncture immobilière :
www.cecimobs.net

Tourisme

Observatoire du tourisme urbain : www.lyon.cci.fr

3. CAPITAL HUMAIN

COMMENT DISPOSER DURABLEMENT
D'UNE MAIN D'ŒUVRE EN QUANTITÉ
ET EN QUALITÉ SUFFISANTES ?

INTRODUCTION

Une thématique à la croisée des volets économique et social

Dans un monde ouvert aux échanges, la compétitivité d'un pays repose en grande partie sur la qualification de sa population.

Le capital humain et son évolution sont bien au cœur des enjeux économiques et sociaux.

Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une proportion suffisante de la population en âge de travailler et équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale.

En 2000, le Conseil européen de Lisbonne s'est donné comme objectif d'augmenter le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans afin de soutenir la croissance économique et de consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active (autre dimension de la soutenabilité de la croissance, par le biais des questions de redistribution intergénérationnelle). La stratégie de Lisbonne vise aussi un objectif de « qualité » et une plus grande cohésion sociale. L'idée est de rechercher un meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité.

La durabilité de la croissance implique une meilleure adéquation qualitative du marché de l'emploi à moyen terme. La question est aussi de savoir comment surmonter l'inadéquation entre le système éducatif et les besoins des entreprises.

Le niveau global d'instruction de la main d'œuvre (mesuré par exemple par le niveau de diplôme atteint) affecte la qualité de la main d'œuvre et influence le développement économique. C'est un indicateur majeur qui permet d'observer le dynamisme futur de la main d'œuvre locale.

Enfin, la formation professionnelle est un élément important pour prendre en compte la capacité de la population active à s'adapter et à évoluer en fonction des enjeux économiques ou technologiques. Sur un plan individuel, elle assure l'employabilité de chacun dans un environnement qui évolue de plus en plus rapidement.

Les grands enjeux

Comment mobiliser au mieux les compétences des jeunes, des seniors et des femmes ?

Comment surmonter l'inadéquation entre système éducatif et besoins des entreprises (rôle des formations en alternance, vecteur d'insertion professionnelle) ? Mais également, à plus long terme, sait-on où sont les gisements futurs d'emploi sur le territoire et comment s'y prépare-t-on (formation initiale et continue) ?

Comment conduire la formation vers une meilleure employabilité ?

Comment promouvoir la formation continue dans les entreprises ?

Comment combiner un marché du travail à la fois flexible et garantissant plus de sécurité ?

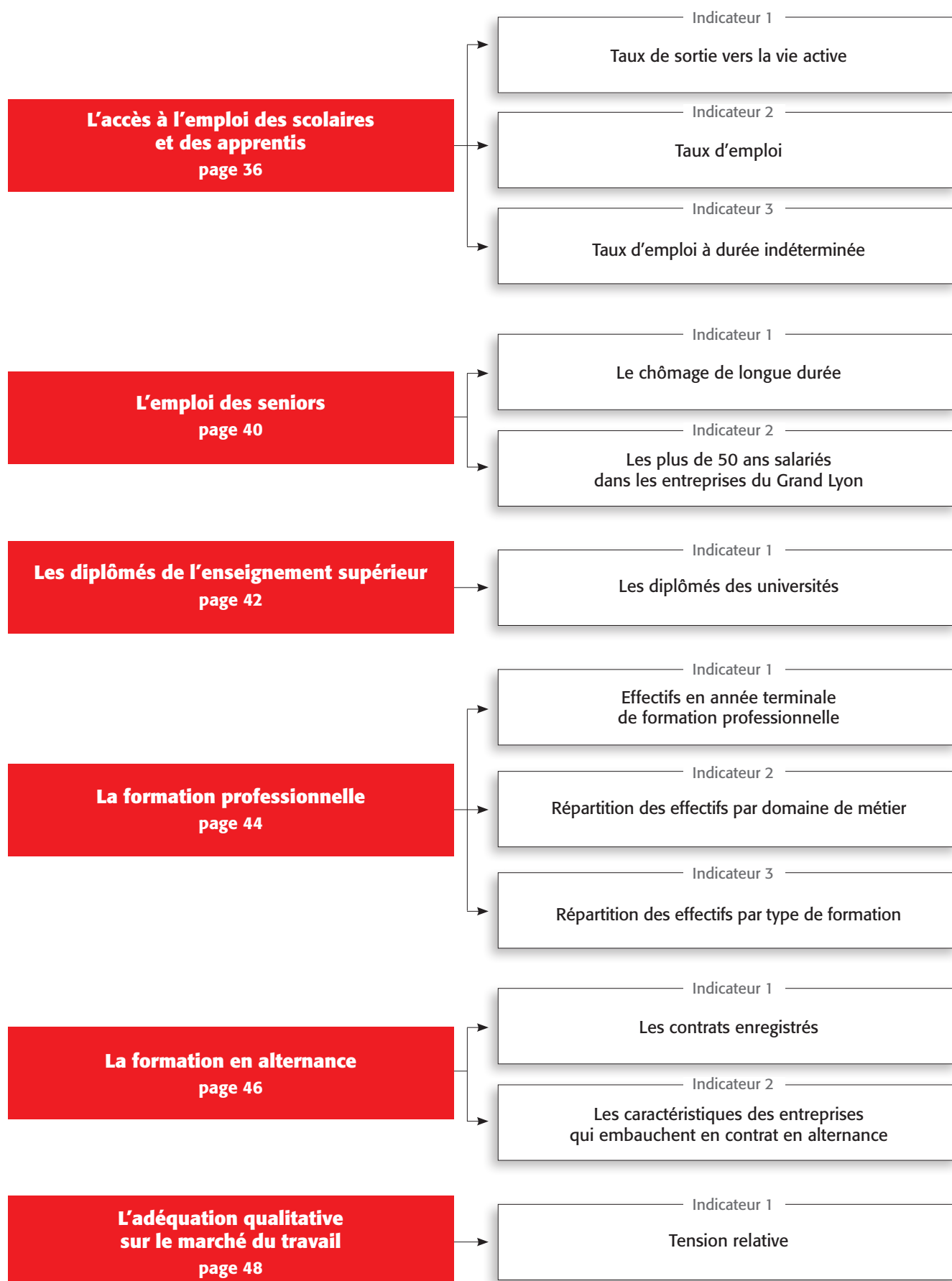
L'étude de ces enjeux sur le territoire du Grand Lyon souffre cruellement du manque de données disponibles à cette échelle.

Cela tient sans doute, au moins partiellement, au fait que ce n'est pas à ce niveau que sont mises en œuvre les politiques publiques dans ce domaine.

Ainsi, à plusieurs reprises dans ce qui suit, l'analyse porte sur des échelles supérieures, qu'il s'agisse du département du Rhône, de l'académie de Lyon (qui intègre les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain) ou bien encore de la région.

De surcroît, bien souvent les variables utilisées ne permettent pas d'appréhender les différentes problématiques dans leur globalité. Il s'agit bien d'indicateurs, rendant compte partiellement de la réalité des phénomènes.

INDICATEURS



L'accès à l'emploi des scolaires et des apprentis

Contexte

L'enquête Emploi de l'Insee fournit régulièrement le taux de chômage par niveau de diplôme. Elle permet ainsi d'apporter des éléments de cadrage sur les chances d'avoir un emploi en fonction du niveau de formation et de diplôme. Ainsi, les différences de chômage entre diplômés et non-diplômés restent importantes : le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 5,6%, contre 13,2% pour les non-diplômés. Avec un taux de chômage de 5,2%, ce sont les diplômés de formation courte du supérieur qui tirent le mieux leur épingle du jeu, en particulier les titulaires d'un diplôme à vocation technologique ou professionnelle : DUT, BTS, diplômes de professions du secteur social ou sanitaire (kinésithérapeute, infirmière,...). Ce résultat atteste leur bonne adéquation avec le marché du travail.

Il n'existe pas de données permettant d'appréhender à l'échelle locale, la question de l'accès à l'emploi des jeunes diplômés dans leur ensemble.

L'analyse qui suit, réalisée à partir des données disponibles du rectorat, se limite à présenter les résultats de l'accès à l'emploi des jeunes en sortie

de formation professionnelle initiale, scolaires et apprentis.

En région Rhône-Alpes, en 2004-2005, si près des deux tiers des scolaires en année terminale de formation professionnelle ont poursuivi leurs études, en revanche, la poursuite d'études ne concerne qu'un tiers des apprentis. En outre, l'apprentissage débouche sur un contrat à durée indéterminée dans 63% des cas, contre 37% pour les scolaires.

Sept mois après la sortie, le taux d'emploi (cf. définition ci-dessous) est dans l'ensemble plus élevé chez les apprentis (proche de 80%) que pour les scolaires (proche de 60%). Cette appréciation globale ne doit toutefois pas occulter des taux d'emploi différenciés, d'une part, selon le niveau de diplôme et d'autre part, en fonction des grands domaines de formation.

A niveau équivalent, le taux d'emploi de la filière production est toujours supérieur à celui de la filière services et ce, pour les scolaires et les apprentis.



Que prend-on en compte ?

■ Les enquêtes Insertion Vie Active (IVA) et Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA)

Nous pouvons nous appuyer sur les données fournies par ces enquêtes récurrentes pilotées par le Rectorat à l'échelle de l'académie de Lyon.

Les dernières enquêtes portent sur l'année scolaire 2006/2007. Leur objectif est d'une part de mesurer la fréquence des sorties vers la vie active des scolaires et des apprentis en année terminale de formation professionnelle (taux de sortie vers la vie active), et d'autre part, de mesurer leur insertion professionnelle à court terme, sept mois après leur sortie de formation (taux d'emploi).

■ Taux de sortie vers la vie active

C'est la proportion de scolaires et d'apprentis en année terminale de formation sortis vers la vie active.

■ Taux d'emploi

Nombre d'apprentis ou de scolaires en emploi (tout contrat de travail) rapporté au nombre d'apprentis ou de scolaires sortis vers la vie active (avec ou sans emploi).

■ Taux d'emploi à durée indéterminée

Part des apprentis ou des scolaires en année terminale de formation et sortis vers la vie active étant en CDI au moment de l'enquête.

Limites des indicateurs

Ces indicateurs décrivent la situation à une date donnée (février 2008, sept mois après la sortie de formation). Ils sont sensibles aux phénomènes de turn-over et de saisonnalité, dont l'intensité varie avec les secteurs et les métiers. Ils sont également très sensibles à la conjoncture. En outre, aujourd'hui ne sont disponibles que les données pour les formés appréhendés au niveau de l'établissement et non de la commune de résidence.

Dans ces conditions, il convient de rester prudent dans leur interprétation.

Qu'apprend-on ?

- La situation mise en évidence à l'échelle de l'académie de Lyon ne diffère pas sensiblement de celle observée à l'échelle régionale.
- Ainsi, le taux de sortie vers la vie active augmente lorsque le niveau de formation des individus s'élève. Les taux de sortie dépassent 50% pour les formations de niveau I (cf. nomenclature ci-dessous), II et III puis décroissent pour les niveaux inférieurs (IV et V) qui sont plus nombreux à poursuivre leurs études. Autre enseignement intéressant, les taux de sortie sont supérieurs pour les personnes en apprentissage et ceci, quel que soit le niveau de formation.
- Le taux d'emploi varie également en fonction du type et du niveau de diplôme. Plus de 80% des niveaux I, II ou III sortis vers la vie active sont en situation d'emploi sept mois après leur sortie de formation. La différence de résultat sur le taux d'emploi entre scolaires et apprentis se fait essentiellement sur les niveaux V (CAP, BEP).
- Le taux d'accès à un CDI varie du simple au double selon que la formation professionnelle suivie a été scolaire ou en apprentissage quel que soit le niveau de formation.

Ce qu'il faut retenir

- C'est essentiellement au niveau V que l'apprentissage se distingue de la voie scolaire par un meilleur accès à l'emploi.
- Le taux d'accès à un CDI augmente avec le niveau de diplôme (et par conséquent le taux de chômage diminue).

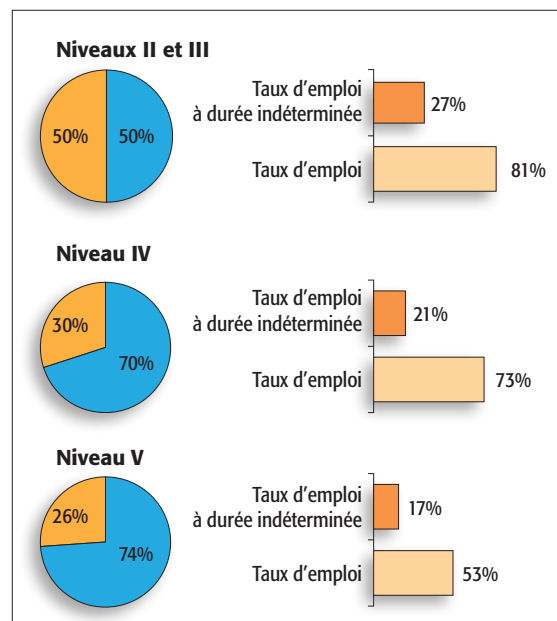
Taux de chômage national selon le diplôme (en %)

Diplômes	Taux de chômage
Sans diplôme ou CEP	13,2%
BEPC, CAP, BEP (niveau V)	7,8%
Baccalauréat (niveau IV)	7,1%
Baccalauréat + 2 ans (niveau III)	5,2%
Diplôme supérieur (niveaux I et II)	5,6%

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2007

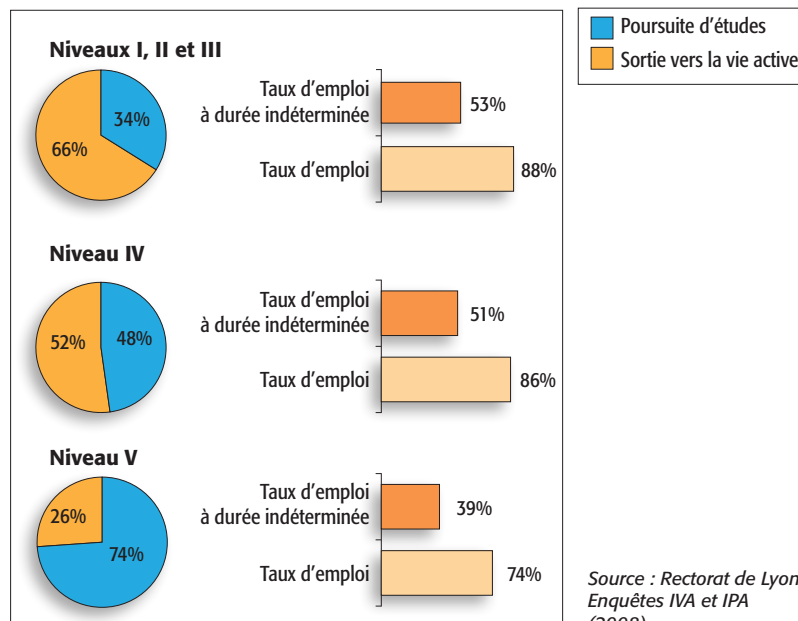
Enquête Insertion Vie Active (IVA)

Population des scolaires



Enquête Insertion professionnelle des Apprentis (IPA)

Population des apprentis



Source : Rectorat de Lyon
Enquêtes IVA et IPA
(2008)

Nomenclature des principaux niveaux de diplômes de l'enseignement professionnel

Scolaire	Apprentissage
-	Niveau I DESS, DRT
Niveau II DECF, DSAA	Niveau II DECF, DESCF, licence prof., maîtrise, diplôme d'école sup. de commerce, titres homologués
Niveau III BTS, DPECF, DMA, DCESF	Niveau III BTS, BTSA, DUT, DEUST, DMA, titres homologués
Niveau IV BT, Bac pro	Niveau IV BP, BPA, BT, BTA, Bac professionnel
Niveau V CAP, BEP	Niveau V CAP, CAPA, BEP, BEPA

Source : Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO)

L'accès à l'emploi des scolaires et des apprentis

L'accès des jeunes sur le marché de l'emploi : l'intérêt des enquêtes « Génération » du Céreq ⁽¹⁾

Cette approche est différente de celle de l'enquête Emploi de l'Insee, en ce sens qu'elle s'intéresse à des parcours d'insertion d'une classe d'âge donnée.

L'enquête « Génération 2004 » publiée en 2008, fait suite aux enquêtes « Génération 92 », « Génération 1998 », et « Génération 2001 ». Elle poursuit le même objectif : analyser les premières années de vie active des jeunes.

Dans le cadre de l'enquête « Génération 2004 », le Céreq a interrogé, au printemps 2007, 65 000 jeunes parmi les 705 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2004. Les premiers résultats de l'enquête présentés ici sont issus de l'exploitation d'un échantillon national de 35 000 individus sortis de tous les niveaux de formation.

La mise en place du système LMD (voir encart page suivante) est encore peu perceptible sur cette génération de jeunes car en 2003-2004, elle n'était effective que dans une minorité d'universités. En revanche, la création des licences professionnelles en 2000 a déjà des effets sensibles sur la Génération 2004. Une partie des jeunes qui quittaient autrefois le système éducatif après avoir obtenu un DUT ou un BTS, prolongent ainsi d'une année leur formation initiale. Le nombre de jeunes titulaires d'une licence a donc légèrement augmenté par rapport à la Génération 2001.

Trois ans après la fin de leurs études, le taux de chômage des jeunes de la Génération 2004 est encore de 14 % (contre 9% pour le taux de chômage national au sens du Bureau International du Travail (BIT) fin 2004).

Au terme de cette période, ils sont un peu moins souvent au chômage que leurs prédécesseurs de la Génération 2001, mais ils ne sont pas pour autant plus souvent en emploi. Ils sont en effet plus nombreux, 7% contre 5% pour la Génération 2001, à reprendre leurs études ou à

se former hors du cadre du travail, en effectuant des stages ou en préparant des concours par exemple. On retrouve cette propension à retourner vers la formation professionnelle, à travers un engagement un peu plus fréquent dans des formations en alternance, via notamment le contrat de professionnalisation qui est venu remplacer le contrat de qualification et le contrat d'adaptation.

Si les inégalités d'insertion selon le niveau de diplôme perdurent, la position relative des titulaires d'un CAP ou d'un BEP s'est quant à elle nettement détériorée. C'est le seul niveau de diplôme pour lequel le taux de chômage est plus important pour la Génération 2004 que pour la Génération 2001. Sont concernés au premier chef les titulaires d'un CAP ou BEP tertiaire. Pour les CAP et BEP industriel, le taux de chômage s'est amélioré par rapport à la génération 2001. Toutefois on observe de fortes disparités entre les jeunes ayant choisi de passer leur diplôme par apprentissage et ceux ayant opté pour la voie scolaire dont le taux de chômage est de 20 %.

Les parcours étudiants les plus longs assurent certes un niveau de salaire bien plus élevé que la moyenne, mais ils ne sont pas toujours gage d'un accès rapide à l'emploi. Au bout de trois ans, le taux de chômage des docteurs reste plus élevé que celui des titulaires d'un bac+2. L'insertion des autres diplômés de l'enseignement supérieur long - issus d'un DEA, DESS ou d'une autre formation de niveau master - s'est, en revanche, nettement améliorée. D'une génération à l'autre, leur taux de chômage trois ans après la fin de leurs études a baissé de 4 points. Les diplômés des écoles d'ingénieurs ou de commerce restent dans la position la plus favorable.

⁽¹⁾ Centre d'études et de recherche sur les qualifications

Source : Bref-Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture-Céreq n° 248 janvier 2008

Des études supérieures qui s'articulent désormais autour de la licence, du master et du doctorat, dit système LMD.

Trois niveaux :

- la licence (trois ans d'études),
- le master (cinq ans d'études),
- le doctorat obtenu après un travail de recherche d'au moins trois ans et la soutenance d'une thèse.



D'une génération à l'autre, la situation professionnelle des jeunes au bout de trois ans de vie active

Génération	Taux de chômage			Part des jeunes en emploi		
	1998 En %	2001 En %	2004 En %	1998 En %	2001 En %	2004 En %
Ensemble	11	16	14	82	78	77
Sans diplôme	25	34	32	66	58	58
CAP ou BEP	13	16	17	80	79	76
Bac pro ou techno	8	16	13	84	78	78
Bac général	10	18	14	70	69	62
Bac+2	5	8	7	91	88	88
Licence – L3	6	7	7	88	87	83
Maîtrise M1	8	11	10	88	85	83
DEA, DESS, master M2	6	10	6	91	87	90
Ecole ingénieur ou commerce – M2	3	8	4	95	91	94
Doctorat	4	9	8	94	89	90

Source : Bref - Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture - Céreq n° 248 janvier 2008

L'emploi des seniors

Contexte

Le vieillissement structurel de la population française apparaît préoccupant pour la prospérité future du pays. En effet, selon les projections démographiques, la croissance de la population active en Europe devrait ralentir à l'horizon 2020. Le développement de l'emploi des plus de 50 ans constitue donc aujourd'hui une priorité pour les politiques publiques de l'emploi.

Le taux d'emploi des plus de 50 ans en France : l'un des plus faibles en Europe

En 2007, la population active occupée comptait 25,6 millions de personnes soit près de 52% de la population totale.

De l'ordre de 55% en 2007, le taux d'emploi des plus de 50 ans en France est inférieur à la moyenne de la zone euro. Cela est encore plus prononcé en fin de vie active puisqu'entre 55 et 64 ans, seulement 44% des hommes et 39 % des femmes occupent un emploi.

La pratique du retrait anticipé du marché du travail

Les pouvoirs publics, souvent avec l'accord des partenaires sociaux, ont longtemps favorisé le développement de dispositifs de préretraite pour les travailleurs âgés dans l'objectif de lutter contre le chômage. Toutefois, depuis une dizaine d'années l'accès aux préretraites publiques a été considérablement restreint, même si les pratiques de cessations anticipées d'activité demeurent courantes.

Un chômage de longue durée chez les salariés âgés

Les salariés de plus de 50 ans connaissent des difficultés de reclassement importantes dès lors qu'ils perdent leur emploi. Ils sont particulièrement touchés par le chômage de longue durée. Ces difficultés spécifiques expliquent en partie le fait que près de 400 000 chômeurs français de plus de 55 ans sont, à leur demande, dispensés de recherche d'emploi.

Enfin, la question du vieillissement des actifs en emploi se pose aujourd'hui avec acuité. Aussi est-il intéressant de rendre compte du vieillissement observé dans les principaux secteurs d'activité.



Que prend-on en compte ?

■ Le chômage de longue durée

La part de chômeurs de longue durée (plus d'un an) voire de très longue durée (plus de deux ans) chez les seniors comparée à celle calculée pour les moins de 50 ans permet d'observer la difficulté à retrouver un emploi que rencontrent les plus âgés, plus souvent confrontés aux licenciements économiques. Cette part correspond au nombre de seniors inscrits dans la liste des demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an rapporté au nombre total de demandeurs d'emploi de cette classe d'âge.

■ Les plus de 50 ans salariés dans les entreprises du Grand Lyon

La Déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Le fichier constitué par l'ensemble des déclarations permet d'avoir annuellement une vision des effectifs employés.

La répartition des salariés par tranche d'âge et par secteur d'activité permet de repérer les secteurs vieillissants et ceux qui emploient le plus de seniors dans l'agglomération lyonnaise fin 2006.

Limites des indicateurs

Faute de pouvoir disposer des données issues du dernier recensement, il n'a pas été possible de calculer le taux d'emploi ou le taux d'activité des plus de 50 ans sur le Grand Lyon ; d'où, le recours à d'autres indicateurs, notamment aux données relatives au chômage (issues de Pôle emploi).

Il convient d'être prudent dans l'analyse tant la situation des seniors en matière d'emploi fluctue au gré des réglementations (obligation ou non de rechercher un emploi).

De plus, tous les seniors en difficulté face à l'emploi ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de Pôle emploi. Certains sont dans d'autres dispositifs comme le RMI.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales. Le champ de la publication des résultats exclut en outre les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés, les dirigeants salariés de leur entreprise ainsi que les agents des collectivités territoriales.

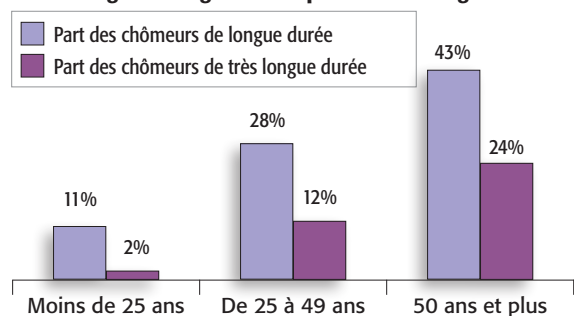
Qu'apprend-on ?

• Dans le Grand Lyon, fin 2006, la moitié des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont au chômage depuis plus d'un an et un quart recherche un emploi depuis plus de deux ans. Les seniors inscrits dans la liste des demandeurs d'emploi sont ainsi 1,5 fois plus touchés par le chômage de longue durée que les 25-49 ans.

• Les dix secteurs d'activité qui emploient le plus de seniors dans l'agglomération sont également les dix plus gros pourvoyeurs d'emplois toutes classes d'âge confondues. En tête, les secteurs de la santé, l'action sociale et administration publique qui emploient un quart des seniors salariés dans le Grand Lyon fin 2006. Une dizaine de secteurs emploient proportionnellement davantage de seniors (25% ou plus des salariés). C'est le cas des activités immobilières et financières et de la plupart des activités industrielles et de la métallurgie, ces dernières connaissant une perte d'emplois chaque année. Dans ces secteurs, les seniors sont souvent les premiers à être touchés par des licenciements économiques et peinent à retrouver un emploi.

A noter, enfin, que les secteurs administration publique, activités financières, postes et télécommunications comptent 12 à 13% de salariés de 56 ans et plus (contre 8% en moyenne tous secteurs confondus).

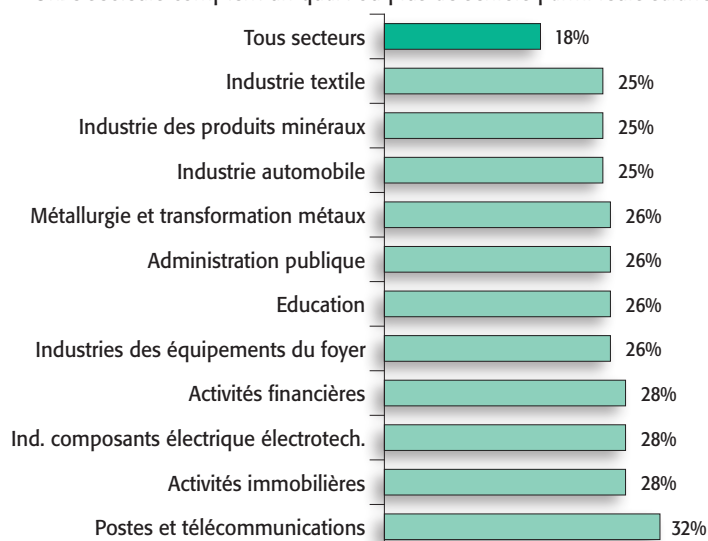
Le chômage de longue durée par tranche d'âge



Source : Insee-pôle emploi-DEFM toutes catégories au 31-12-2007

Les secteurs d'activité vieillissants dans le Grand Lyon fin 2006

Onze secteurs comptent un quart ou plus de seniors parmi leurs salariés



Source : Insee - DADS au 31-12-2006

Ce qu'il faut retenir

- Les seniors sont davantage confrontés au chômage de longue durée.
- Les secteurs « vieillissants » sont pour nombre d'entre eux des secteurs où l'emploi décline (comme l'industrie ou la métallurgie).

Comparaison des taux d'emploi des 55-64 ans dans l'Union européenne en 2004

Les 15 « meilleurs pays »

Suède	69,1%
Danemark	60,3%
Royaume-Uni	56,2%
Estonie	52,4%
Finlande	50,9%
Portugal	50,3%
Chypre	49,9%
Irlande	49,5%
Lettonie	47,9%
Lituanie	47,1%
Pays-Bas	45,2%
République tchèque	42,7%
Allemagne	41,8%
Espagne	41,3%
Grèce	39,4%
France	37,3%

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail

Activité et emploi des seniors en 2007

	Taux d'activité	Taux d'emploi
50-64 ans	58,6%	55,4%
dont 55-64 ans	43,5%	41,3%
65 ans et +	1,6%	1,5%

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2007

Les diplômés de l'enseignement supérieur

Contexte

Avec environ 130 000 étudiants, le Grand Lyon constitue le deuxième pôle d'enseignement supérieur derrière Paris. Si le poids relatif de l'enseignement supérieur dans la population totale, proche de 10%, permet à Lyon de se comparer avec des métropoles comme Vienne, Turin ou Berlin, il est en revanche inférieur à celui d'autres métropoles françaises telles Strasbourg, Grenoble ou Toulouse.

L'ambition de l'Université de Lyon, récemment constituée en Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est bien de progresser dans le classement des universités pour figurer dans le top 30 des universités européennes.

L'organisation spatiale de l'enseignement supérieur, telle que mise en évidence dans l'Atlas réalisé par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (janvier 2009), traduit une certaine dispersion des sites sur le territoire du Grand Lyon. Au total, les 130 000 étudiants se répartissent dans près de 287 sites, dont 196 dans Lyon intra-muros. On retiendra comme principaux sites au regard des effectifs :

- Le campus de la Doua (22 000 étudiants)

- Le site des quais (20 000 étudiants environ)
- Le pôle santé Lyon – est (15 000 étudiants)
- Le campus Porte des Alpes (15 000 étudiants)
- La Manufacture des Tabacs (11 000 étudiants)
- Le site de l'université catholique de Lyon en presqu'île (7 500 étudiants)

A ces pôles principaux, il convient d'ajouter les sites des grandes écoles tels que Vaulx-en-Velin (ENTPE et école d'Architecture), Ecully (EM Lyon et Ecole centrale) et l'ensemble des lycées accueillant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Deux éléments sont de nature à contribuer au développement de l'enseignement supérieur à la hauteur des ambitions fixées et à un meilleur rayonnement à l'échelle internationale : la mise en œuvre du Schéma de développement universitaire (*cf. encart page suivante*) et le projet « Lyon Cité Campus » piloté par l'Université de Lyon. Au-delà de la stratégie des filières, d'organisation des enseignements, de leur qualité, les questions d'hébergement, de desserte, de la vie étudiante, bref, de l'environnement urbain dans lequel s'inscrit la vie étudiante, sont au cœur des enjeux dans ce domaine.



Que prend-on en compte ?

■ Les diplômés des universités

L'académie de Lyon produit un livret regroupant les statistiques de chaque année universitaire. Dans ce document elle communique le nombre de diplômés par université.

Limites de l'indicateur

Les statistiques transmises par le Rectorat portent sur les diplômés des universités à l'échelle de l'académie de Lyon qui regroupe également l'université de Saint-Etienne.

Le rectorat ne dispose pas d'éléments sur l'accès à l'emploi des diplômés qui terminent leurs études à l'échelle des académies. Seule l'enquête du Céreq permet d'analyser les premières années de vie active des jeunes diplômés (tous niveaux de formation) à l'échelle nationale.

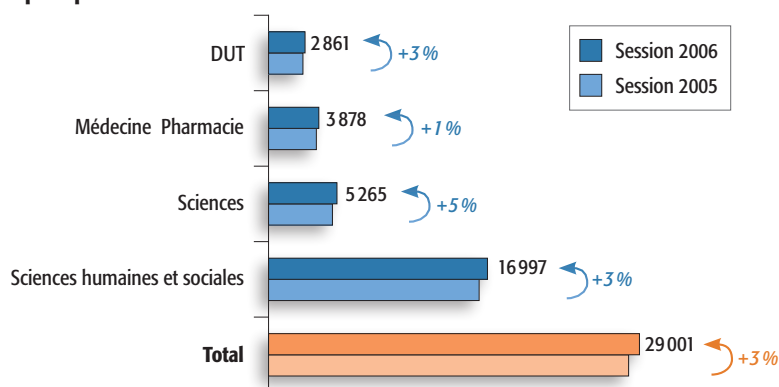
Notre indicateur ne prend en compte qu'une partie des diplômés de l'enseignement supérieur, à savoir ceux des universités.

Qu'apprend-on ?

- Près de 30 000 étudiants ont été diplômés des universités de l'académie de Lyon en 2006. Leur nombre a progressé de 3% par rapport à l'année précédente. La hausse la plus significative concerne les filières scientifiques (+5% de diplômés) même si ce sont les filières sciences humaines et sociales qui comptent les plus gros volumes de diplômés (17 000 diplômés en 2006).

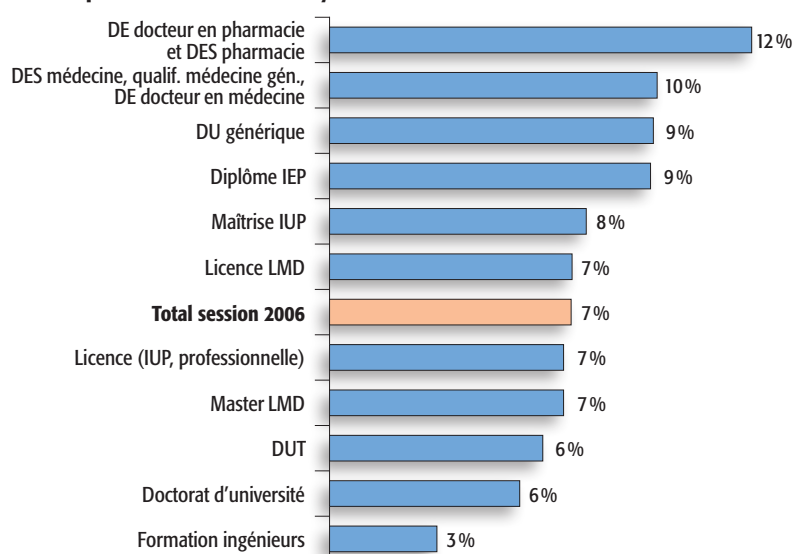
- L'académie de Lyon représente 7% des diplômés des universités françaises. Certains types de diplômes sont mieux représentés dans l'académie de Lyon. C'est le cas des diplômes de docteur en pharmacie et en médecine, des diplômes universitaires génériques, ou encore, des diplômes délivrés par les Instituts d'études politiques (IEP). A l'inverse, les diplômes d'ingénieurs et les doctorats d'université sont plutôt sous-représentés dans l'académie de Lyon.

Les diplômes délivrés par les universités de l'académie de Lyon par spécialité



Source : Rectorat de Lyon

Les diplômés des universités : part de l'académie de Lyon dans le total France



Source : Rectorat de Lyon

Ce qu'il faut retenir

- 29 000 diplômés des universités dans l'académie de Lyon en 2006 (dont 59% en sciences humaines et sociales).
- Une bonne représentation des diplômes de pharmacie, de médecine, des diplômes universitaires et des instituts d'études politiques.

Exemples de politiques publiques

Lancé à l'automne 2007, le **Schéma de développement universitaire (SDU)** s'inscrit dans une réflexion globale sur la ville et l'université. L'idée est de favoriser une meilleure prise en compte de la vie étudiante, dans toutes ses dimensions (études, transports, hébergement et loisirs) lors de la mise en place des équipements urbains. Le SDU permettra de définir les axes de développement stratégiques à l'échelle des 57 communes du Grand Lyon à l'horizon 2015.

La validation des acquis de l'expérience (VAE), une nouvelle voie d'accès aux diplômes

Avec la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, toute personne peut désormais faire valider, par un diplôme, un titre, ou un certificat de qualification professionnelle, les apprentissages qu'elle a acquis par l'expérience (3 ans minimum), sous réserve que celle-ci soit en lien avec la certification professionnelle souhaitée.

Cette démarche représente ainsi une nouvelle voie pour obtenir une certification, voie qui aura la même valeur que celle attribuée à l'issue de la formation correspondante.

En 2007, les certifications les plus demandées en VAE (personnes présentées en jury) en région Rhône-Alpes ont été :

- Diplôme professionnel d'aide soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- Titre d'assistant de vie aux familles
- CAP petite enfance
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

(Source : Pôle Rhône-Alpes de l'orientation)

La formation professionnelle

Contexte

La formation professionnelle, au cœur des enjeux sur l'employabilité

En 2000, la stratégie de Lisbonne a fait du développement de la formation tout au long de la vie un objectif essentiel pour faire de l'Europe « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* »

Ainsi, l'enjeu est à la fois économique et social. Au-delà de l'accès à l'emploi, la formation professionnelle détermine également pour chacun la possibilité de se maintenir dans celui-ci grâce à l'adaptation en continu des savoirs et des savoir-faire, au rythme de l'évolution du progrès technique et des métiers. Elle est ainsi l'instrument majeur de la sécurisation des parcours professionnels dans un contexte d'accélération des mutations économiques.

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social s'inscrit dans ce contexte et a pour objectif de moderniser le système de la formation professionnelle. Elle vise à reconnaître aux salariés un droit réel à la formation, en mettant fin aux inégalités constatées, en matière d'accès à la formation, entre hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, salariés moins qualifiés et cadres, petites et moyennes entreprises (PME) et grandes structures.

La formation professionnelle est une des compétences de la Région. En Rhône-Alpes, le Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO), dispositif associant l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, permet d'avoir des informations et des données, certes encore partielles, pour nourrir notamment les réflexions sur le lien emploi-formation, la formation étant une réponse à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande des entreprises.



Que prend-on en compte ?

■ Effectifs en année terminale de formation professionnelle

Il s'agit des personnes en année terminale de formation diplômante ou qualifiante dans un établissement de formation localisé dans l'agglomération lyonnaise.

■ Répartition des effectifs par domaine de métier

22 domaines de métiers sont identifiés. Ils regroupent des familles professionnelles qui regroupent elles mêmes plusieurs métiers (ROME).

■ Répartition des effectifs par type de formation

On distingue les formations :

- diplômantes par la voie scolaire ou l'apprentissage
- qualifiantes : dans le cadre de la formation continue des demandeurs d'emploi, sont comptés les stagiaires de l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) et le nombre de places votées des formations financées par la Région Rhône-Alpes. Ne sont pas prises en compte les formations des demandeurs d'emploi financées par Pôle emploi et la formation continue des salariés.

Limites des indicateurs

Le PRAO agrège des données de l'Education nationale, de l'Afpa, de la Drass et de la Région Rhône-Alpes pour obtenir les effectifs en année terminale de formation professionnelle.

Sur ces effectifs, nous ne connaissons pas la part des individus qui vont obtenir leur diplôme, poursuivre leurs études ou encore rechercher un emploi (qu'ils soient diplômés ou non).

L'ensemble des formations est recensé au lieu de l'établissement de formation. L'information concernant la provenance des stagiaires n'est pas disponible.

Est ici pris en compte le public en formation professionnelle, dans le cadre, soit de la formation initiale, soit de la formation continue pour les demandeurs d'emploi. En revanche, faute de données disponibles, ne sont pas prises en compte les actions de formation dont les salariés ont bénéficié dans le cadre des obligations des entreprises.

Qu'apprend-on ?

- **En 2006-2007, 24 445 personnes étaient en dernière année d'une formation diplômante ou qualifiante** (en hausse de 4% par rapport à l'année précédente).

Parmi eux, plus de 20 000 (83%) suivaient une formation diplômante (du niveau V au niveau III) par la voie scolaire ou l'apprentissage. A noter que l'apprentissage qui reste minoritaire dans les formations diplômantes (27%) a connu une progression de 24 % dans l'agglomération lyonnaise (contre seulement 2% pour les formations par la voie scolaire). L'essor de l'apprentissage a surtout concerné les métiers de l'informatique, des industries de procédé, de la gestion administrative et du nettoyage et des services aux personnes.

- **Les formations continues ont concerné 4 116 demandeurs d'emploi** en 2007 et leur nombre a baissé par rapport à 2006 (-12%).

Parmi les métiers qui forment le plus, on trouve en tête la gestion administrative, le commerce et la vente ou encore le bâtiment et les travaux publics. Ceux de l'action sociale ou de la santé enregistrent des progressions sensibles (respectivement +32% et +26%). D'autres métiers à fort potentiel de formation ont à l'inverse tendance à décliner comme l'hôtellerie et la restauration (-14%). Ces variations illustrent à la fois l'engouement pour tel ou tel métier et l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises.

Effectifs en année terminale de formation professionnelle dans le Grand Lyon par domaine de métiers

Rang	Domaine de métiers	Toutes formations 2006-2007		Evol. rang sur un an
		Effectifs	%	
1	Gestion administrative	3 849	16	→
2	Commerce et vente	2 951	12	→
3	Bâtiment et travaux publics	2 017	8	→
4	Action sociale	1 738	7	↑
5	Métallurgie et mécanique	1 709	7	→
6	Electricité et électronique	1 601	7	↓
7	Enseignement, sport, culture et communication	1 416	6	→
8	Nettoyage et services aux personnes	1 187	5	→
9	Santé	1 049	4	↑
10	Hôtellerie et restauration	847	3	↓
11	Industries agroalimentaire, chimie, plasturgie	818	3	→
12	Coiffure et esthétique	647	3	↑↑↑
13	Réparation automobile	602	2	↑↑↑
14	Agriculture et aménagement	594	2	↑↑↑
15	Informatique	591	2	↓
16	Transports et logistique	538	2	↓
17	Maintenance	529	2	↓↓
18	Industries textiles, habillement et cuir	487	2	→
19	Bois et ameublement	426	2	→
20	Comptabilité	389	2	→
21	Métiers de bouche	296	1	→
22	Imprimerie et communication graphique	164	1	→

Source : PRAO-Education nationale, Afpa, Drass et Région Rhône-Alpes

Ce qu'il faut retenir

- La formation en apprentissage se développe et est même privilégiée dans certains domaines de métier.
- La formation continue (malgré la vision partielle que nous en avons) concerne encore trop peu de demandeurs d'emploi au regard du nombre de demandeurs d'emploi sans diplôme ou sans qualification dans l'agglomération. Fin 2007, au moins 12 000 demandeurs n'ont pas de diplôme et 20 000 sont sans qualification.

L'inégalité d'accès à la formation professionnelle

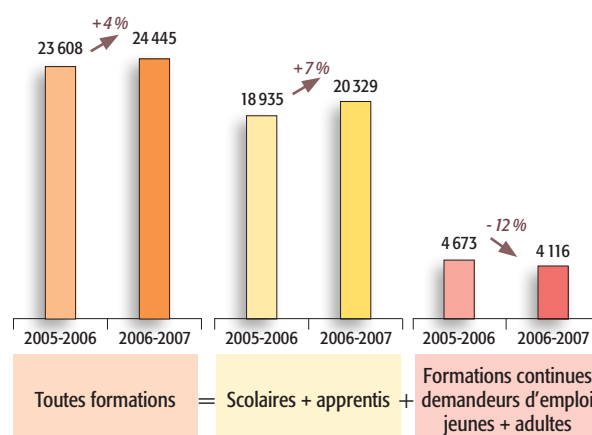
La moitié des cadres supérieurs bénéficient de formation professionnelle contre un ouvrier sur trois.

Plus de la moitié des techniciens et agents de maîtrise et presque autant d'ingénieurs et de cadres supérieurs ont eu accès à la formation professionnelle en 2004, contre à peine un ouvrier et un employé sur trois. Ce qui signifie qu'au fil de leur vie active, au lieu de se rapprocher, les catégories sociales, en matière de qualifications, s'éloignent.

Le taux d'accès à la formation continue est croissant avec le niveau de diplôme : seuls 13% de ceux qui n'avaient aucun diplôme ou au mieux le certificat d'étude primaire (30% de la population étudiée) ont eu accès à la formation en 2000, contre 51% des bac + 3 (9,6% de la population étudiée). Ce à quoi il faudrait ajouter les différences entre les types de formations suivies : l'« accès » à la formation ne renseigne pas sur les modalités et la longueur des enseignements.

Source : Céreq - Exploitation des déclarations fiscales n° 2483. Année des données : 2004

Effectifs en année terminale de formation dans le Grand Lyon par type de formation



Source : PRAO-Education nationale, Afpa, Drass et Région Rhône-Alpes

La formation en alternance

Contexte

La formation en alternance recouvre d'une part l'apprentissage, et d'autre part, les contrats de professionnalisation⁽¹⁾. Avec le plan de cohésion sociale en 2005, le développement de l'apprentissage devient une priorité des politiques d'insertion. En moyenne, 80% des apprentis obtiennent un diplôme et intègrent un emploi à l'issue de leur formation. L'apprentissage reste ainsi une filière facilitant la transition vers l'emploi, même si les jeunes ne restent pas toujours chez leur maître d'apprentissage.

Au 31 décembre 2006 et à l'échelle nationale, 408 000 jeunes préparaient un diplôme en apprentissage, dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Les effectifs connaissent une forte progression depuis 2003 (+13% en 3 ans) sous l'effet notamment de la progression des apprentis dans les formations du supérieur qui représentent désormais un apprenti sur cinq.

Dans l'académie de Lyon (territoire plus large que le Grand Lyon, incluant l'Ain, le Rhône et la Loire), 20 584 apprentis ont été recensés en 2006 (+17,5% par rapport à 2003) se répartissant pour près des trois quarts dans les niveaux IV et V et à plus d'un quart dans les niveaux III, II et I (cf. définition p.39). A noter enfin qu'au niveau III, l'apprentissage représente plus de 20% de l'enseignement professionnel, comme en Ile-de-France, à Strasbourg ou à Nantes.

En 2006, 144 000 contrats de professionnalisation ont été enregistrés à l'échelle nationale, en hausse de 50% par rapport à la période allant de l'ouverture du dispositif à fin 2005. Il concerne surtout les jeunes issus du système scolaire qui cherchent à obtenir un diplôme ou un titre reconnu (9 recrues sur 10 ont entre 16 et 25 ans). 84% des nouveaux contrats de professionnalisation sont des contrats à durée déterminée. Le secteur tertiaire est le principal utilisateur puisqu'il concentre 77% des entrées enregistrées.



Que prend-on en compte ?

■ **Les contrats enregistrés** par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) à partir des formulaires Cerfa qui lui sont retournés par les employeurs qui souhaitent embaucher une personne en contrat en alternance.

■ **Les caractéristiques des entreprises qui embauchent en contrat en alternance**

L'analyse des caractéristiques moyennes sur les trois dernières années disponibles a été privilégiée afin de lisser les observations annuelles.

Pour les contrats d'apprentissage, il s'agit des années 2004, 2005, 2006 et pour les contrats de professionnalisation, des années 2005, 2006, 2007.

Limites des indicateurs

Certains contrats enregistrés sont rompus par l'une ou l'autre des deux parties avant leurs achèvement. Nous ne disposons donc pas d'une vision réelle du nombre de personnes qui suivent ces formations en alternance. De plus, nous n'avons pas d'information sur le nombre de diplômés à l'issue de ces formations.

Les contrats enregistrés sont recensés au lieu de localisation de l'employeur et non au lieu de résidence de la personne qui signe le contrat.

(1) Depuis octobre 2004, le contrat de professionnalisation a succédé aux contrats de qualification, contrats d'adaptation et contrats d'orientation. Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée assorti d'une action de professionnalisation.

Qu'apprend-on ?

- Près de 14 000 contrats en alternance ont été enregistrés dans le Rhône au cours de l'année 2007, ce qui représente une progression de 20% par rapport à 2005. Sur la période, les contrats d'apprentissage ont tendance à stagner alors que les contrats de professionnalisation mis en place fin 2004 augmentent de plus de 50%. En 2007, les entreprises ont désormais autant recours aux contrats de professionnalisation qu'aux contrats d'apprentissage.
- Les secteurs les plus pourvoyeurs de contrats en alternance sont le commerce, les services aux entreprises, les services aux particuliers et la construction avec des spécificités propres. Par exemple, le commerce est à l'origine de 25% des contrats d'apprentissage enregistrés dans le Grand Lyon mais également de 22% des contrats de professionnalisation. Les services aux entreprises sont les plus gros employeurs de contrats de professionnalisation (29% des contrats). A l'inverse, la construction et les services aux particuliers ont davantage recours aux contrats d'apprentissage.
- On note des différences de pratique selon la taille des entreprises. Les grosses entreprises (200 salariés et plus) pèsent davantage dans les embauches en contrat de professionnalisation que dans celles en contrat d'apprentissage.

Les principaux secteurs pourvoyeurs de contrats en alternance dans le Grand Lyon

Caractéristiques moyennes sur 3 ans

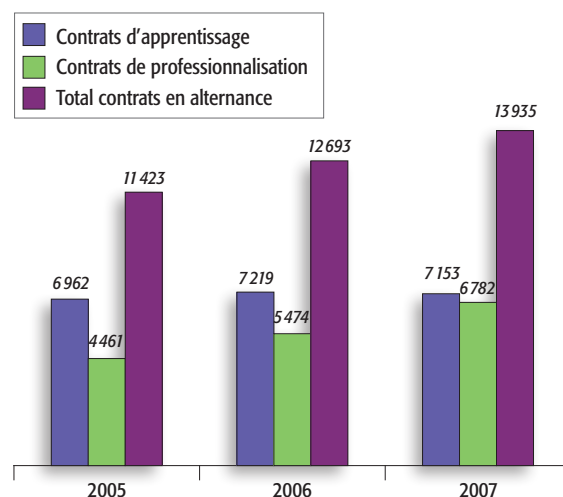


Source DRTEFP-Sepes

Ce qu'il faut retenir

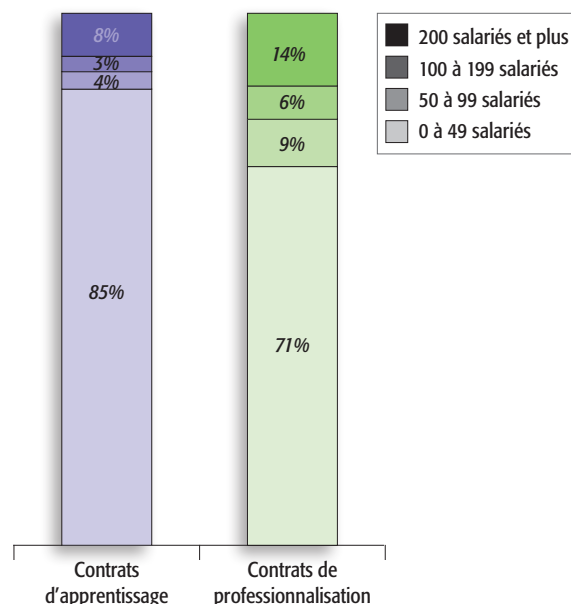
- 14 000 contrats en alternance signés en 2007 (+20% en deux ans) dans le Rhône.
- Plus de deux tiers des formations en alternance se font dans quatre secteurs : commerce, services aux particuliers, construction et services aux entreprises.

Les contrats en alternance enregistrés dans le Rhône depuis 2005



La taille des entreprises qui recrutent en alternance

Caractéristiques moyennes sur 3 ans



Quelle adéquation qualitative sur le marché du travail ?

Contexte

L'évolution qualitative du marché du travail est soumise à plusieurs facteurs qui affectent respectivement l'offre et la demande de travail, parmi lesquels l'évolution de la population active (taux d'activité des femmes, jeunes et seniors), les changements dans la structure productive (influence des nouvelles technologies, économie de la connaissance, tertiarisation...). En outre, d'autres facteurs, comme l'attractivité intrinsèque de certains métiers ou secteurs, les pratiques de recrutement et de mobilité viennent également expliquer certains déséquilibres conjoncturels ou structurels.

Les questions relatives à l'adéquation qualitative du marché du travail doivent ensuite être envisagées dans une double approche, sectorielle et territoriale. En effet, au-delà des grandes évolutions macro-économiques qui affectent le marché du travail, c'est bien la structure et les différentes composantes du tissu économique sur le territoire qui, in fine, sont de nature à modifier les équilibres.

Les besoins des entreprises en termes de qualifications évoluent ainsi rapidement et fortement ; mieux connaître ces tendances figure au cœur des enjeux des politiques locales de formation à travers le lien emploi-formation.

Aujourd'hui, les désajustements observés sont difficiles à analyser ; dès lors, anticiper s'avère relativement complexe au niveau infrarégional en dépit de sources statistiques nombreuses (Insee, Pôle emploi, DRTEFP notamment).

« Le ralentissement de la population active attendu pour les prochaines années pourrait faciliter la baisse du chômage à court terme, mais conduire à plus long terme à la coexistence durable de difficultés de recrutement et de maintien du chômage à un niveau élevé. » (Dares - « Les emplois en 2015 » - cf page 52)



Que prend-on en compte ?

La Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) mesure chaque année depuis trois ans les tensions sur le marché de l'emploi en rapprochant les offres et les demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi. Cela permet notamment d'observer les difficultés de recrutement par métier à l'échelle des différents territoires de la région Rhône-Alpes (départements et zones territoriales emploi formation) et leurs évolutions.

■ Tension relative

L'indice de tension relative (ITR) permet de quantifier les tensions sur la demande d'emploi. Il est la résultante du ratio de flux d'entrée (rapport entre les offres enregistrées et les demandeurs d'emploi inscrits) et du ratio de stock (qui rend compte du nombre d'offres d'emploi disponibles à un instant donné par demandeur d'emploi inscrit) selon la méthodologie décrite dans le rapport réalisé par la DRTEFP intitulé « Les difficultés de recrutement en Rhône-Alpes »—Actualisation décembre 2007.

Une tension relative supérieure à 1 indique une tension sur la demande (difficulté de recrutement). Plus l'indice de tension relative est élevé, plus la tension sur la demande d'emploi est forte.

Limites de l'indicateur

L'indice de tension relative est basé sur les offres d'emploi traitées par Pôle emploi qui ne représentent qu'une partie des offres. De la même manière, les personnes inscrites dans le fichier des demandeurs d'emploi ne représentent qu'une partie des personnes en recherche d'emploi.

Qu'apprend-on ?

- En 2007, dans le Rhône, les difficultés de recrutement touchent plus particulièrement une trentaine de métiers. C'est le cas d'un certain nombre de métiers saisonniers, de métiers qui proposent des contrats de travail de très courte durée (comme agents d'enquête, animateurs de vente), de métiers qui souffrent d'une faible attractivité et/ou d'un turn over important en raison de conditions de travail difficiles (hôtellerie, restauration). Figurent également les métiers émergents exigeant des compétences pointues.

Le tableau ci-dessous détaille uniquement les métiers pour lesquels le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur l'année est supérieur à 800. D'autres métiers sont également concernés par des difficultés de recrutement mais dans des volumétries plus faibles. C'est le cas des chaudronniers-tôliers et des soudeurs mais aussi des informaticiens d'exploitation et des informaticiens experts.

		Evolution de la tension	
		sur 1 an	sur 4 ans
+ TENSION TRES FORTE			
Agent distributeur	Plus de 10 offres d'emploi pour 1 demandeur d'emploi (contrats courts ou saisonniers)	=	-
Agent d'enquête		-	-
Animateur de vente		-	-
Représentant à domicile		-	=
Chargé d'études techniques du BTP	2 à 4 offres d'emploi pour 1 demandeur d'emploi	=	+
Maintenien des systèmes thermiques climatiques et frigorifiques		+	+
Informaticien d'étude		+	+
Attaché commercial en services auprès des entreprises		=	-
Cuisiniers		=	=
Attaché commercial en biens d'équipements professionnels		=	=
Technicien des services administratifs		+	=
Animateur généraliste de loisirs		=	-
Conducteur routier de marchandises +3,5t	1 à 2 offres d'emploi pour 1 demandeur d'emploi	=	=
Mécanicien de véhicules particuliers et industriels		+	=
Serveur en restauration		=	=
Aide agricole saisonnier		+	-
Ouvrier de la maçonnerie		-	-
Electricien du bâtiment		-	+
Infirmier		=	-
- TENSION MOINS FORTE			

Source DRTEFP - Sepes

Ce qu'il faut retenir

- Des tensions qui touchent à la fois des secteurs peu attractifs mais également de nouveaux métiers, aux compétences très pointues.

L'enquête Besoins de main d'œuvre (BMO)

Depuis près de 10 ans les enquêtes Besoins de main d'œuvre constituent un outil d'aide à la décision pour les Assedic.

Depuis 2005, ces enquêtes de perception portent sur l'ensemble des établissements affiliés à l'Assurance chômage et permet de produire des résultats pour les 370 bassins d'emploi du territoire français. Toutes les entreprises ne répondent pas, c'est pourquoi les résultats sont ensuite redressés pour être représentatifs de l'ensemble des établissements.

Le questionnement se limite à l'identification des métiers recherchés par les employeurs et, pour chacune de ces professions, au repérage des difficultés de recrutement et au poids de l'emploi saisonnier.

Une liste de métiers, compatible avec le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME), a été élaborée pour ces enquêtes BMO.

Pour la dernière enquête BMO 2008, le taux de réponses atteint 26% sur le secteur Vallées du Rhône et de la Loire.

42 500 intentions d'embauche ont été recensées à l'échelle de l'agglomération pour l'année 2008. Le tiers des intentions d'embauche exprimées concerne les métiers suivants : agents d'entretien, représentants, VRP, serveurs et maîtres d'hôtel, ingénieurs et cadres de l'informatique, caissiers, employés de libre-service, employés de maison et assistantes maternelles, cadres commerciaux et technico-commerciaux, secrétaires, assistantes, ingénieurs et cadres d'études et de recherche.

Métiers pour lesquels les intentions d'embauche posent des difficultés de recrutement en 2008

Appréciation donnée par les chefs d'entreprises interrogés

Maçons qualifiés	Entre 75% et 100% des intentions d'embauche sont estimées difficiles
Conducteurs routiers de transport en commun	
Employés de maison et assistantes maternelles (y compris aides à domicile)	
Conducteurs routiers et grands routiers	
Ouvriers qualifiés de la mécanique (soudeurs, monteurs, mécaniciens...)	Entre 50% et 75% des intentions d'embauche sont estimées difficiles
Ingénieurs et cadres de l'informatique (sauf technico-commerciaux)	
Techniciens, agents de maîtrise de la maintenance	
Représentants, VRP	
Cuisiniers	
Agents de gardiennage et de sécurité	
Aides-soignants	
Programmeurs et autres informaticiens (sauf ingénieurs et cadres)	
Coursiers, conducteurs livreurs	
Agents et hôtesses d'accueil, standardistes	
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	
Cadres du BTP	
Techniciens, agents de maîtrise électricité, électronique et télécoms	
Peintres et ouvriers qualifiés des finitions du bâtiment	
Techniciens du BTP (métriers, dessinateurs d'études en BTP, géomètres...)	
Ouvriers non qualifiés de la manutention	

Source : enquête BMO 2008 - Pôle emploi

Quelle adéquation qualitative sur le marché du travail ?

Les métiers qui recrutent aujourd'hui et demain en Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes, l'Etat et les branches professionnelles anticipent les grandes évolutions de l'emploi dans les dix prochaines années.

L'idée est la suivante :

Repérer les métiers qui, dans un avenir proche, vont connaître une forte évolution ; informer sur ces métiers ; développer la formation initiale et continue sur ces métiers et bien sûr favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur ces métiers.

D'ici à 2015 environ 800 000 emplois seront à pourvoir en Rhône-Alpes, principalement :

- dans les services aux entreprises et aux particuliers (550 000 emplois) ;
- dans l'industrie, surtout dans les métiers qualifiés de production et dans les activités de R&D (100 000 emplois) ;
- dans le commerce (80 000 emplois) ;
- dans le bâtiment et les travaux publics avec un nombre important d'entreprises à reprendre (60 000 emplois) ;
- dans l'agriculture et l'entretien des espaces verts (10 000 emplois).

Pour connaître les métiers qui recrutent dans votre territoire :

www.rhonealpes-orientation.org

www.rhone-alpes.travail.gouv.fr

www.rhonealpes.fr





Initiative régionale : un plan régional de sensibilisation des artisans et PME à l'éco-construction

L'un des principaux enjeux de la lutte contre le changement climatique réside dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. La prise de conscience de tous et les engagements du Grenelle de l'environnement installent durablement un important marché dans la construction neuve ou la rénovation (estimé pour la région Rhône-Alpes entre 2 et 4 milliards d'euros par an). La capacité des entrepreneurs à répondre à cette demande constitue donc un défi majeur à relever, tant environnemental qu'économique. Fort de ce constat, le Préfet de région et la Région ont lancé un plan régional de sensibilisation des artisans et petites et moyennes entreprises (PME) à l'éco-construction avec l'appui des organisations professionnelles du bâtiment et des chambres consulaires.

Ce plan consiste en l'organisation de demi-journées de sensibilisation dans les huit départements de Rhône-Alpes à destination des artisans du bâtiment. Organisées autour de trois ateliers, et d'une plateforme, l'« R » de l'éco-construction, ces demi-journées de sensibilisation se veulent avant tout très concrètes :

L'« R » de l'éco-construction est une plateforme qui mise sur une approche sensitive pour intéresser les professionnels aux matériaux et aux techniques d'avenir. L'artisan peut toucher, observer, respirer, écouter...

POUR ALLER PLUS LOIN ...

Pour s'informer

Orientation tout au long de la vie en Rhône-alpes

Le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation (PRAO) est un groupement d'intérêt public qui a pour missions l'amélioration et le développement des services d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) tout au long de la vie à destination des rhônalpins et des entreprises. <http://www.rhonealpes-orientation.org>

Le PRAO veille à la coopération entre les différents réseaux de l'orientation, fédérant et dynamisant leurs actions. Le portail du PRAO apporte ainsi une information actualisée sur les études, les statistiques, les dispositifs relatifs à l'emploi, la formation tout au long de la vie ainsi que la professionnalisation des acteurs dans ces domaines.

www.prao.org/

Trajectoires d'entrée dans la vie active

Le Cereq est un pôle public d'expertise au service des acteurs de la formation et de l'emploi, le Cereq concilie production de statistiques, recherches, études et accompagnement d'actions. Des actions sont menées en partenariat avec les collectivités territoriales, régionales ou locales, ou avec des organismes étrangers. D'autres études sont conduites pour ou avec des entreprises publiques ou privées, pour des branches professionnelles et des organisations syndicales de salariés. Implanté à Marseille, il dispose également de 16 Centres Associés Régionaux (C.A.R. - Cereq). Il est l'auteur des enquêtes longitudinales sur les premières années de vie active, les « enquêtes génération » évoquées dans ce document.

www.cereq.fr

www.cereq.fr/enquetegeneration.htm

Le rectorat

www.ac-lyon.fr/

Le rôle privilégié des chambres consulaires dans le domaine de l'apprentissage

www.lyon.cci.fr/ : rubrique Formation

www.cm-lyon.fr/ : rubrique Formation

DRTEFP

www.rhone-alpes.travail.gouv.fr/

Rubriques : publications et statistiques

Insee

www.insee.fr

Insee Première consacrée aux résultats de l'enquête emploi 2007 www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1206/ip1206.pdf

Enquête emploi en continu 2007

www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=eec07

Rapport public thématique

« La formation professionnelle tout au long de la vie »
Cour des comptes

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000627/0000.pdf>

Les métiers en 2015

Rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications » - publication conjointe de la Dares et du Centre d'analyse stratégique

4. NIVEAU DE VIE ET CONSOMMATION DES MENAGES



**COMMENT LA RICHESSE SE RÉPARTIT
SUR LE TERRITOIRE ?**

INTRODUCTION

Répartition des richesses et utilisation des revenus, au cœur des enjeux de soutenabilité du développement

Si la production de richesse est une condition nécessaire au développement durable du fait notamment de l'emploi qu'elle génère, elle n'en est pas une condition suffisante. La pérennité du développement et sa soutenabilité à long terme implique que le modèle de croissance ne soit pas à l'origine de trop fortes inégalités qui pourraient compromettre la cohésion sociale.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de l'agglomération lyonnaise du Schéma de cohérence territoriale (Scot), qui pose les principes d'aménagement du territoire à l'horizon 2030, parle également de métropole équilibrée, exprimant ainsi un principe de solidarité entre les territoires.

Ce chapitre vient compléter le volet social publié en 2007, en apportant un éclairage sur la question de la répartition et de l'utilisation des revenus, dans une double approche, sociale et territoriale.

La première thématique concerne les questions des écarts de revenus au sein des différentes communes du Grand Lyon, et entre elles. Compte tenu des fortes disparités existantes, la recherche d'une situation plus équilibrée constitue un véritable enjeu au regard des objectifs de développement durable.

S'agissant de l'utilisation des revenus, les résultats de la 8^e enquête comportements d'achats réalisée en 2007 par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, fournissent une information détaillée sur les pratiques en matière d'actes d'achats et les dynamiques qui s'opèrent entre les territoires du

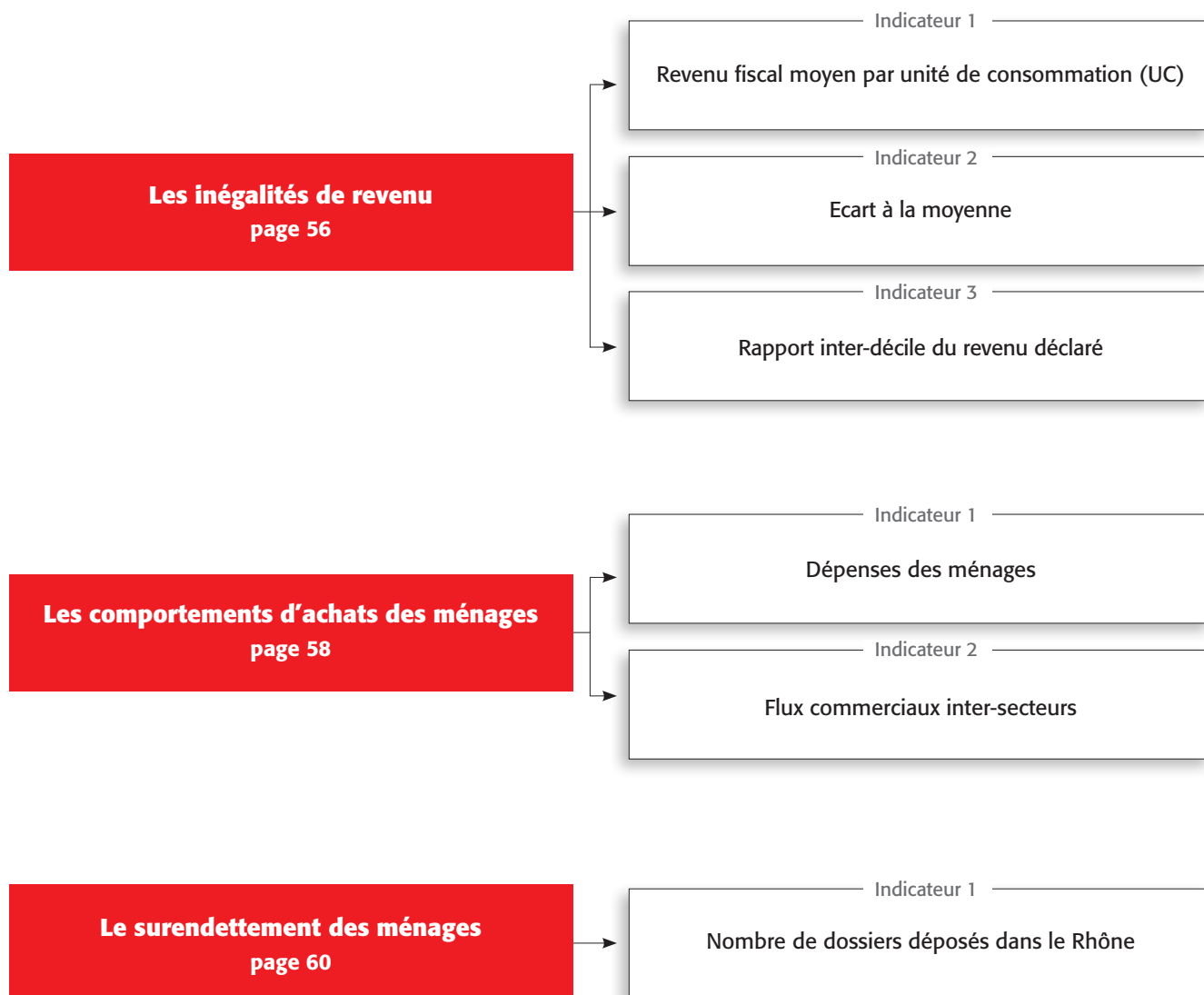
Grand Lyon. Au-delà de la question d'accessibilité des ménages aux équipements, l'enjeu pour l'organisation spatiale des activités commerciales, tel qu'il s'exprime dans les différents documents d'aménagement, est de privilégier un schéma qui limite les flux automobiles générés par les actes d'achats. Il s'agit notamment à l'échelle des bassins de vie, de permettre un rééquilibrage entre les situations d'évasion et d'attractivité. L'objectif visé est également de favoriser un développement équilibré entre les différentes formes de commerces.

Au cœur de la troisième thématique, les situations de surendettement des ménages traduisent des phénomènes de précarisation, de pauvreté et d'exclusion, contraires au principe de solidarité et de cohésion sociale qui prévaut dans la démarche de développement durable. Le surendettement est très majoritairement, et de plus en plus, dû à une diminution des ressources suite à un « accident de vie », le plus souvent une perte d'emploi, une séparation ou un divorce.

Plus encore, *« Le surendettement est une violence. Il anéantit socialement un individu. Il provoque l'isolement, la marginalisation. Nous devons y répondre sans tarder, sans perdre pour autant de vue que le crédit est un indispensable moteur à la croissance économique. Il existe en effet un paradoxe en France car, si nous assistons à une montée en puissance du « malendettement », notre pays affiche un taux d'endettement des ménages inférieur à celui de nos voisins européens. »*

Vertu économique ou traumatisme social ? Crédit facile ou facteur d'exclusion ? La place du crédit doit être repensée aujourd'hui ». Tel est le constat du médiateur de la république au regard du nombre croissant de requêtes dont il est saisi (Extrait du rapport du Comité économique et social « le surendettement des particuliers » - 2007).

INDICATEURS



Les inégalités de revenu

Contexte

La question des inégalités de revenu sur un territoire est centrale.

L'étude des niveaux de revenu de l'agglomération lyonnaise n'échappe pas au constat fait généralement sur les grandes agglomérations, à savoir une hétérogénéité des revenus entre les communes mais également au sein de chacune d'entre elles.

L'étude des revenus fiscaux des ménages permet d'approcher ces disparités territoriales de revenu. Elle doit cependant être complétée par une approche des niveaux de vie (basée sur les estimations du revenu disponible) qui a été conduite par l'Insee en 2004 à l'échelle des départements français. Près de 11% des ménages du Rhône vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2004 (fixé à 60% du revenu médian). La région Rhône-Alpes avec l'Île-de-France et l'Alsace apparaît comme une aire géographique

plutôt aisée. Dans le Rhône, les inégalités de niveau de vie sont néanmoins plus importantes que la moyenne.

En cette période de crise économique profonde où les personnes les plus faiblement qualifiées sont les principales victimes de la dégradation de la conjoncture, les écarts de revenus vont se creuser et une frange de la population percevant des revenus moyens risque de basculer dans la précarité. Par ailleurs, le nombre d'assujettis à l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) croît nettement ces dernières années (+7% en 2008).

Une répartition plus équilibrée des niveaux de revenus et la réduction des situations de pauvreté sur le territoire demeure un enjeu important au regard de la cohésion sociale et des objectifs de développement durable.



Que prend-on en compte ?

■ Revenu fiscal moyen par unité de consommation (UC)

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage, hors RMI). L'étude des revenus fiscaux par unité de consommation s'appuie sur un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes

■ **L'écart à la moyenne** du Grand Lyon se calcule en faisant le rapport entre le revenu fiscal moyen d'une commune et celui du Grand Lyon. Ce ratio permet de comparer les niveaux moyens de revenu de chaque commune au revenu moyen du Grand Lyon. Un rapport de 0,5 obtenu pour une commune indique que son revenu moyen est équivalent à la moitié de celui du Grand Lyon.

■ Rapport inter-décile du revenu déclaré par UC, D9/D1

Il constitue un des outils pour mesurer les inégalités dans la répartition des revenus. Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart de revenu entre les 10% les « plus riches » (D9, montant du revenu au-dessus duquel se situent 10% des ménages percevant les plus hauts revenus) et les 10% les « plus pauvres » (D1, montant du revenu en dessous duquel se situent 10% des ménages percevant les plus bas revenus).

Limites des indicateurs

Le revenu fiscal moyen ne correspond pas au revenu disponible. Il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables tels que le RMI (et autres minima sociaux), les allocations familiales, les aides au logement. Il correspond aussi aux ressources avant le prélèvement des différents impôts. Il sous-estime donc les niveaux de vie des personnes les plus modestes et au contraire surestime ceux des plus aisées.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Source : Revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI

Qu'apprend-on ?

- Les revenus sont fortement dispersés au sein des communes du Grand Lyon. Le rapport inter-décile est particulièrement élevé dans les communes de la première couronne Est de l'agglomération.
- Les rapports inter-déciles indiquent que le niveau de vie plancher des 10% d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10% les plus pauvres va de quatre pour quelques communes aux franges de l'agglomération à plus de sept dans la première couronne Est et dans Lyon.
- Ce sont globalement dans les communes les plus modestes et situées dans la moitié Est de l'agglomération que les revenus sont les plus dispersés. Ce constat doit cependant être nuancé par le fait qu'il s'agit des revenus avant redistribution. C'est naturellement dans ces territoires moins aisés que cette redistribution a l'impact le plus important.
- L'analyse des revenus fiscaux moyen par commune met en évidence des disparités sensibles entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération. L'écart à la moyenne du Grand Lyon varie de deux pour la commune la plus aisée (soit un revenu moyen par UC plus de 100% supérieur à celui du Grand Lyon) à 0,56-0,6 pour certaines communes de l'Est lyonnais (soit un revenu moyen environ 40% inférieur à celui du Grand Lyon).

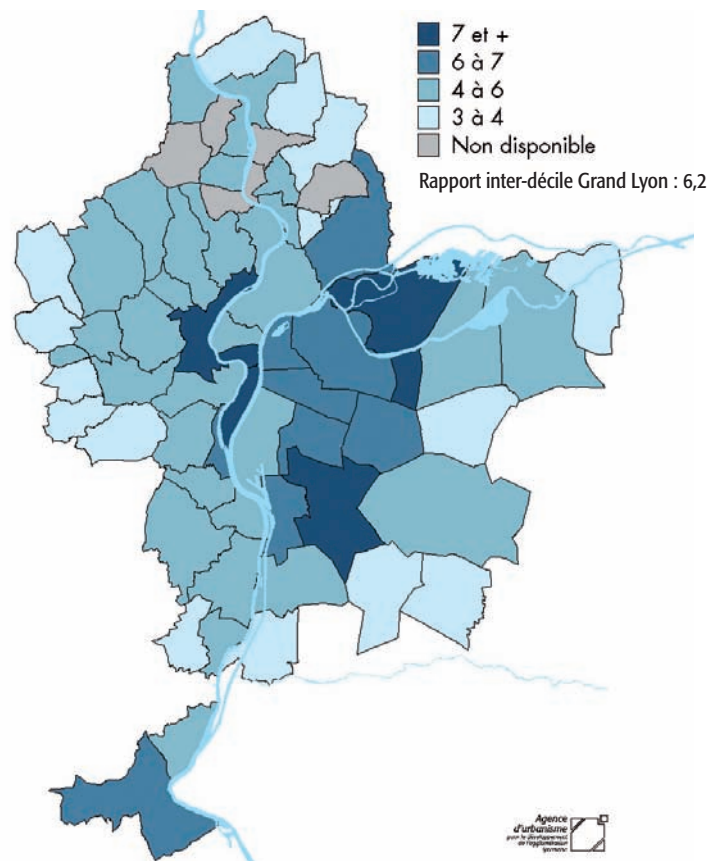
Ce qu'il faut retenir

- Le revenu fiscal moyen par unité de consommation en 2005 atteint 20 571 euros par an dans le Grand Lyon (1 714 euros par mois).
- A l'échelle de la région Rhône-Alpes, le Rhône se place en 2^e position derrière la Haute-Savoie.
- Il est supérieur de 5% à celui de la région et de 6,5% à celui de la France.

L'analyse du revenu disponible (qui prend en compte les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages, les prestations sociales et les impôts directs) permet d'appréhender le niveau de vie des ménages.

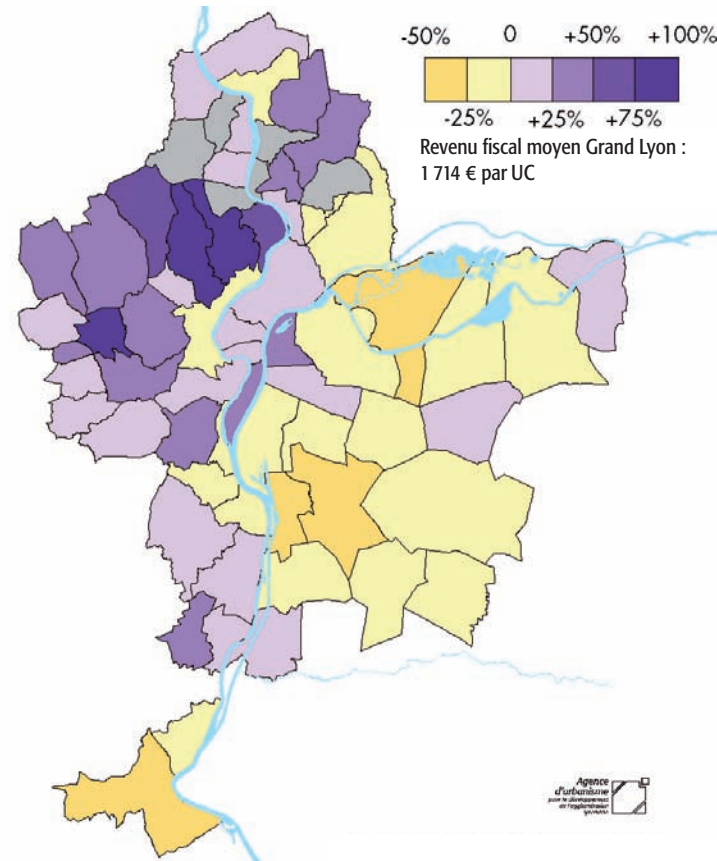
Elle a été faite par l'Insee à l'échelle des départements et a fait l'objet d'une publication en 2007. L'étude « Niveaux de vie et pauvreté en France » indique que le niveau de vie médian par unité de consommation dans le Rhône atteint 1 390 euros par mois (contre 1 315 pour la France) en 2004. La redistribution des revenus s'effectue par les impôts et les prestations sociales. Cela est d'autant plus vrai pour les ménages sous le seuil de pauvreté pour lesquels un tiers du revenu disponible dépend en moyenne de ces prestations.

Le revenu fiscal moyen par unité de consommation en 2005 : rapports inter-déciles dans les communes du Grand Lyon



Source : Insee-DGI - Revenus Fiscaux des Ménages 2005

Le revenu fiscal moyen par unité de consommation en 2005 : écart à la moyenne du Grand Lyon



Source : Insee-DGI - Revenus Fiscaux des Ménages

Comportements d'achats des ménages

Contexte

Le commerce est un secteur économique majeur : il représente 80 923 emplois salariés privés soit 16,7% de l'emploi total et 8 857 établissements.
Source : Unédic au 31-12-2007

Il génère un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros sur le Grand Lyon.

La 8^e enquête sur les comportements d'achats des ménages de la région lyonnaise 2007 permet de comprendre le fonctionnement commercial du territoire du Grand Lyon, d'appréhender les différentes interactions entre les bassins de consommation et de connaître précisément les habitudes de consommation de la population.

Cette enquête constitue également un outil d'aide à la décision en matière d'urbanisme commercial et d'aménagement du territoire.

Elle fait ressortir plusieurs tendances :

- une augmentation importante du potentiel de consommation des ménages depuis 2001.
- Si l'emprise des grandes surfaces reste stable entre les deux dernières enquêtes, son poids reste prépondérant par rapport aux petits commerces ou aux marchés forains.
- Une tendance au rééquilibrage entre l'emprise des pôles de centre-ville et périphériques
- Une baisse de l'usage de la voiture dans la réalisation des actes d'achats au profit de la marche à pied et des transports en commun.
- Un retour « modéré » aux achats de proximité.



Que prend-on en compte ?

■ Dépense des ménages

Cet indicateur fournit des éléments sur le potentiel de consommation des ménages.

Des disparités existent dans la répartition de ce potentiel :

- Disparités géographiques
- Disparités sociologiques

■ Flux commerciaux inter-secteurs

A partir de la 8^e enquête comportements d'achats des ménages de l'agglomération lyonnaise, l'analyse des flux commerciaux au sein des conférences des maires du Grand Lyon permet de mettre en évidence des situations de déséquilibre entre territoires. Certains exercent une attraction sur la dépense commercialisable au détriment d'autres territoires.

Limites des indicateurs

Le périmètre de la 8^e enquête comportements d'achats couvre le Rhône et déborde dans l'Ain, l'Isère et la Loire, soit un territoire de 40 à 60 kilomètres autour de Lyon, comptant 2,2 millions d'habitants et 928 000 ménages. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 5 900 ménages.

Qu'apprend-on ?

• Dépense des ménages

Le potentiel de consommation des ménages du Grand Lyon s'élève à 6,3 milliards d'euros en 2007. Entre les deux dernières enquêtes (2001 et 2007), ce potentiel a augmenté de 20% en alimentaire et de 16% en non alimentaire. Sur 10 ans, la hausse s'établit à 33% en alimentaire et 40% en non alimentaire (en euros courants).

Des disparités géographiques et sociologiques existent dans la répartition de ce potentiel.

Ainsi, par exemple, Lyon représente 40% de la dépense des ménages du Grand Lyon du fait de son poids démographique.

C'est dans le secteur «Val d'Yzeron» que la dépense par ménage est la plus importante, et dans Lyon qu'elle est la plus faible. Ouest Nord et Val de Saône disposent également d'un potentiel de consommation important.

• Flux inter secteurs

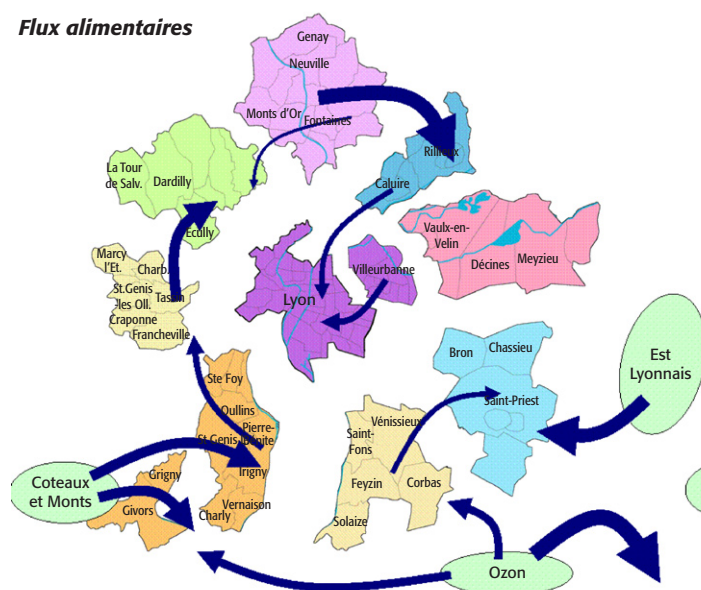
Les schémas ci-dessous traduisent la dynamique d'attraction/évasion observable entre conférences locales des maires en ce qui concerne les flux dans les domaines alimentaire et non alimentaire.

Ce qu'il faut retenir

- Le potentiel de consommation des ménages du Grand Lyon s'élève à 6,3 milliards d'euros.
- Des disparités géographiques et sociologiques existent dans la répartition de ce potentiel. Lyon représente 40% de la dépense des ménages du Grand Lyon.
- L'analyse des flux commerciaux inter-secteurs fait apparaître des déséquilibres entre conférences des maires. Val de Saône et Villeurbanne sont peu attractifs contrairement à Porte des Alpes et Ouest Nord qui voient néanmoins leur attractivité faiblir.

Rapports d'attraction/évasion en alimentaire et non alimentaire entre conférences locales des maires

Flux alimentaires



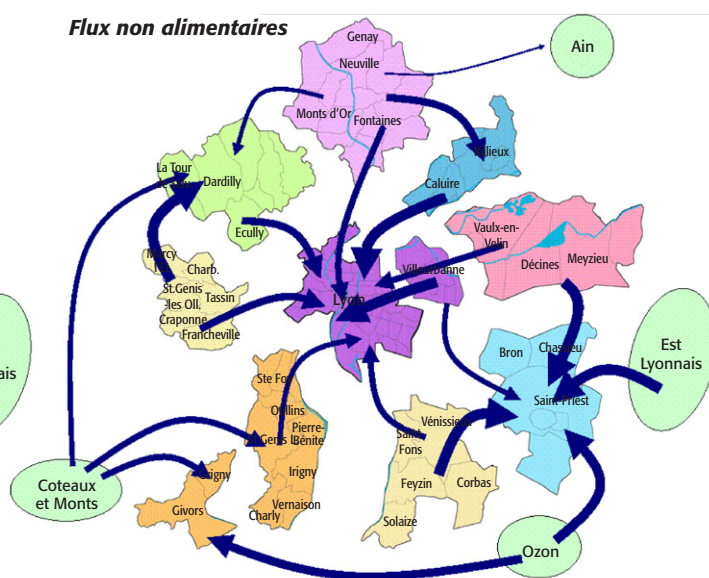
Les conférences des maires Val de Saône et Villeurbanne sont peu attractives bien que le rapport attraction/évasion sur le territoire du Val de Saône soit plutôt en hausse depuis 2001.

Les conférences des maires Porte des Alpes et Ouest Nord sont très attractives, mais voient leur attractivité faiblir.

Par ailleurs, la conférence Ouest Nord connaît une évasion importante (53%) en équipement de la personne, principalement en direction de Lyon.

La conférence Rhône Amont est autosuffisante en alimentaire mais subit une forte évasion en non alimentaire (68%) au bénéfice de la conférence Porte des Alpes (29,6%).

Flux non alimentaires



La conférence Lômes et Coteaux du Rhône est globalement attractive du fait essentiellement de l'armature commerciale puissante et fortement excédentaire du secteur Givors-Grigny.

Les conférences Plateau Nord, Val d'Yzeron et Portes du Sud connaissent une attraction relativement forte, essentiellement due à leur équipement dans le domaine alimentaire.

Lyon enregistre une évasion assez forte en alimentaire (31%), et une attraction forte (44%) en non alimentaire. Ceci s'explique par un équipement non alimentaire important essentiellement concentré sur deux pôles majeurs (Presqu'île et Part-Dieu) et un équipement alimentaire majoritairement représenté par des formats de proximité.

Le surendettement des ménages

Contexte

Le surendettement est révélateur d'une dégradation des conditions de vie d'une partie de la population et participe au processus d'exclusion sociale. Paradoxe français, si le taux d'endettement des ménages est inférieur à celui de bon nombre de pays européens, en revanche, avec en moyenne 180 000 dossiers par an notre pays compterait, a priori, un nombre de ménages surendettés parmi les plus élevés d'Europe.

Le « malendettement » qui caractérise la situation française est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. A la faveur de la transposition de la directive européenne du 23 avril 2008 consacrée aux contrats de crédit - elle contraint les organismes à s'assurer de la solvabilité des consommateurs - une proposition de loi visant à renforcer l'encadrement du crédit à la consommation et protéger davantage les consommateurs contre certains abus a été déposée au Sénat. En effet, c'est bien l'impossibilité

de faire face aux charges courantes et le recours fréquents à des crédits à la consommation, souvent à des taux excessifs, qui précipitent les ménages dans le surendettement. Ce dernier touche des ménages qui, pour 92%, n'ont aucun patrimoine immobilier, et trouve son origine, dans 73% des cas, dans des ruptures de parcours de vie professionnelle et familiale telles que le chômage, la maladie, le divorce... (surendettés dits « passifs »).

Dans un contexte de crise, qui va selon toute vraisemblance, peser sur la capacité d'emprunt et aggraver la situation des ménages les plus fragiles, prévenir le surendettement se pose avec encore plus d'acuité.

Les solutions devront être combinées avec des mesures sociales et financières pour lutter contre la pauvreté, la méconnaissance des questions financières et promouvoir l'inclusion sociale.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de dossiers déposés dans le Rhône

Il s'agit du nombre de dossiers déposés chaque année par les ménages auprès de la commission de surendettement dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, depuis la « loi Neiertz », révisée en 2003 par la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 dite « loi Borloo ».

C'est, d'une part l'évolution de ce ratio qui est prise en compte pour appréhender l'évolution du phénomène de surendettement, et d'autre part, la comparaison avec d'autres échelles, région Rhône-Alpes et France.

Ce chiffre peut être également rapporté au nombre d'habitants du territoire concerné puis multiplié par 1 000. On obtient donc un ratio pour 1 000 habitants.

Limites de l'indicateur

Les dossiers déposés par le débiteur ne donnent pas tous lieu à un examen et à un traitement. Seuls sont traités en commission les dossiers jugés recevables c'est-à-dire qui satisfont aux conditions suivantes :

- que le débiteur se trouve bien dans l'impossibilité de faire face à ses dettes ;
- que son endettement ne soit pas d'origine professionnelle ;
- qu'il est de bonne foi.

L'indicateur retenu surévalue donc le volume de débiteurs « pris en charge » par le dispositif mis en place. Il est toutefois pertinent pour suivre la dynamique du phénomène de surendettement.

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle du Grand Lyon.

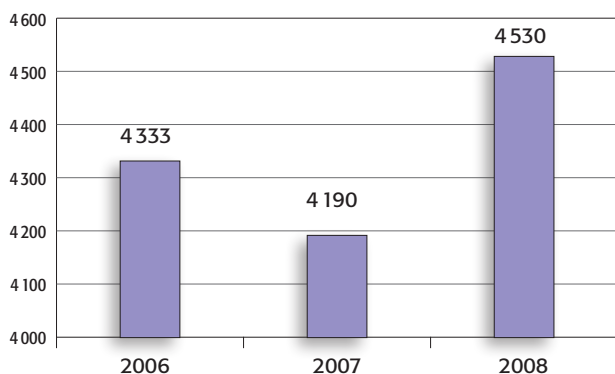
Qu'apprend-on ?

- En 2008, avec 4 530 dossiers déposés, le département du Rhône représentait 2,4% du nombre total de dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque de France à l'échelle nationale, et près de 30% des dossiers déposés en Rhône-Alpes.
- Entre 2006 et 2008, ce nombre a progressé de 4,5% dans le Rhône alors qu'il augmentait dans le même temps de 9,0% en Rhône-Alpes et de 2,0% pour la France.
- Après une baisse en 2007, on observe un regain significatif en 2008 aux échelles départementale (+8,1%) et régionale (+9,7%), à un rythme près de 2 à 3 fois supérieur à celui observé sur le plan national (+3,1%).
- A noter enfin que le nombre de dossiers déposés pour 1 000 habitants en 2008 est respectivement de 2,6 pour le Rhône, 2,33 pour la Région et 3,01 pour la France.

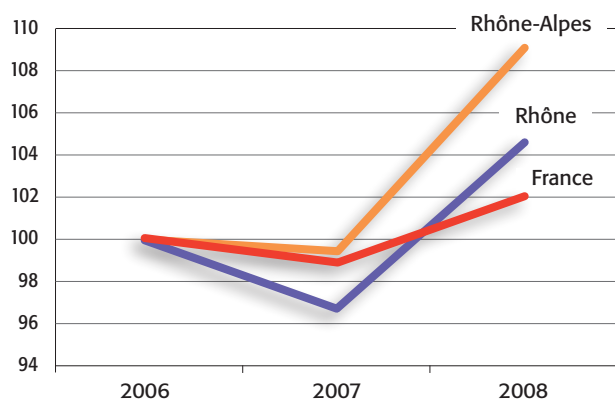
Ce qu'il faut retenir

- 2,6 dossiers de surendettement pour 1 000 habitants.
- Une progression régulière depuis 2006 dans le Rhône, toutefois légèrement inférieure à celle observée en région Rhône-Alpes.
- Un rythme qui s'accélère en 2008.

Evolution du nombre de dossiers déposés dans le Rhône

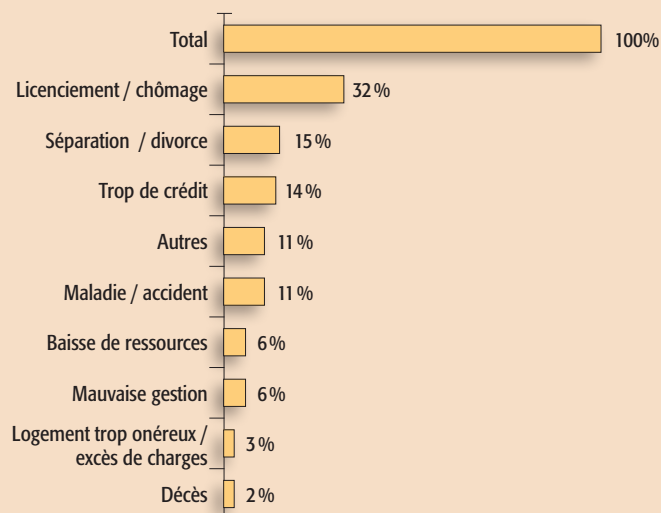


Evolution du nombre de dossiers déposés - Base 100 en 2006



Source : Banque de France– Direction régionale Rhône-Alpes

Principales causes explicatives du surendettement à l'échelle nationale



Source : Banque de France– Enquête typologie 2007 sur le surendettement–septembre 2008

POUR ALLER PLUS LOIN...

Pour s'informer

A propos du surendettement

Avis et rapport du Conseil économique et social
Le surendettement des particuliers - 2007

Rapport présenté par Mme Pierrette Crosemarie.

Georges Gloukoviezoff est docteur en économie et spécialiste des questions d'inclusion financière des particuliers. Il est membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Docteur en Économie – Laboratoire d'Économie de la Firme et des Institutions (LEFI) – Université Lumière Lyon2. Gloukoviezoff G., (2006), Surendettement des particuliers : Quels rôles pour les syndicats ?

Rapport français, Bureau International du Travail (BIT),
Employment Sector, Document de travail n°43, Genève.

Comportements d'achats des ménages

8^e enquête sur les comportements d'achat des ménages de la région lyonnaise 2007.

www.lyon-cci.fr

Les revenus-salaires

Les données détaillées par zonage et les Etudes et analyses

<http://www.insee.fr/fr/themes>

5. ENTREPRISES ET COLLECTIVITES DURABLES ET RESPONSABLES



QUELLE PRISE EN COMPTE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
PAR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS ?

INTRODUCTION

L'engagement des entreprises est un levier essentiel à la mise en œuvre du développement durable. Elles constituent un des acteurs incontournables, au même titre que les collectivités, la population ou le milieu associatif. Les entreprises participent directement au développement économique de l'agglomération lyonnaise par l'emploi qu'elles créent, par leurs investissements et leurs implantations. Elles offrent ainsi à la population locale des opportunités d'enrichissement et en font des acteurs à part entière de la vie économique.

Par leurs activités, les entreprises ont donc des impacts tant économiques, que sociaux et environnementaux.

Elles s'engagent pour certaines dans des démarches socialement ou écologiquement responsables (responsabilité sociale et environnementale, management environnemental, plans de déplacements d'entreprise...).

Par leurs activités, les acteurs économiques ont également un impact direct non négligeable sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre (GES), consommations d'énergie...). Ils sont ainsi des cibles incontournables des stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, tant aux niveaux européen, national que local en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre, de consommations d'énergies ou de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le dialogue social avec les salariés ou leurs représentants semblent une condition nécessaire pour un développement durable de l'entreprise et du territoire.

La loi handicap du 11 février 2005 affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs. Le dispositif de sanction est renforcé et étendu aux employeurs publics. Les entreprises de 20 salariés et plus sont incitées à prendre des mesures appropriées afin d'accueillir des travailleurs handicapés ou de les maintenir dans leur emploi.

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier, pendant une période déterminée, de contrats de travail enrichis d'un accompagnement social et professionnel dans des structures prévues à cet effet, en vue de faciliter leur retour sur le marché du travail. Il constitue non seulement un sas vers l'emploi « ordinaire » pour des personnes en grandes difficultés mais contribue également à l'économie locale (secteur du bâtiment, de la propreté et des services à la personne).

Le plan de cohésion sociale a volontairement simplifié en 2005 la palette des contrats aidés mis à disposition des bénéficiaires potentiels et des employeurs afin notamment de faire évoluer les comportements des entreprises face aux personnes éloignées du marché de l'emploi.

Les entreprises et administrations de l'agglomération lyonnaise sont-elles responsables ?

Comment se comportent-elles ?

Dans ce chapitre, l'enjeu est d'essayer de mesurer à travers des indicateurs très diversifiés le comportement, le niveau d'effort et le degré de responsabilité des entreprises et des structures publiques du Grand Lyon au regard du développement durable.

INDICATEURS



Qualité de l'emploi

Contexte

La question de la qualité de l'emploi fait l'objet d'un intérêt grandissant depuis la fin des années 90 tant dans le champ académique que dans les débats de politique économique. Depuis la stratégie de Lisbonne, cette question fait partie des objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi. Certaines approches incluent le niveau de qualification, l'autonomie, les salaires, le risque, le stress au travail. D'autres reposent sur le ratio temps plein/temps partiel ou encore le ratio de l'emploi salarié à l'emploi indépendant. La prise en compte du temps partiel et notamment du temps partiel involontaire (qui touche davantage les femmes) est intégrée dans de nombreuses approches. Le caractère durable d'un emploi selon qu'il soit en CDI ou en CDD plus ou moins long est également central pour apprécier la qualité de l'emploi.

Dans la période de croissance qui a précédé la dégradation de la conjoncture économique survenue au troisième trimestre 2008, la hausse de l'emploi salarié privé était majoritairement due à l'intérim.

On assiste donc à une progression sensible des contrats de travail précaires qui, de par leur durée limitée, présentent peu de garanties d'obtenir ou de conserver dans un avenir proche un niveau de vie « acceptable ».

Entre 1990 et 2000, en France, la part de personnes concernées par des CDD a progressé de 60%, celle de personnes concernées par l'intérim de 130% et celle de personnes concernées par des stages et contrats aidés de 65%.

En 2005, l'ensemble des emplois précaires en France représentait 23% des emplois totaux et 21 % de la population active.

Les emplois précaires sont des emplois salariés dont la durée n'est pas garantie. Celle-ci peut être soit limitée : contrats à durée déterminée (CDD), stages, emplois aidés, soit incertaine. Pour l'intérim, on ne sait pas forcément avec précision quand le contrat s'achèvera. Cependant, on peut considérer comme précaires des emplois qui ne dégagent pas un revenu suffisant pour vivre. Souvent, le temps partiel subi ne permet pas aux travailleurs (pourtant en CDI) d'obtenir une rémunération suffisante pour vaincre la précarité. Les personnes concernées sont à la merci du moindre incident et peuvent basculer dans la grande pauvreté très facilement, alors même qu'elles ont un emploi. C'est une autre forme de précarité.



Que prend-on en compte ?

■ Les déclarations uniques d'embauche mensuelles par type de contrat

Tous les employeurs de salariés relevant du régime général de sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles doivent remplir une déclaration unique d'embauche (DUE) lors du recrutement de tout salarié et la transmettre à l'Urssaf avant embauche.

■ **La part de salariés employés selon leur condition d'emploi** issue de la déclaration annuelle des données sociales (DADS). La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et leurs salariés à l'exception des agents des Ministères, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

Pour chaque salarié, la condition d'emploi est déclarée (temps complet, temps partiel) ainsi que d'autres informations concernant les salaires, les niveaux de qualifications...

Nous avons choisi d'analyser la répartition des salariés selon les conditions de leur emploi croisées

avec le secteur d'activité (en 36 postes) et d'identifier ainsi les secteurs qui proposent les emplois les moins « durables » au regard de la durée du travail proposée (temps complet, temps partiel).

Limites des indicateurs

Les deux sources (DADS et DUE) ne permettent que des analyses très partielles concernant la qualité de l'emploi. En effet, il faudrait pouvoir croiser, dans le cas des DUE le type de contrat avec la durée du travail qui n'est pas renseignée par les entreprises.

De la même façon il serait intéressant de croiser, à partir du fichier DADS la durée hebdomadaire du travail avec le type de contrat.

De plus, la série des DUE mise à disposition par l'Urssaf ne comprend pas l'intérim qui s'est beaucoup développé ces dernières années et minimise la progression de l'emploi « précaire ».

Qu'apprend-on ?

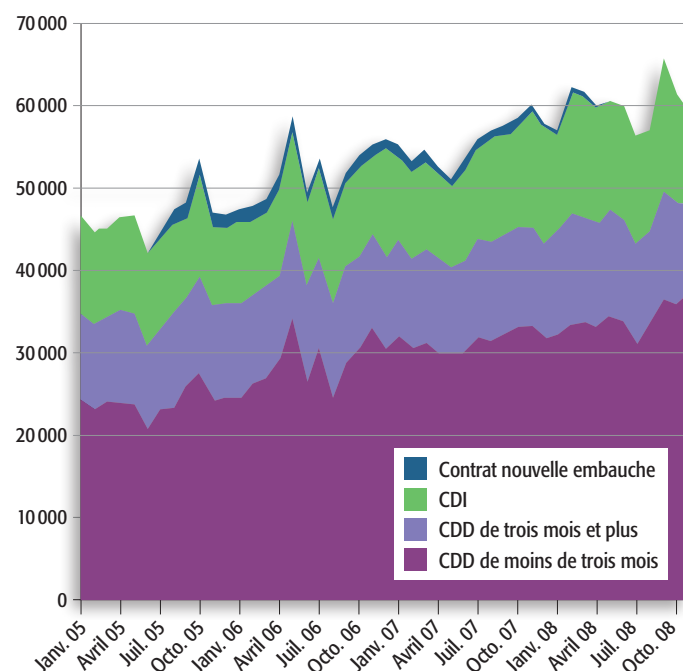
• Sur les quatre dernières années (de 2005 à 2008), la hausse des intentions d'embauche (ou DUE) est principalement le fait de la hausse des CDD de moins de trois mois. Les CDD de très courte durée sont désormais largement majoritaires dans les contrats de travail proposés par les entreprises. Sur le mois de novembre 2008, ils représentent près de deux intentions d'embauche sur trois contre 53% en novembre 2005. La part de CDI reste quant à elle plutôt stable : autour de 20% des intentions d'embauche.

• En 2006, 79% des salariés des entreprises de l'agglomération lyonnaise occupaient des postes de travail à temps plein.

Cette part peut être beaucoup moins élevée. C'est le cas dans une dizaine de secteurs d'activité. Ainsi deux tiers des postes occupés dans l'hôtellerie-restauration en 2006 correspondent à des emplois à temps partiel. D'autres secteurs comme le commerce de détail, la santé et l'action sociale ou encore les activités associatives se caractérisent également par une forte proportion de salariés à temps partiel. Ce sont aussi des secteurs qui embauchent massivement en CDD. Toutes ces raisons participent à la dégradation de l'image des métiers dans ces secteurs. Dès lors, les employeurs sont très souvent confrontés soit à des difficultés de recrutement (liées au manque d'attractivité) soit à une rotation importante du personnel, ce qui entretient le recours au CDD, plus flexible.

D'autres secteurs, au contraire, emploient du personnel (hors intérim) quasi exclusivement à temps plein. C'est le cas de la plupart des secteurs industriels, de la chimie et du transport. Dans ces secteurs, 90% des salariés sont à temps plein.

Les déclarations uniques d'embauche mensuelles dans le Rhône en données CVS hors intérim



Ce qu'il faut retenir

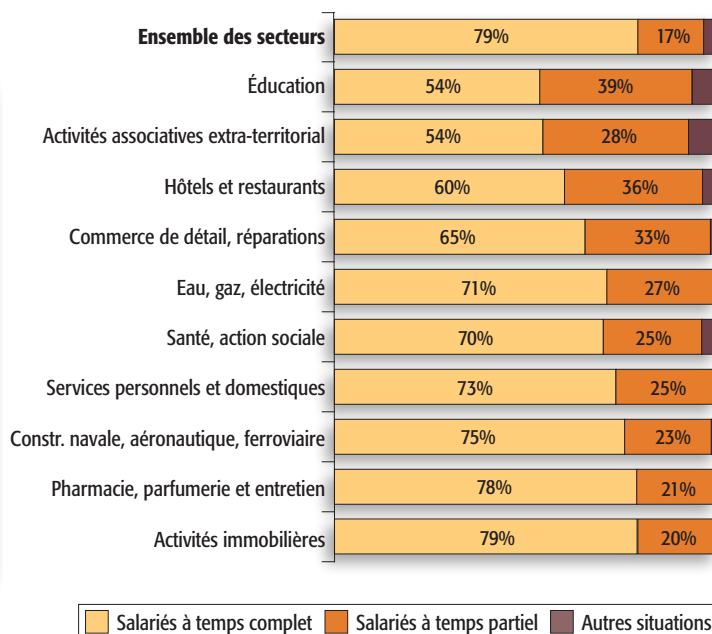
- Une précarisation d'emploi illustrée par la hausse des CDD de très courte durée.
- Une précarité des emplois plus forte dans certains secteurs qui recourent massivement au temps partiel.

C'est le cas de :

- l'hôtellerie, restauration,
- du commerce de détail
- de la santé, action sociale.

Les conditions d'emploi des salariés ayant travaillé dans une entreprise du Grand Lyon en 2006

Les secteurs les plus concernés par le temps partiel



L'insertion par l'activité économique

Contexte

Un certain nombre de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles sont durablement exclues du marché du travail. Une partie d'entre elles accède ou retrouve un emploi via le secteur de l'insertion par l'activité économique. Ce secteur qui regroupe les entreprises d'insertion (EI), les régies de quartier (RQ), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) fait partie du secteur de l'économie sociale et solidaire. Ces structures, tout en étant un sas vers l'emploi de droit commun pour des personnes qui en sont éloignées, contribuent à fournir de la main d'œuvre dans des secteurs parfois en tension, mais aussi à satisfaire des besoins dans les services à la personne tout en renforçant l'engagement solidaire des employeurs qui collaborent avec ces structures.

A noter également que les principaux donneurs d'ordre publics, pour la réalisation de leurs opérations de travaux, s'appuient très largement sur ces structures pour embaucher des personnes dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'ensemble de ces structures ont pour objet l'insertion de publics sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Elles sont conventionnées par l'Etat et les embauches ne sont possibles qu'après l'agrément de Pôle emploi.

Les AI peuvent embaucher des personnes pour les mettre à disposition à titre onéreux mais à but

non lucratif auprès d'entreprises, d'associations, de collectivités publiques ou de particuliers. Les AI bénéficient d'allègements sur les cotisations sociales et peuvent recevoir une aide à l'accompagnement.

Les EI sont des entreprises de production de biens ou de services du secteur marchand. Les RQ sont des structures qui répondent aux besoins des habitants en favorisant le développement social et économique du quartier, générant du lien social et créant de l'emploi ou de l'activité économique. Elles peuvent, dès lors qu'elles ont le statut d'EI, embaucher des personnes en insertion sous contrat à durée déterminée d'insertion. Les EI et les RQ perçoivent une aide au poste d'insertion calculée par équivalent temps plein.

Les ETTI ont un mode de fonctionnement similaire aux entreprises de travail temporaire. Elles embauchent des personnes sous contrat de mission et elles perçoivent une aide au poste d'accompagnement des personnes en insertion.

Les activités des ACI peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les aides et avantages octroyés sous forme de financements publics ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de structures dans le secteur de l'insertion par l'activité économique

L'objectif est de suivre le nombre de structures de chaque type présentes sur le département du Rhône et de repérer les éventuelles créations et disparitions.

■ Equivalent temps plein annuel par type de structure

Le secteur de l'insertion par l'activité économique ne calcule pas en nombre de salariés mais en «Equivalent temps plein» (ETP). Si un salarié en insertion travaille à mi-temps, il comptera pour 0,5 ETP. Plusieurs salariés peuvent être nécessaires pour faire un ETP. De même, si un salarié travaille à temps complet mais n'a effectué qu'un passage de six mois dans l'EI, il sera comptabilisé comme 0,5 ETP sur l'année.

Limites des indicateurs

La vocation principale des structures d'insertion par l'activité économique étant l'accompagnement et la mise à l'emploi de personnes en difficulté, le volume d'équivalents temps plein d'insertion est le principal indicateur calculé et suivi chaque année pour apprécier leur activité. De plus il déclenche les aides aux postes versées par l'Etat.

Il est par conséquent difficile aujourd'hui de connaître, même approximativement, le poids économique de ce secteur sur un territoire ni même de quantifier le nombre d'employeurs qui ont recours à ces structures pour exercer leur activité ou acheter des services.

Il faudrait pour cela agréger des statistiques propres à chaque structure et compléter très certainement par une approche plus qualitative basée sur des entretiens ou des questionnaires ciblés.

Qu'apprend-on ?

• En 2007, le département du Rhône comptait 44 structures d'insertion par l'activité économique (IAE) qui employaient près de 1 200 équivalents temps plein. 6 500 personnes en difficulté d'insertion ont ainsi travaillé au moins un jour au cours de l'année dans une des structures du secteur de l'insertion par l'activité économique.

Ce secteur économique est organisé autour de quatre types de structures et des ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Ces structures emploient et accompagnent des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles importantes : entre un et deux tiers des personnes salariées sont bénéficiaires de minima sociaux, la plupart sont chômeurs de longue durée, voire de très longue durée, et de 10 à 20% sont des jeunes sans qualification.

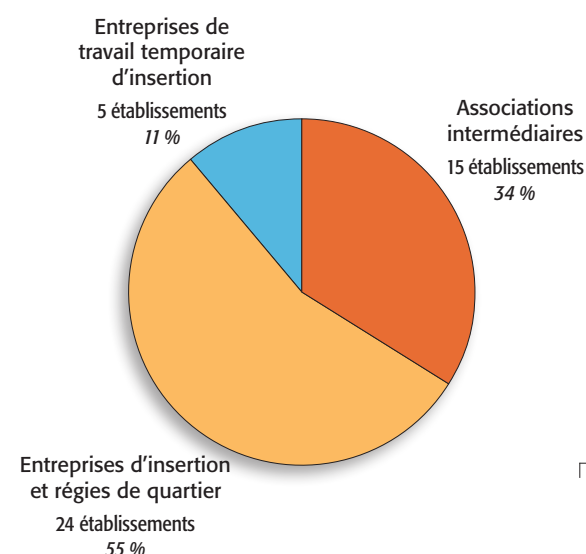
• **Les 24 entreprises d'insertion et régies de quartier** présentes sur le département du Rhône ont employé 470 équivalents temps plein d'insertion en 2007 sur diverses activités essentiellement liées à l'environnement (entretien, création d'espaces verts), au bâtiment, à la logistique, au gardiennage, au nettoyage et à la propreté.

• **Les associations intermédiaires (AI)** sont au nombre de 15 sur le département du Rhône et ont employé 550 ETP en 2007. Ces structures se positionnent essentiellement sur des activités de services aux personnes (ménage, aide à domicile...) et aux collectivités (nettoyage, restauration, gardiennage...). Les AI emploient essentiellement un public féminin (deux salariés sur trois) pour des durées de travail mensuelles assez courtes (quelques heures de ménage par semaine par exemple).

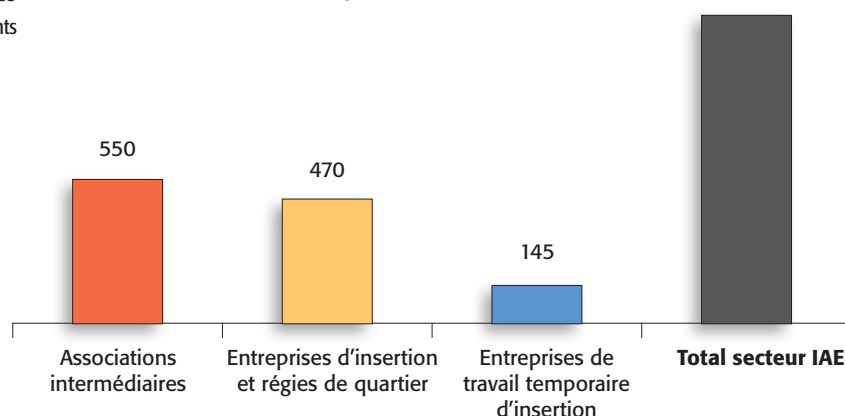
• **Les cinq entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** du Rhône ont fait travailler 145 équivalents temps plein en 2007.

• **Enfin, 25 ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** ont permis l'embauche de 1 650 personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi ou en contrat d'avenir.

Les structures du secteur de l'insertion par l'activité économique dans le Rhône en 2007



Nombre d'ETP par structure de l'IAE en 2007



Source : DDTEFP - Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale

Ce qu'il faut retenir

- 44 structures d'insertion par l'activité économique sur le département du Rhône ont employé 1 165 équivalents temps plein en 2007 soit 6 500 personnes.

Exemples de politiques publiques

Mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics par le Grand Lyon

L'article 14 du nouveau code des marchés publics offre la possibilité d'utiliser la commande publique pour favoriser les parcours d'insertion.

Depuis 2005, la Communauté urbaine a désigné le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Sud-Ouest-Lyonnais (Sol) comme assistant à maîtrise d'ouvrage insertion pour l'inscription de cette clause sociale dans les marchés publics de l'agglomération. Depuis sa mise en place en décembre 2004, le dispositif n'a fait que monter en charge : plus de 500 000 heures de travail ont été réalisées et plus de 850 personnes en insertion employées. L'heure est aujourd'hui à la généralisation de la clause d'insertion dans la commande publique. La clause d'insertion est inscrite dans les grands projets que pilote l'agglomération (aménagement des berges du Rhône, site de Confluence, voirie, eau, collecte des déchets...). Elle concerne également les marchés de travaux sur des sites en renouvellement urbain et les chantiers d'envergure menés par le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (lignes de tramway), la SNCF (centre de maintenance TGV).

Pour mieux mesurer l'impact de l'introduction de cette clause sur l'emploi, mais aussi sur les entreprises et les donneurs d'ordre, le Grand Lyon mène, en ce moment, avec des masters universitaires, un travail d'évaluation.

La santé au travail

Contexte

Les risques professionnels sont considérés comme un véritable enjeu de santé publique. Ils couvrent trois types d'événements (accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle) et sont gérés par une branche spécifique de la Sécurité sociale financée par les cotisations des employeurs.

Le code du travail stipule en effet que c'est au chef d'entreprise de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale de ses salariés et assurer leur sécurité. Il est l'acteur principal de la prévention des risques professionnels, avec le concours des médecins du travail et des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Les maladies professionnelles sont en constante augmentation ces dernières années. Cette hausse s'explique en grande partie par une meilleure

connaissance du caractère professionnel de certaines affections (troubles musculo-squelettiques, lombalgies).

Au-delà des risques professionnels, la santé au travail concerne aussi les situations de stress, de harcèlement moral ou de violence. Un salarié sur trois déclare souffrir de troubles liés au stress au travail, et cette proportion est en constante augmentation.

Les salariés du département du Rhône sont proportionnellement moins touchés que ceux d'autres départements rhônalpins par les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce bon résultat est à mettre en rapport avec la prépondérance des services et, plus généralement, du tertiaire dans l'agglomération lyonnaise - des secteurs moins exposés que d'autres aux risques professionnels.



Que prend-on en compte ?

■ Maladie professionnelle

Une maladie est dite professionnelle lorsqu'elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou si elle résulte des conditions dans lesquelles il exerce d'une façon habituelle son activité professionnelle. La liste des maladies reconnues comme pouvant être d'origine professionnelle est fixée par décret.

Les déclarations de maladies professionnelles, adressées aux Caisses primaires d'assurance maladie, sont ensuite exploitées par l'inspection médicale régionale (DRTEFP).

■ Accident du travail

Il s'agit d'un accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, et étant à l'origine d'une lésion corporelle. Les données sont consolidées par les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM).

■ Indice de fréquence

L'indice de fréquence des accidents du travail exprime le nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés.

Limites des indicateurs

Les données sur les maladies professionnelles ne concernent que les salariés du régime général ; elles ne prennent donc pas en compte les cas des salariés des régimes spéciaux ou ceux des fonctionnaires, pour lesquels les chiffres ne sont pas consolidés.

Par ailleurs, les maladies professionnelles ont tendance à être sous-déclarées, soit par la volonté de l'entreprise, soit, plus généralement, par méconnaissance de l'origine potentiellement professionnelle des affections.

Concernant les accidents du travail, les chiffres ne comprennent pas les accidents bénins, pour lesquels l'arrêt se limite au jour de survenance de l'accident.

Qu'apprend-on ?

- En 2004, 915 salariés du Rhône ont déclaré au moins une maladie professionnelle, soit 0,16 % des salariés du département. C'est le plus faible pourcentage parmi les huit départements de Rhône-Alpes. 37 % des déclarants étaient des femmes.
- Les troubles musculo-squelettiques sont la première cause de maladie professionnelle (55 % des déclarations), suivis par l'exposition à l'amiante (10,5 %) et les pathologies du rachis lombaire (8,5 %).
- Comme dans la plupart des départements, c'est le secteur de la construction qui est à l'origine du plus grand nombre de déclarations de maladie professionnelle (près d'une déclaration sur cinq dans le Rhône).
- En 2007, 26 600 accidents de travail avec arrêt ont été enregistrés dans le département du Rhône. Ceci correspond à un indice de fréquence de 40,5 pour 1 000, le plus faible des huit départements de Rhône-Alpes, mais en augmentation marquée par rapport à 2006. Les secteurs les plus accidentogènes sont le bâtiment-travaux publics et les industries alimentaires.
- Près de 1,49 million de jours de travail ont été perdus en 2006 dans le Rhône à cause des accidents du travail. 12 accidents ont été mortels.

Ce qu'il faut retenir

- Le Rhône est le département de Rhône-Alpes où l'indice de fréquence des accidents du travail et le pourcentage de salariés déclarant une maladie professionnelle sont les plus faibles.

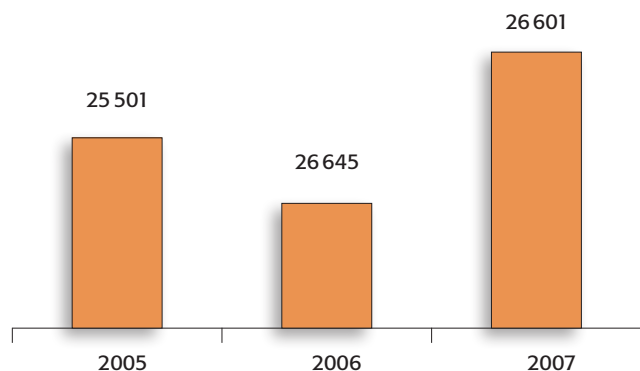
Coût moyen brut des accidents du travail pour l'entreprise

- Accident avec arrêt de plus de 24 heures : 3 202 €
- Accident grave (incapacité permanente supérieure à 9 %) ou mortel : 129 325 €
- Accident mortel : 422 794 €

Le coût comprend les prestations en nature (soins), en espèces (indemnités journalières), en capitaux (rentes et capitaux décès).

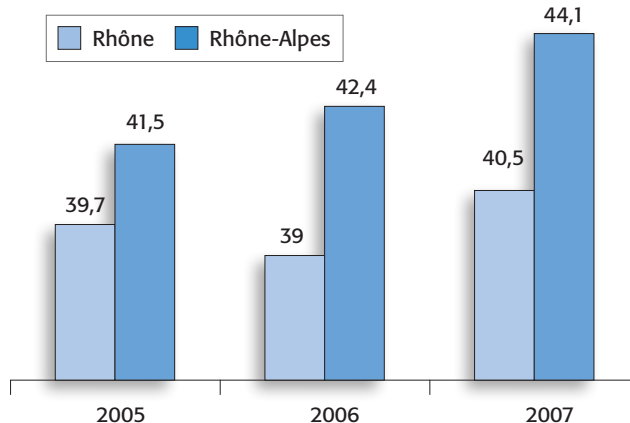
Source : INRS-CRAMTS 2006

Les accidents du travail avec arrêt dans le Rhône



Source : CRAM Rhône-Alpes

Indice de fréquence des accidents du travail (Nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés)



Source : CRAM Rhône-Alpes

La prise en compte de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Contexte

Dans un contexte marqué par d'importantes difficultés pour les personnes handicapées pour accéder à l'emploi et à la formation ou pour garder un emploi, la loi de février 2005 renforce les droits fondamentaux des personnes handicapées. Les programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés favorisent également une politique du handicap concertée et contribuent à des avancées sensibles comme la hausse du nombre d'entreprises ayant des accords en faveur de l'emploi des personnes handicapées ou le recours plus fréquent à la sous-traitance.

Par ailleurs, certaines personnes handicapées dont le rendement est réduit peuvent être orientées vers des postes adaptés en milieu protégé (établissements et services d'aide par le travail—ESAT) ou en milieu ordinaire (entreprises adaptées-EA) sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

En 2008, le Rhône comptait 35 ESAT qui ont accueilli près de 3 000 adultes et 13 EA qui ont salarié 360 personnes.

L'Agefiph (fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés dans les entreprises du secteur privé a engagé un Plan de

soutien à l'emploi des personnes handicapées en réaction à la détérioration du marché du travail. Ce plan vise les personnes rencontrant le plus de difficultés à s'insérer : bénéficiaires des minima sociaux, seniors, jeunes, personnes peu qualifiées.

Le FIPHP (fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), veille depuis deux ans à l'application de l'obligation d'emploi dans le secteur public (loi de février 2005). Des délégués accompagnent les employeurs pour la mise en place de conventions et aident à la définition d'une véritable politique en faveur du handicap.

Fin 2006, 7 700 salariés handicapés sont employés dans les établissements du Rhône assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. A la même date, les organismes des trois fonctions publiques employaient plus de 3000 travailleurs handicapés.

Au cours de l'année 2007, plus de 1 500 demandeurs d'emploi handicapés sont sortis des listes de demandeurs d'emploi pour le motif de reprise d'emploi.

Cependant, fin 2007, 4 500 personnes handicapées immédiatement disponibles recherchent un emploi en CDI (à temps plein ou temps partiel) ou un emploi à durée limitée.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre d'établissements assujettis à l'obligation d'emploi
La loi de juillet 1987 a mis en place une obligation d'emploi des travailleurs handicapés et assimilés pour tous les établissements de 20 salariés et plus dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés.

■ Nombre de salariés handicapés dans les établissements assujettis
Personnes handicapées bénéficiaires de la loi de février 2005 salariées dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

■ Part des établissements remplissant leur obligation d'emploi
Part des établissements assujettis remplissant leur obligation d'emploi par le biais de l'emploi direct de travailleurs handicapés et/ou de la sous-traitance et/ou de la signature d'accord. Ces entreprises ne contribuent donc pas financièrement à l'Agefiph.

■ Part des établissements ayant recours à la sous-traitance
Part des établissements assujettis qui ont recours à de la sous-traitance auprès d'entreprises adaptées, de centres de distribution de travail à domicile, d'établissements et de services d'aide par le travail (ESAT). Cette sous-traitance peut être combinée avec de l'emploi direct de travailleurs handicapés et avec la signature d'un accord.

■ Part des établissements signataires d'un accord
Part des établissements assujettis qui ont signé un accord agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés.

Limites des indicateurs

Nous disposons des éléments concernant l'emploi des personnes handicapées bénéficiaires de la loi de février 2005 uniquement pour les entreprises assujetties (comptant 20 salariés et plus). Or, les emplois dans les entreprises privées de moins de 20 salariés dont une partie concerne des travailleurs handicapés représentent fin 2007 près d'un tiers des emplois salariés du Grand Lyon répartis dans plus de 35 000 établissements.

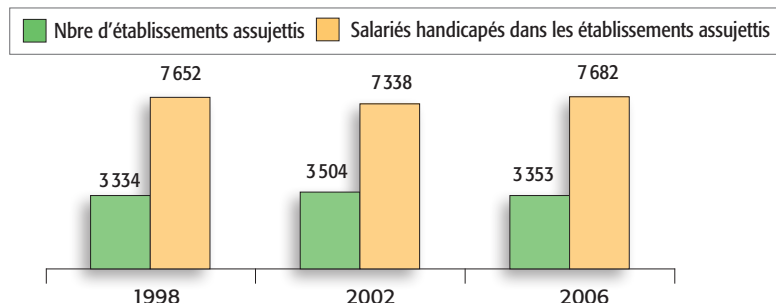
De la même façon, le secteur public emploie des personnes handicapées. Nous ne disposons pas aujourd'hui d'historique mais un état des lieux de l'emploi des travailleurs handicapés dans les trois fonctions publiques produit en juin 2008 par le Centre de ressources, de développement et d'informations Rhône-Alpes pour l'emploi des personnes handicapées (CRDI).

Fin 2006, le taux d'emploi direct dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) était de 3,8% (contre 2,5% dans le secteur privé). C'est la fonction publique territoriale qui concentre le plus d'organismes et qui a le meilleur taux d'emploi direct (4,1%). Seuls 23% des organismes assujettis remplissent complètement leur obligation d'emploi contre 34% dans le secteur privé.

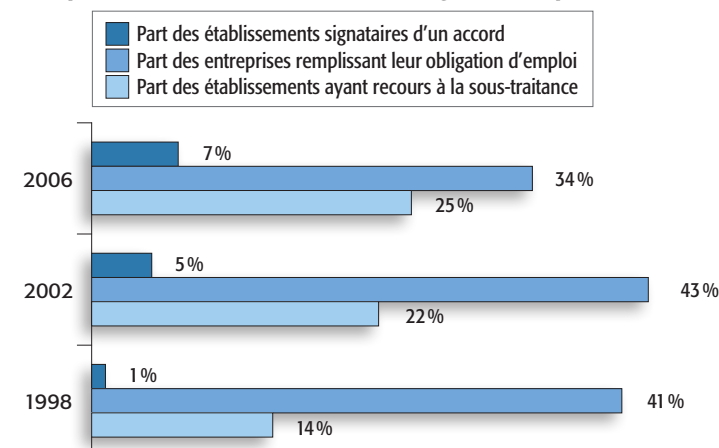
Qu'apprend-on ?

- Selon les données mises à disposition par la DRTEFP Rhône-Alpes pour l'année 2006, le département du Rhône comptait en 2006 près de 3 350 établissements assujettis à la loi de février 2005. Ce chiffre est assez stable depuis 1998.
- Parmi elles, près de 2000 emploient 7 680 personnes handicapées. Le taux d'emploi direct (nombre de travailleurs handicapés employés rapporté à l'effectif d'assujettissement des établissements concernés par la loi 2005) dans l'ensemble des établissements assujettis atteint 2,5%. C'est le taux le plus faible de la région Rhône-Alpes (3%) et il est en baisse par rapport à l'année 2005.
- Seul un tiers des établissements assujettis répond complètement à l'obligation d'emploi et ne contribue pas à l'Agefiph en 2006 contre 44% en 2005. Ce sont près de 1000 établissements (29% des établissements assujettis) qui n'ont encore aucune action en faveur de l'emploi des handicapés (contre 900 en 2005).
- En revanche, la part des établissements assujettis ayant recours à la sous-traitance est en hausse sensible et est passée de 14% en 1998 à 25% en 2006. Les signatures d'accords agréés sont également plus fréquentes. En 2006, 7% des établissements assujettis (220 établissements) avaient signé un accord. Enfin, le nombre d'unités bénéficiaires manquantes (équivalentes aux salariés) est estimé à 8 650 en 2006.

Les établissements assujettis à l'obligation d'emploi et les salariés handicapés



Les réponses des établissements à leur obligation d'emploi



Source : CRDI Rhône-Alpes-DOETH

Ce qu'il faut retenir

- Fin 2006, 7 700 bénéficiaires de la loi de février 2005 sont salariés dans des établissements assujettis à l'obligation d'emploi et plus de 3 000 sont employés dans des organismes publics assujettis.
- Des améliorations sensibles avec la hausse des recours à la sous-traitance et des signatures d'accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

La loi de février 2005

La loi pour l'égalité des droits, des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 vise un accès à l'emploi pour chaque travailleur handicapé en fonction de ses aptitudes et de ses ambitions, dans une structure de travail adaptée à son handicap.

Il faut respecter le principe de non-discrimination des personnes en situation de handicap à toutes les étapes d'une vie professionnelle, accès à l'emploi, formation, évolution de carrière...

Pour le permettre, la loi oblige les employeurs privés et publics d'au moins 20 salariés à employer des travailleurs handicapés, dans une proportion de 6% de leurs effectifs. Une obligation dont elles peuvent s'acquitter de plusieurs façons, parmi lesquelles les embauches directes, et l'accueil sous certaines conditions de personnes handicapées en stage et la sous-traitance avec le milieu protégé (ESAT) ou les entreprises adaptées (EA).

Les bénéficiaires de cette obligation d'emploi sont : les personnes ayant obtenu la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles sous certaines conditions, les titulaires d'une pension sous certaines conditions, les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité, les veuves et orphelins de victimes militaires de guerre, ou de titulaires d'une pension militaire d'invalidité, sous certaines conditions, les sapeurs-pompiers volontaires invalides à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en service, sous certaines conditions, les titulaires de la carte d'invalidité, les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les plans de déplacements d'entreprise et d'administration

Contexte

« Les Plans de déplacements d'entreprise (PDE) ou d'administration (PDA) sont un ensemble de mesures portant sur les déplacements tous modes des salariés dont l'objectif commun est de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements « domicile-travail ».

Inscrits dans la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), les PDE sont un outil très important pour modifier les pratiques de déplacements domicile-travail. Ils représentent un engagement des entreprises à réduire leur offre de stationnement. L'enjeu est de les développer particulièrement dans les entreprises ou les pôles d'emplois les plus importants, les plus motivés et les mieux desservis par le réseau de transports collectifs.

Ils concourent à une démarche « gagnant/gagnant » où :

- les entreprises améliorent leur accessibilité en diminuant leurs coûts par une réduction des parkings à leur charge ;

- les salariés peuvent réduire leurs frais de déplacements (par exemple avec les prises en charge partielle par leur employeur et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) du coût de l'abonnement en transports collectifs) et leurs pertes de temps ;
- la collectivité réduit les nuisances du trafic automobile et la demande en stationnement. »

Dans le cadre du Plan de déplacements urbains (PDU), la stratégie de développement des PDE/PDA tend à « privilégier les PDE des entreprises bien desservies par les TCL, avec un nombre important d'emplois et à profiter des demandes de desserte des zones d'activités pour accompagner ces opérations de mise en place de PDE. L'objectif est d'atteindre 15 000 abonnements PDE à l'horizon du PDU », soit fin 2008.

Extrait de la fiche action n°12 du Plan de déplacements urbains révisé et approuvé en 2005.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de conventions signées entre le Sytral et une structure publique ou privée

Source : Sytral

Offre proposée par le Sytral dans le cadre des PDE/PDA : tarif préférentiel sur l'abonnement City Pass avec 3 niveaux de réductions tarifaires.

Limites de l'indicateur

Le suivi du nombre de conventions signées entre le Sytral et les structures publiques et privées est un indicateur qui témoigne d'un certain engagement des acteurs locaux publics et privés en faveur du développement durable.

Il concerne un nombre d'établissements encore faible, majoritairement les plus grands, et des structures publiques.

La mise en place des Plans de déplacement inter-entreprises permettra sans doute un bilan plus global par la suite.

Qu'apprend-on ?

• Près de 100 conventions signées depuis le lancement des PDE/PDA

En août 2008, le Sytral dénombrait près de 100 conventions de Plan de déplacements d'entreprise ou d'administration signées.

Ce nombre peut paraître limité par rapport au nombre d'entreprises et de structures publiques potentielles dans le Grand Lyon. Ils touchent néanmoins la plupart des plus grands établissements de l'agglomération.

Ces conventions représentent environ 11 500 abonnés à l'abonnement annuel City Pass PDE/PDA pour un potentiel de 45 000 salariés, soit une part de marché d'environ 25 %.

Neuf des dix plus gros souscripteurs d'abonnement PDE/PDA restent des administrations et structures parapubliques.

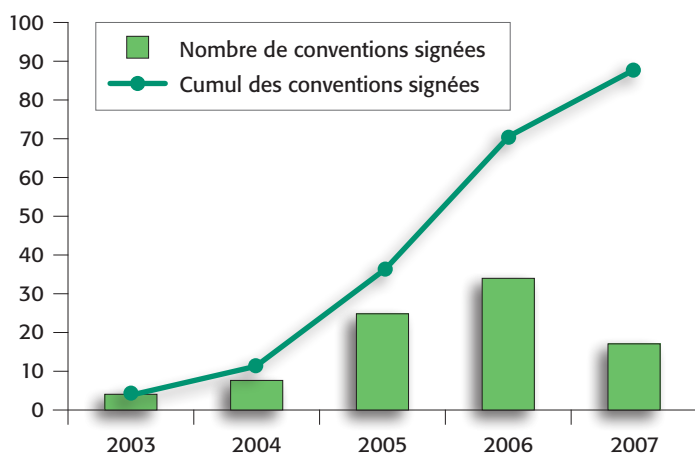
Une marge de progression substantielle existe donc en direction des entreprises privées. La conjugaison de l'excellente desserte routière, de facilités de stationnement et d'un niveau de desserte en transport en commun inégal de certains sites d'activités peut expliquer cette situation. Les Plans de déplacement inter-entreprises mis en place seront sans doute de nature à les sensibiliser et les mobiliser davantage.

La répartition géographique des structures signataires, qui montre une surreprésentation des territoires centraux, particulièrement le troisième arrondissement de Lyon, corrobore cette analyse.

• Une croissance constante des conventions signées entre le Sytral et les organisations publiques ou privées

Malgré le recul de 2007, le nombre de conventions est en forte progression depuis le lancement des PDE/PDA. Le Sytral comptabilisait environ une vingtaine le nombre de conventions signées en 2008.

Nombre de conventions signées entre le Sytral et les structures publiques et privées depuis le lancement des PDE/PDA



Source : Sytral

Ce qu'il faut retenir

- Près de 100 conventions signées entre le Sytral et les structures publiques et privées dans le cadre des PDE/PDA.
- Une progression significative du nombre de conventions depuis le lancement.
- Des structures signataires qui sont majoritairement publiques, de grande taille et localisées dans le centre de l'agglomération.

Exemples de politiques publiques

L'essaimage des Plans de déplacement inter-entreprises

Le Plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) est un ensemble de mesures visant à faciliter et rationaliser les déplacements sur une zone d'entreprises. L'objectif est d'inciter les salariés, clients et fournisseurs à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture.

A ce jour, huit territoires d'entreprises du Grand Lyon (Plateau nord, Parc technologique de Saint-Priest, Vallée de la chimie, Techlid...) se sont engagés dans une démarche PDIE. Ces espaces représentent près de 400 entreprises et plus de 21 000 salariés potentiels. De nouveaux PDIE devraient voir le jour dans les mois et années qui viennent.

Entreprises et changements climatiques

Contexte

Alors que sont pris, aux niveaux européen et français, des engagements, et sont définis des objectifs pour lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles le Grand Lyon, se sont également, depuis quelques années maintenant, saisies de cette question. Le Grand Lyon s'est doté dès 2005 d'un Agenda 21 et a voté en 2008 un Plan Climat (cf. encart).

Pour atteindre les objectifs principaux du Plan climat, les mesures à prendre et les leviers à actionner sont multiples. Le Plan Climat du Grand Lyon a défini six grands objectifs déclinés en un certain nombre d'actions.

Chacun des acteurs de la société doit prendre part à l'effort. Dans ce volet économique de l'Observatoire du développement durable, il apparaît ainsi pertinent d'observer en quoi les acteurs économiques participent à cet effort général en maîtrisant, voire

réduisant leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

De manière générale, tous secteurs confondus, les consommations énergétiques ont très fortement augmenté au sein du Grand Lyon sur la période 1990-2000 (+ 17 %, contre + 3 % d'augmentation de population). Entre 2000 et 2006, la croissance s'est nettement ralentie (+ 3 %, alors que la population a augmenté de + 5 %).

Quant aux émissions de CO₂ du territoire du Grand Lyon, elles représentaient en 2006 quelque 7,6 millions de tonnes de CO₂ issues de source fossile. Ces émissions montrent globalement une très légère diminution (1%) entre 2000 et 2006 : elles apparaissent ainsi stabilisées ce qui est un signal nettement positif, alors que la population a augmenté de près de 5 % dans le même temps.



Que prend-on en compte ?

■ Consommations d'énergie de l'industrie et du secteur tertiaire et leur part dans les consommations d'énergie tous secteurs confondus

Source : Coparly

Les consommations d'énergie du Grand Lyon ont fait l'objet dès 1990 de travaux d'estimation, avec une précision et une robustesse croissantes. Les données les plus récentes sont le fruit d'une modélisation réalisée par Coparly pour la période 2000-2006, sur la base des cadastres d'émissions des polluants atmosphériques issus de combustion (donc de consommation énergétique) et par une prise en compte systématique des consommations d'électricité au sein des 57 communes du Grand Lyon.

■ Emissions de CO₂ par l'industrie/énergie et le secteur tertiaire et leur part dans les émissions de dioxyde de carbone tous secteurs confondus

Source : Coparly

En matière de gaz à effet de serre, les travaux locaux sont plus récents, avec un suivi, initié en 2005, des émissions annuelles directes de dioxyde de carbone, exprimées en tonnes. Ils s'appuient sur l'expérience acquise dans le cadre du suivi des polluants atmosphériques par Coparly. Il s'agit des émissions issues de sources fossiles. Les émissions indirectes, liées à la production de biens importés dans l'agglomération, ne sont pas prises en compte.

Limites des indicateurs

Consommations d'énergie

Le Service des études et des statistiques industrielles (Ministère en charge de l'industrie) ne communique que des résultats régionaux, répartis par secteurs d'activité (enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie). Les consommations d'énergie de l'industrie sont donc reconstituées au regard de ces chiffres régionaux, en fonction du nombre d'emplois régionaux et locaux pour chaque secteur d'activité (répartis au regard de la Nomenclature d'activités économiques pour l'étude des livraisons et consommations d'énergie).

Emissions de dioxyde de carbone

Les gaz à effet de serre autres que le CO₂ ne sont pas encore pris en compte (méthane et protoxydes d'azote).

Concernant l'industrie, les émissions ne sont connues avec précisions que pour les sites très émetteurs, soumis au plan national d'allocation des quotas de CO₂ qui découle de la directive européenne 2003/87/CE (18 sites au sein du Grand Lyon).

Qu'apprend-on ?

- **L'industrie** est le secteur d'activité le plus énergivore au sein de l'agglomération (30 % des consommations), devant l'habitat, les transports et le secteur tertiaire.

Les émissions industrielles de CO₂ représentent 3,3 millions de tonnes par an, soit près de 41 % des émissions de dioxyde de carbone du territoire.

Le Grand Lyon compte 18 sites industriels soumis à quotas, pour une autorisation annuelle totale d'émission de 1,8 million de tonnes de CO₂ par an. Ce chiffre représente 22 % des émissions totales du Grand Lyon et 54 % des émissions du seul secteur industriel. La raffinerie de Feyzin en représente les deux tiers. Y figurent également onze chaufferies alimentant des réseaux de chaleur, avec 0,2 million de tonnes de CO₂ par an.

Les industries hors quotas ne sont pas en reste et représentent de l'ordre de 1,5 million de tonnes de CO₂ par an. C'est en particulier à leur sujet qu'il faut rechercher des progrès. Notons que nombre de projets de R&D développés par le pôle de compétitivité Axelera ont pour but une meilleure efficacité énergétique des procédés industriels, en particulier dans la chimie. A moyen terme, espérons que la mise en application de ces projets aura des effets directs sur le territoire.

- En matière de **transport**, les émissions de gaz à effet de serre et consommation énergétique sont directement proportionnelles. Pour les émissions, le trafic routier (personnes et marchandises) arrive en seconde position après l'industrie, avec 2,2 millions de tonnes de CO₂ par an.

Outre les véhicules particuliers, deux autres catégories de véhicules ont un poids important : les poids lourds et les véhicules utilitaires légers. Les poids lourds représentaient en effet en 2003 24 % des émissions dues aux transports alors qu'ils ne comptaient que pour 8 % du kilométrage parcouru annuellement. Ainsi les kilomètres parcourus par les marchandises au sein du Grand Lyon sont logiquement plus émetteurs de CO₂ que le déplacement de personnes, mais, à l'inverse, des actions d'optimisation de ces kilométrages logistiques peuvent obtenir des réductions plus importantes de CO₂.

- Quatre emplois sur cinq se rattachent au sein du Grand Lyon à une **activité tertiaire** (bureaux, administrations, services, santé...), soit une part bien plus importante que la moyenne nationale. Les émissions de CO₂ s'en ressentent : 6 % des émissions françaises liées au tertiaire en 2003 mais 13 % des émissions du Grand Lyon.

Ce qu'il faut retenir

- Les activités économiques représentent plus de la moitié des émissions de CO₂.
- L'industrie est le secteur le plus énergivore avec 30 % des consommations.

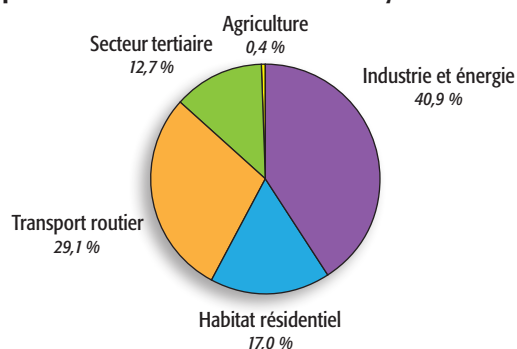
Exemples de politiques publiques

Le Plan climat du Grand Lyon

Le Plan climat est un engagement du Grand Lyon résultant d'une incitation du Ministère de l'environnement (Plan Climat national 2004) à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Il est une déclinaison thématique de son Agenda 21.

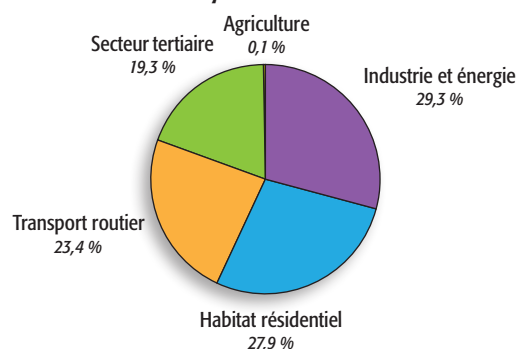
Les objectifs globaux, conformes aux objectifs européens, confirmés par le Grenelle de l'environnement, sont, à l'horizon 2020, la diminution de 20 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Grand Lyon et une consommation énergétique assurée à 20 % par les énergies renouvelables.

Répartition des émissions de dioxyde de carbone par secteurs d'activité dans le Grand Lyon en 2003



Source : Coparly 2008

Répartition des consommations d'énergie au sein du Grand Lyon en 2006



Source : Coparly 2008

Les entreprises certifiées Iso 14001

Contexte

Le rôle des entreprises est clé pour atteindre les objectifs d'un développement plus durable. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans des démarches en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement. Une partie d'entre elles, encore trop peu importante en France choisissent la voie de la certification. L'organisme international de certification Iso (International standardisation organisation) a mis en place un système de management environnemental : la norme Iso 14001. Celle-ci a pour but d'améliorer la performance environnementale de la structure, via des méthodes de gestion et d'organisation visant à prendre en compte l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à l'évaluer et à le réduire.

Cette norme est basée sur une démarche volontariste des entreprises s'engageant à respecter la réglementation environnementale et à rechercher une amélioration continue. Depuis 2004, la norme inclut l'impact environnemental des produits et non plus seulement les processus de fabrication.

En France, on dénombrait fin 2007, 3 476 entreprises certifiées Iso 14001 sur 154 572 dans le monde. La France se situait au 10^e rang mondial*.

Vers la future norme Iso 26 000...

Pour aller plus loin, les acteurs réfléchissent aujourd'hui à la mise en place d'une norme plus globale (Iso 26000), qui intégrerait la notion de responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise. A noter toutefois que celle-ci ne sera pas certifiable.

* Source : Groupe Afnor

Que prend-on en compte ?

■ **Nombre d'établissements certifiés Iso 14001** par deux organismes certificateurs au 1^{er} janvier 2009 dans le Grand Lyon

Source : Groupe Afnor et SGS

Limites de l'indicateur

Le nombre d'entreprises certifiées Iso 14001 restent encore trop faibles en France pour témoigner d'un réel engagement ou non des acteurs économiques en faveur de l'environnement.

L'information est aujourd'hui dispersée au sein des différents organismes certificateurs et est donc difficile à collecter, à agréger et à suivre.

Le nombre d'entreprises annoncé ici représente seulement celles certifiées par les groupes Afnor et SGS, qui sont deux des trois plus gros certificateurs.

Cet indicateur reste néanmoins pertinent à suivre dans le temps.

Qu'apprend-on ?

Début 2009, on dénombrait 89 entreprises certifiées Iso 14001 dans le Grand Lyon par Groupe Afnor et SGS.

Pour le Groupe Afnor, qui reste le premier organisme certificateur, Rhône-Alpes représente environ 13 % des certifiés en France.

Cette part est supérieure par rapport au poids de Rhône-Alpes en termes d'emplois par exemple.

Vers un futur Observatoire Iso 14001 ?

Le projet de réalisation d'un observatoire Iso 14001, entre l'association Orée, l'Ademe et les organismes certificateurs a été relancé en 2008 et devrait voir le jour prochainement.

Cette base de données permettra d'avoir des chiffres homogènes par département, secteurs d'activité sur les certificats Iso 14001 délivrés.

POUR ALLER PLUS LOIN...

■ Pour aller plus loin

- www.iso.org
- Agence locale de l'énergie du Grand Lyon www.ale-lyon.org
- Association entreprises, territoires et environnement www.oree.org
- Site d'informations sur l'emploi, la formation et l'insertion des personnes handicapées www.handiplace.org
- Caisse régionale d'assurance maladie Rhône-Alpes www.cramra.fr
- Les publications des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en Rhône-Alpes www.rhone-alpes.travail.gouv.fr

- Les statistiques économiques de l'Urssaf www.rhone.urssaf.fr
- Dossier d'Alternatives économiques consacré à l'insertion par l'activité économique http://www.alternatives-economiques.fr/l-insertion-par-l-activite-economique_fr_art_350_27919.html

■ Pour participer

- Plans de déplacement d'entreprises et d'administration www.sytral.fr

5. ENTREPRISES ET COLLECTIVITES DURABLES ET RESPONSABLES



QUELLE PRISE EN COMPTE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
PAR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS ?

INTRODUCTION

L'engagement des entreprises est un levier essentiel à la mise en œuvre du développement durable. Elles constituent un des acteurs incontournables, au même titre que les collectivités, la population ou le milieu associatif. Les entreprises participent directement au développement économique de l'agglomération lyonnaise par l'emploi qu'elles créent, par leurs investissements et leurs implantations. Elles offrent ainsi à la population locale des opportunités d'enrichissement et en font des acteurs à part entière de la vie économique.

Par leurs activités, les entreprises ont donc des impacts tant économiques, que sociaux et environnementaux.

Elles s'engagent pour certaines dans des démarches socialement ou écologiquement responsables (responsabilité sociale et environnementale, management environnemental, plans de déplacements d'entreprise...).

Par leurs activités, les acteurs économiques ont également un impact direct non négligeable sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre (GES), consommations d'énergie...). Ils sont ainsi des cibles incontournables des stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, tant aux niveaux européen, national que local en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre, de consommations d'énergies ou de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le dialogue social avec les salariés ou leurs représentants semblent une condition nécessaire pour un développement durable de l'entreprise et du territoire.

La loi handicap du 11 février 2005 affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs. Le dispositif de sanction est renforcé et étendu aux employeurs publics. Les entreprises de 20 salariés et plus sont incitées à prendre des mesures appropriées afin d'accueillir des travailleurs handicapés ou de les maintenir dans leur emploi.

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier, pendant une période déterminée, de contrats de travail enrichis d'un accompagnement social et professionnel dans des structures prévues à cet effet, en vue de faciliter leur retour sur le marché du travail. Il constitue non seulement un sas vers l'emploi « ordinaire » pour des personnes en grandes difficultés mais contribue également à l'économie locale (secteur du bâtiment, de la propreté et des services à la personne).

Le plan de cohésion sociale a volontairement simplifié en 2005 la palette des contrats aidés mis à disposition des bénéficiaires potentiels et des employeurs afin notamment de faire évoluer les comportements des entreprises face aux personnes éloignées du marché de l'emploi.

Les entreprises et administrations de l'agglomération lyonnaise sont-elles responsables ?

Comment se comportent-elles ?

Dans ce chapitre, l'enjeu est d'essayer de mesurer à travers des indicateurs très diversifiés le comportement, le niveau d'effort et le degré de responsabilité des entreprises et des structures publiques du Grand Lyon au regard du développement durable.

INDICATEURS



Qualité de l'emploi

Contexte

La question de la qualité de l'emploi fait l'objet d'un intérêt grandissant depuis la fin des années 90 tant dans le champ académique que dans les débats de politique économique. Depuis la stratégie de Lisbonne, cette question fait partie des objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi. Certaines approches incluent le niveau de qualification, l'autonomie, les salaires, le risque, le stress au travail. D'autres reposent sur le ratio temps plein/temps partiel ou encore le ratio de l'emploi salarié à l'emploi indépendant. La prise en compte du temps partiel et notamment du temps partiel involontaire (qui touche davantage les femmes) est intégrée dans de nombreuses approches. Le caractère durable d'un emploi selon qu'il soit en CDI ou en CDD plus ou moins long est également central pour apprécier la qualité de l'emploi.

Dans la période de croissance qui a précédé la dégradation de la conjoncture économique survenue au troisième trimestre 2008, la hausse de l'emploi salarié privé était majoritairement due à l'intérim.

On assiste donc à une progression sensible des contrats de travail précaires qui, de par leur durée limitée, présentent peu de garanties d'obtenir ou de conserver dans un avenir proche un niveau de vie « acceptable ».

Entre 1990 et 2000, en France, la part de personnes concernées par des CDD a progressé de 60%, celle de personnes concernées par l'intérim de 130% et celle de personnes concernées par des stages et contrats aidés de 65%.

En 2005, l'ensemble des emplois précaires en France représentait 23% des emplois totaux et 21 % de la population active.

Les emplois précaires sont des emplois salariés dont la durée n'est pas garantie. Celle-ci peut être soit limitée : contrats à durée déterminée (CDD), stages, emplois aidés, soit incertaine. Pour l'intérim, on ne sait pas forcément avec précision quand le contrat s'achèvera. Cependant, on peut considérer comme précaires des emplois qui ne dégagent pas un revenu suffisant pour vivre. Souvent, le temps partiel subi ne permet pas aux travailleurs (pourtant en CDI) d'obtenir une rémunération suffisante pour vaincre la précarité. Les personnes concernées sont à la merci du moindre incident et peuvent basculer dans la grande pauvreté très facilement, alors même qu'elles ont un emploi. C'est une autre forme de précarité.



Que prend-on en compte ?

■ Les déclarations uniques d'embauche mensuelles par type de contrat

Tous les employeurs de salariés relevant du régime général de sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles doivent remplir une déclaration unique d'embauche (DUE) lors du recrutement de tout salarié et la transmettre à l'Urssaf avant embauche.

■ **La part de salariés employés selon leur condition d'emploi** issue de la déclaration annuelle des données sociales (DADS). La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et leurs salariés à l'exception des agents des Ministères, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

Pour chaque salarié, la condition d'emploi est déclarée (temps complet, temps partiel) ainsi que d'autres informations concernant les salaires, les niveaux de qualifications...

Nous avons choisi d'analyser la répartition des salariés selon les conditions de leur emploi croisées

avec le secteur d'activité (en 36 postes) et d'identifier ainsi les secteurs qui proposent les emplois les moins « durables » au regard de la durée du travail proposée (temps complet, temps partiel).

Limites des indicateurs

Les deux sources (DADS et DUE) ne permettent que des analyses très partielles concernant la qualité de l'emploi. En effet, il faudrait pouvoir croiser, dans le cas des DUE le type de contrat avec la durée du travail qui n'est pas renseignée par les entreprises.

De la même façon il serait intéressant de croiser, à partir du fichier DADS la durée hebdomadaire du travail avec le type de contrat.

De plus, la série des DUE mise à disposition par l'Urssaf ne comprend pas l'intérim qui s'est beaucoup développé ces dernières années et minimise la progression de l'emploi « précaire ».

Qu'apprend-on ?

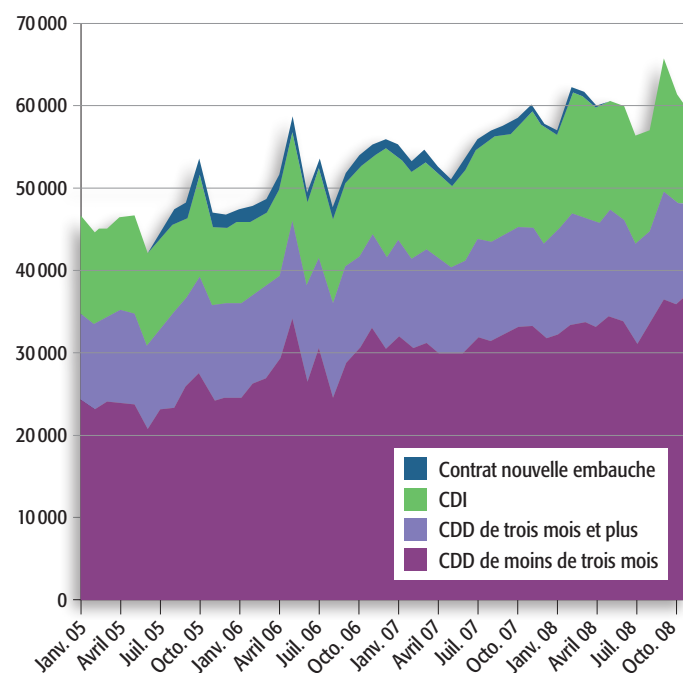
• Sur les quatre dernières années (de 2005 à 2008), la hausse des intentions d'embauche (ou DUE) est principalement le fait de la hausse des CDD de moins de trois mois. Les CDD de très courte durée sont désormais largement majoritaires dans les contrats de travail proposés par les entreprises. Sur le mois de novembre 2008, ils représentent près de deux intentions d'embauche sur trois contre 53% en novembre 2005. La part de CDI reste quant à elle plutôt stable : autour de 20% des intentions d'embauche.

• En 2006, 79% des salariés des entreprises de l'agglomération lyonnaise occupaient des postes de travail à temps plein.

Cette part peut être beaucoup moins élevée. C'est le cas dans une dizaine de secteurs d'activité. Ainsi deux tiers des postes occupés dans l'hôtellerie-restauration en 2006 correspondent à des emplois à temps partiel. D'autres secteurs comme le commerce de détail, la santé et l'action sociale ou encore les activités associatives se caractérisent également par une forte proportion de salariés à temps partiel. Ce sont aussi des secteurs qui embauchent massivement en CDD. Toutes ces raisons participent à la dégradation de l'image des métiers dans ces secteurs. Dès lors, les employeurs sont très souvent confrontés soit à des difficultés de recrutement (liées au manque d'attractivité) soit à une rotation importante du personnel, ce qui entretient le recours au CDD, plus flexible.

D'autres secteurs, au contraire, emploient du personnel (hors intérim) quasi exclusivement à temps plein. C'est le cas de la plupart des secteurs industriels, de la chimie et du transport. Dans ces secteurs, 90% des salariés sont à temps plein.

Les déclarations uniques d'embauche mensuelles dans le Rhône en données CVS hors intérim



Source : Urssaf—Série DUE CVS

Ce qu'il faut retenir

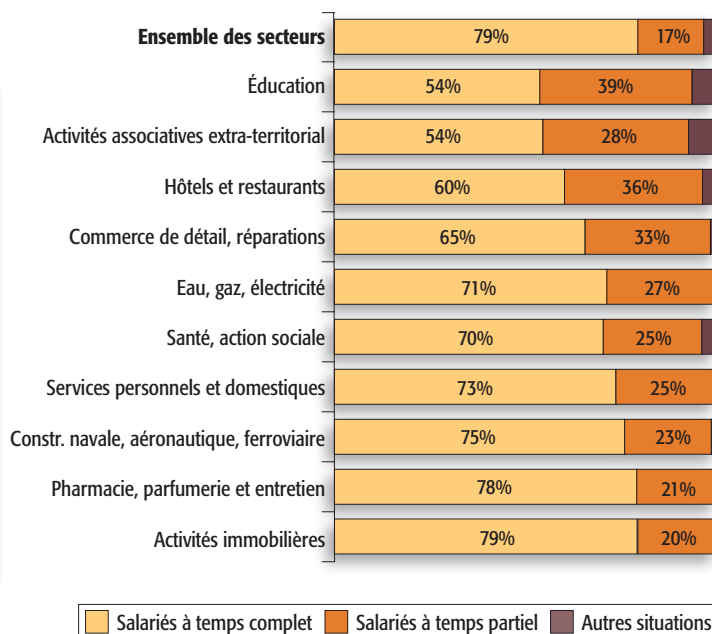
- Une précarisation d'emploi illustrée par la hausse des CDD de très courte durée.
- Une précarité des emplois plus forte dans certains secteurs qui recourent massivement au temps partiel.

C'est le cas de :

- l'hôtellerie, restauration,
- du commerce de détail
- de la santé, action sociale.

Les conditions d'emploi des salariés ayant travaillé dans une entreprise du Grand Lyon en 2006

Les secteurs les plus concernés par le temps partiel



Source : Insee—DADS

L'insertion par l'activité économique

Contexte

Un certain nombre de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles sont durablement exclues du marché du travail. Une partie d'entre elles accède ou retrouve un emploi via le secteur de l'insertion par l'activité économique. Ce secteur qui regroupe les entreprises d'insertion (EI), les régies de quartier (RQ), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) fait partie du secteur de l'économie sociale et solidaire. Ces structures, tout en étant un sas vers l'emploi de droit commun pour des personnes qui en sont éloignées, contribuent à fournir de la main d'œuvre dans des secteurs parfois en tension, mais aussi à satisfaire des besoins dans les services à la personne tout en renforçant l'engagement solidaire des employeurs qui collaborent avec ces structures.

A noter également que les principaux donneurs d'ordre publics, pour la réalisation de leurs opérations de travaux, s'appuient très largement sur ces structures pour embaucher des personnes dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'ensemble de ces structures ont pour objet l'insertion de publics sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Elles sont conventionnées par l'Etat et les embauches ne sont possibles qu'après l'agrément de Pôle emploi.

Les AI peuvent embaucher des personnes pour les mettre à disposition à titre onéreux mais à but

non lucratif auprès d'entreprises, d'associations, de collectivités publiques ou de particuliers. Les AI bénéficient d'allègements sur les cotisations sociales et peuvent recevoir une aide à l'accompagnement.

Les EI sont des entreprises de production de biens ou de services du secteur marchand. Les RQ sont des structures qui répondent aux besoins des habitants en favorisant le développement social et économique du quartier, générant du lien social et créant de l'emploi ou de l'activité économique. Elles peuvent, dès lors qu'elles ont le statut d'EI, embaucher des personnes en insertion sous contrat à durée déterminée d'insertion. Les EI et les RQ perçoivent une aide au poste d'insertion calculée par équivalent temps plein.

Les ETTI ont un mode de fonctionnement similaire aux entreprises de travail temporaire. Elles embauchent des personnes sous contrat de mission et elles perçoivent une aide au poste d'accompagnement des personnes en insertion.

Les activités des ACI peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les aides et avantages octroyés sous forme de financements publics ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de structures dans le secteur de l'insertion par l'activité économique

L'objectif est de suivre le nombre de structures de chaque type présentes sur le département du Rhône et de repérer les éventuelles créations et disparitions.

■ Equivalent temps plein annuel par type de structure

Le secteur de l'insertion par l'activité économique ne calcule pas en nombre de salariés mais en «Equivalent temps plein» (ETP). Si un salarié en insertion travaille à mi-temps, il comptera pour 0,5 ETP. Plusieurs salariés peuvent être nécessaires pour faire un ETP. De même, si un salarié travaille à temps complet mais n'a effectué qu'un passage de six mois dans l'EI, il sera comptabilisé comme 0,5 ETP sur l'année.

Limites des indicateurs

La vocation principale des structures d'insertion par l'activité économique étant l'accompagnement et la mise à l'emploi de personnes en difficulté, le volume d'équivalents temps plein d'insertion est le principal indicateur calculé et suivi chaque année pour apprécier leur activité. De plus il déclenche les aides aux postes versées par l'Etat.

Il est par conséquent difficile aujourd'hui de connaître, même approximativement, le poids économique de ce secteur sur un territoire ni même de quantifier le nombre d'employeurs qui ont recours à ces structures pour exercer leur activité ou acheter des services.

Il faudrait pour cela agréger des statistiques propres à chaque structure et compléter très certainement par une approche plus qualitative basée sur des entretiens ou des questionnaires ciblés.

Qu'apprend-on ?

• En 2007, le département du Rhône comptait 44 structures d'insertion par l'activité économique (IAE) qui employaient près de 1 200 équivalents temps plein. 6 500 personnes en difficulté d'insertion ont ainsi travaillé au moins un jour au cours de l'année dans une des structures du secteur de l'insertion par l'activité économique.

Ce secteur économique est organisé autour de quatre types de structures et des ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Ces structures emploient et accompagnent des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles importantes : entre un et deux tiers des personnes salariées sont bénéficiaires de minima sociaux, la plupart sont chômeurs de longue durée, voire de très longue durée, et de 10 à 20% sont des jeunes sans qualification.

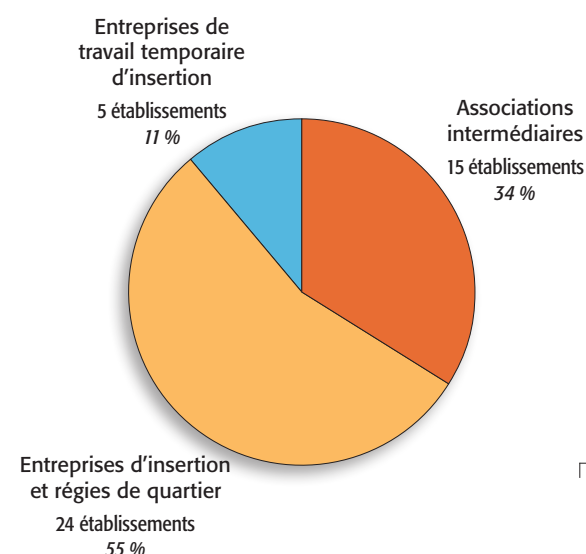
• **Les 24 entreprises d'insertion et régies de quartier** présentes sur le département du Rhône ont employé 470 équivalents temps plein d'insertion en 2007 sur diverses activités essentiellement liées à l'environnement (entretien, création d'espaces verts), au bâtiment, à la logistique, au gardiennage, au nettoyage et à la propreté.

• **Les associations intermédiaires (AI)** sont au nombre de 15 sur le département du Rhône et ont employé 550 ETP en 2007. Ces structures se positionnent essentiellement sur des activités de services aux personnes (ménage, aide à domicile...) et aux collectivités (nettoyage, restauration, gardiennage...). Les AI emploient essentiellement un public féminin (deux salariés sur trois) pour des durées de travail mensuelles assez courtes (quelques heures de ménage par semaine par exemple).

• **Les cinq entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** du Rhône ont fait travailler 145 équivalents temps plein en 2007.

• **Enfin, 25 ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** ont permis l'embauche de 1 650 personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi ou en contrat d'avenir.

Les structures du secteur de l'insertion par l'activité économique dans le Rhône en 2007



Source : DDTEFP - Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale

Ce qu'il faut retenir

- 44 structures d'insertion par l'activité économique sur le département du Rhône ont employé 1 165 équivalents temps plein en 2007 soit 6 500 personnes.

Exemples de politiques publiques

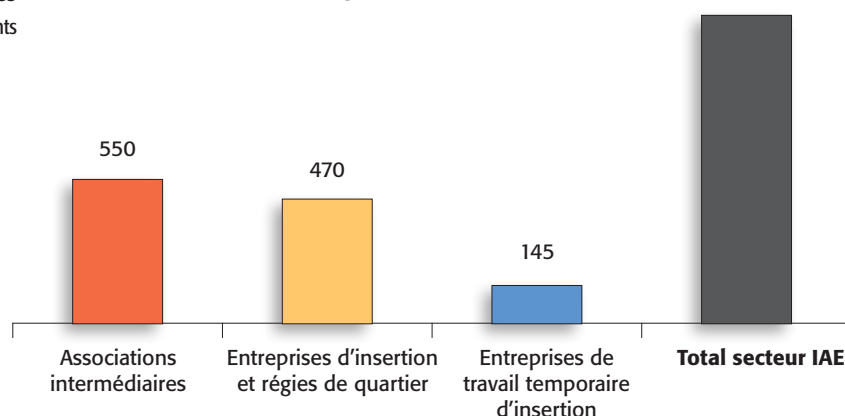
Mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics par le Grand Lyon

L'article 14 du nouveau code des marchés publics offre la possibilité d'utiliser la commande publique pour favoriser les parcours d'insertion.

Depuis 2005, la Communauté urbaine a désigné le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Sud-Ouest-Lyonnais (Sol) comme assistant à maîtrise d'ouvrage insertion pour l'inscription de cette clause sociale dans les marchés publics de l'agglomération. Depuis sa mise en place en décembre 2004, le dispositif n'a fait que monter en charge : plus de 500 000 heures de travail ont été réalisées et plus de 850 personnes en insertion employées. L'heure est aujourd'hui à la généralisation de la clause d'insertion dans la commande publique. La clause d'insertion est inscrite dans les grands projets que pilote l'agglomération (aménagement des berges du Rhône, site de Confluence, voirie, eau, collecte des déchets...). Elle concerne également les marchés de travaux sur des sites en renouvellement urbain et les chantiers d'envergure menés par le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (lignes de tramway), la SNCF (centre de maintenance TGV).

Pour mieux mesurer l'impact de l'introduction de cette clause sur l'emploi, mais aussi sur les entreprises et les donneurs d'ordre, le Grand Lyon mène, en ce moment, avec des masters universitaires, un travail d'évaluation.

Nombre d'ETP par structure de l'IAE en 2007



La santé au travail

Contexte

Les risques professionnels sont considérés comme un véritable enjeu de santé publique. Ils couvrent trois types d'événements (accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle) et sont gérés par une branche spécifique de la Sécurité sociale financée par les cotisations des employeurs.

Le code du travail stipule en effet que c'est au chef d'entreprise de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale de ses salariés et assurer leur sécurité. Il est l'acteur principal de la prévention des risques professionnels, avec le concours des médecins du travail et des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Les maladies professionnelles sont en constante augmentation ces dernières années. Cette hausse s'explique en grande partie par une meilleure

connaissance du caractère professionnel de certaines affections (troubles musculo-squelettiques, lombalgies).

Au-delà des risques professionnels, la santé au travail concerne aussi les situations de stress, de harcèlement moral ou de violence. Un salarié sur trois déclare souffrir de troubles liés au stress au travail, et cette proportion est en constante augmentation.

Les salariés du département du Rhône sont proportionnellement moins touchés que ceux d'autres départements rhônalpins par les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce bon résultat est à mettre en rapport avec la prépondérance des services et, plus généralement, du tertiaire dans l'agglomération lyonnaise - des secteurs moins exposés que d'autres aux risques professionnels.



Que prend-on en compte ?

■ Maladie professionnelle

Une maladie est dite professionnelle lorsqu'elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou si elle résulte des conditions dans lesquelles il exerce d'une façon habituelle son activité professionnelle. La liste des maladies reconnues comme pouvant être d'origine professionnelle est fixée par décret.

Les déclarations de maladies professionnelles, adressées aux Caisses primaires d'assurance maladie, sont ensuite exploitées par l'inspection médicale régionale (DRTEFP).

■ Accident du travail

Il s'agit d'un accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, et étant à l'origine d'une lésion corporelle. Les données sont consolidées par les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM).

■ Indice de fréquence

L'indice de fréquence des accidents du travail exprime le nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés.

Limites des indicateurs

Les données sur les maladies professionnelles ne concernent que les salariés du régime général ; elles ne prennent donc pas en compte les cas des salariés des régimes spéciaux ou ceux des fonctionnaires, pour lesquels les chiffres ne sont pas consolidés.

Par ailleurs, les maladies professionnelles ont tendance à être sous-déclarées, soit par la volonté de l'entreprise, soit, plus généralement, par méconnaissance de l'origine potentiellement professionnelle des affections.

Concernant les accidents du travail, les chiffres ne comprennent pas les accidents bénins, pour lesquels l'arrêt se limite au jour de survenance de l'accident.

Qu'apprend-on ?

- En 2004, 915 salariés du Rhône ont déclaré au moins une maladie professionnelle, soit 0,16 % des salariés du département. C'est le plus faible pourcentage parmi les huit départements de Rhône-Alpes. 37 % des déclarants étaient des femmes.
- Les troubles musculo-squelettiques sont la première cause de maladie professionnelle (55 % des déclarations), suivis par l'exposition à l'amiante (10,5 %) et les pathologies du rachis lombaire (8,5 %).
- Comme dans la plupart des départements, c'est le secteur de la construction qui est à l'origine du plus grand nombre de déclarations de maladie professionnelle (près d'une déclaration sur cinq dans le Rhône).
- En 2007, 26 600 accidents de travail avec arrêt ont été enregistrés dans le département du Rhône. Ceci correspond à un indice de fréquence de 40,5 pour 1 000, le plus faible des huit départements de Rhône-Alpes, mais en augmentation marquée par rapport à 2006. Les secteurs les plus accidentogènes sont le bâtiment-travaux publics et les industries alimentaires.
- Près de 1,49 million de jours de travail ont été perdus en 2006 dans le Rhône à cause des accidents du travail. 12 accidents ont été mortels.

Ce qu'il faut retenir

- Le Rhône est le département de Rhône-Alpes où l'indice de fréquence des accidents du travail et le pourcentage de salariés déclarant une maladie professionnelle sont les plus faibles.

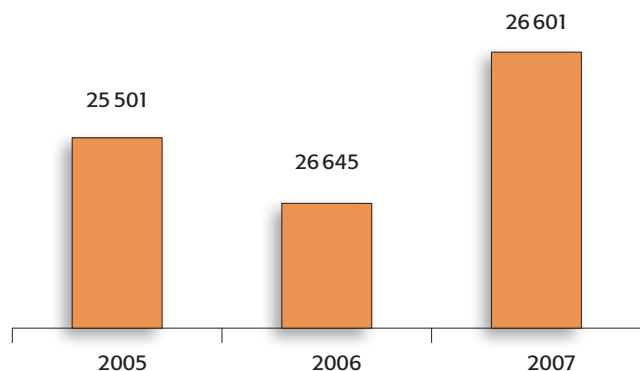
Coût moyen brut des accidents du travail pour l'entreprise

- Accident avec arrêt de plus de 24 heures : 3 202 €
- Accident grave (incapacité permanente supérieure à 9 %) ou mortel : 129 325 €
- Accident mortel : 422 794 €

Le coût comprend les prestations en nature (soins), en espèces (indemnités journalières), en capitaux (rentes et capitaux décès).

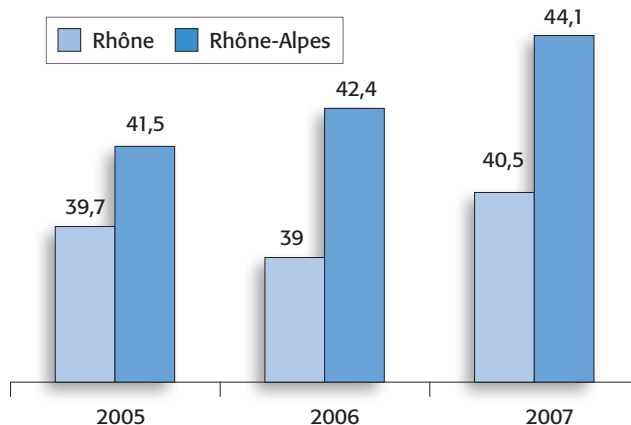
Source : INRS-CRAMTS 2006

Les accidents du travail avec arrêt dans le Rhône



Source : CRAM Rhône-Alpes

Indice de fréquence des accidents du travail (Nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés)



Source : CRAM Rhône-Alpes

La prise en compte de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Contexte

Dans un contexte marqué par d'importantes difficultés pour les personnes handicapées pour accéder à l'emploi et à la formation ou pour garder un emploi, la loi de février 2005 renforce les droits fondamentaux des personnes handicapées. Les programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés favorisent également une politique du handicap concertée et contribuent à des avancées sensibles comme la hausse du nombre d'entreprises ayant des accords en faveur de l'emploi des personnes handicapées ou le recours plus fréquent à la sous-traitance.

Par ailleurs, certaines personnes handicapées dont le rendement est réduit peuvent être orientées vers des postes adaptés en milieu protégé (établissements et services d'aide par le travail—ESAT) ou en milieu ordinaire (entreprises adaptées-EA) sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

En 2008, le Rhône comptait 35 ESAT qui ont accueilli près de 3 000 adultes et 13 EA qui ont salarié 360 personnes.

L'Agefiph (fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés dans les entreprises du secteur privé a engagé un Plan de

soutien à l'emploi des personnes handicapées en réaction à la détérioration du marché du travail. Ce plan vise les personnes rencontrant le plus de difficultés à s'insérer : bénéficiaires des minima sociaux, seniors, jeunes, personnes peu qualifiées.

Le FIPHP (fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), veille depuis deux ans à l'application de l'obligation d'emploi dans le secteur public (loi de février 2005). Des délégués accompagnent les employeurs pour la mise en place de conventions et aident à la définition d'une véritable politique en faveur du handicap.

Fin 2006, 7 700 salariés handicapés sont employés dans les établissements du Rhône assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. A la même date, les organismes des trois fonctions publiques employaient plus de 3000 travailleurs handicapés.

Au cours de l'année 2007, plus de 1 500 demandeurs d'emploi handicapés sont sortis des listes de demandeurs d'emploi pour le motif de reprise d'emploi.

Cependant, fin 2007, 4 500 personnes handicapées immédiatement disponibles recherchent un emploi en CDI (à temps plein ou temps partiel) ou un emploi à durée limitée.



Que prend-on en compte ?

■ **Nombre d'établissements assujettis à l'obligation d'emploi**
La loi de juillet 1987 a mis en place une obligation d'emploi des travailleurs handicapés et assimilés pour tous les établissements de 20 salariés et plus dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés.

■ **Nombre de salariés handicapés dans les établissements assujettis**
Personnes handicapées bénéficiaires de la loi de février 2005 salariées dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

■ **Part des établissements remplissant leur obligation d'emploi**
Part des établissements assujettis remplissant leur obligation d'emploi par le biais de l'emploi direct de travailleurs handicapés et/ou de la sous-traitance et/ou de la signature d'accord. Ces entreprises ne contribuent donc pas financièrement à l'Agefiph.

■ **Part des établissements ayant recours à la sous-traitance**
Part des établissements assujettis qui ont recours à de la sous-traitance auprès d'entreprises adaptées, de centres de distribution de travail à domicile, d'établissements et de services d'aide par le travail (ESAT).
Cette sous-traitance peut être combinée avec de l'emploi direct de travailleurs handicapés et avec la signature d'un accord.

■ **Part des établissements signataires d'un accord**
Part des établissements assujettis qui ont signé un accord agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés.

Limites des indicateurs

Nous disposons des éléments concernant l'emploi des personnes handicapées bénéficiaires de la loi de février 2005 uniquement pour les entreprises assujetties (comptant 20 salariés et plus). Or, les emplois dans les entreprises privées de moins de 20 salariés dont une partie concerne des travailleurs handicapés représentent fin 2007 près d'un tiers des emplois salariés du Grand Lyon répartis dans plus de 35 000 établissements.

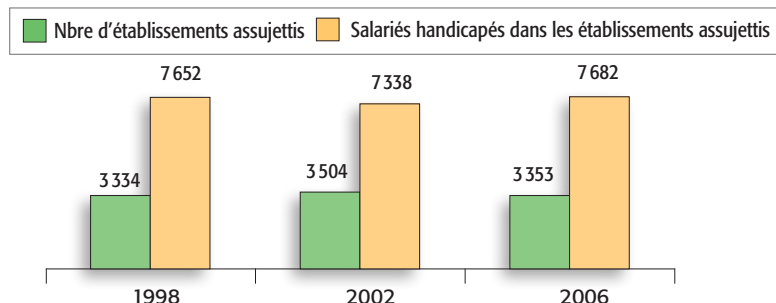
De la même façon, le secteur public emploie des personnes handicapées. Nous ne disposons pas aujourd'hui d'historique mais un état des lieux de l'emploi des travailleurs handicapés dans les trois fonctions publiques produit en juin 2008 par le Centre de ressources, de développement et d'informations Rhône-Alpes pour l'emploi des personnes handicapées (CRDI).

Fin 2006, le taux d'emploi direct dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) était de 3,8% (contre 2,5% dans le secteur privé). C'est la fonction publique territoriale qui concentre le plus d'organismes et qui a le meilleur taux d'emploi direct (4,1%). Seuls 23% des organismes assujettis remplissent complètement leur obligation d'emploi contre 34% dans le secteur privé.

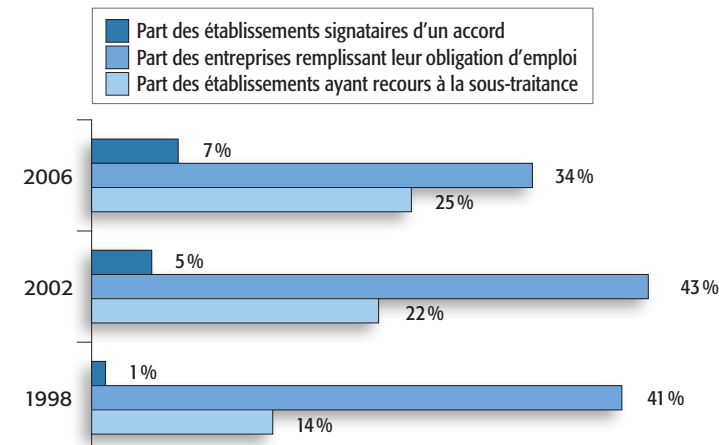
Qu'apprend-on ?

- Selon les données mises à disposition par la DRTEFP Rhône-Alpes pour l'année 2006, le département du Rhône comptait en 2006 près de 3 350 établissements assujettis à la loi de février 2005. Ce chiffre est assez stable depuis 1998.
- Parmi elles, près de 2000 emploient 7 680 personnes handicapées. Le taux d'emploi direct (nombre de travailleurs handicapés employés rapporté à l'effectif d'assujettissement des établissements concernés par la loi 2005) dans l'ensemble des établissements assujettis atteint 2,5%. C'est le taux le plus faible de la région Rhône-Alpes (3%) et il est en baisse par rapport à l'année 2005.
- Seul un tiers des établissements assujettis répond complètement à l'obligation d'emploi et ne contribue pas à l'Agefiph en 2006 contre 44% en 2005. Ce sont près de 1000 établissements (29% des établissements assujettis) qui n'ont encore aucune action en faveur de l'emploi des handicapés (contre 900 en 2005).
- En revanche, la part des établissements assujettis ayant recours à la sous-traitance est en hausse sensible et est passée de 14% en 1998 à 25% en 2006. Les signatures d'accords agréés sont également plus fréquentes. En 2006, 7% des établissements assujettis (220 établissements) avaient signé un accord. Enfin, le nombre d'unités bénéficiaires manquantes (équivalentes aux salariés) est estimé à 8 650 en 2006.

Les établissements assujettis à l'obligation d'emploi et les salariés handicapés



Les réponses des établissements à leur obligation d'emploi



Source : CRDI Rhône-Alpes-DOETH

Ce qu'il faut retenir

- Fin 2006, 7 700 bénéficiaires de la loi de février 2005 sont salariés dans des établissements assujettis à l'obligation d'emploi et plus de 3 000 sont employés dans des organismes publics assujettis.
- Des améliorations sensibles avec la hausse des recours à la sous-traitance et des signatures d'accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

La loi de février 2005

La loi pour l'égalité des droits, des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 vise un accès à l'emploi pour chaque travailleur handicapé en fonction de ses aptitudes et de ses ambitions, dans une structure de travail adaptée à son handicap.

Il faut respecter le principe de non-discrimination des personnes en situation de handicap à toutes les étapes d'une vie professionnelle, accès à l'emploi, formation, évolution de carrière...

Pour le permettre, la loi oblige les employeurs privés et publics d'au moins 20 salariés à employer des travailleurs handicapés, dans une proportion de 6% de leurs effectifs. Une obligation dont elles peuvent s'acquitter de plusieurs façons, parmi lesquelles les embauches directes, et l'accueil sous certaines conditions de personnes handicapées en stage et la sous-traitance avec le milieu protégé (ESAT) ou les entreprises adaptées (EA).

Les bénéficiaires de cette obligation d'emploi sont : les personnes ayant obtenu la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles sous certaines conditions, les titulaires d'une pension sous certaines conditions, les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité, les veuves et orphelins de victimes militaires de guerre, ou de titulaires d'une pension militaire d'invalidité, sous certaines conditions, les sapeurs-pompiers volontaires invalides à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en service, sous certaines conditions, les titulaires de la carte d'invalidité, les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les plans de déplacements d'entreprise et d'administration

Contexte

« Les Plans de déplacements d'entreprise (PDE) ou d'administration (PDA) sont un ensemble de mesures portant sur les déplacements tous modes des salariés dont l'objectif commun est de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements « domicile-travail ».

Inscrits dans la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), les PDE sont un outil très important pour modifier les pratiques de déplacements domicile-travail. Ils représentent un engagement des entreprises à réduire leur offre de stationnement. L'enjeu est de les développer particulièrement dans les entreprises ou les pôles d'emplois les plus importants, les plus motivés et les mieux desservis par le réseau de transports collectifs.

Ils concourent à une démarche « gagnant/gagnant » où :

- les entreprises améliorent leur accessibilité en diminuant leurs coûts par une réduction des parkings à leur charge ;

- les salariés peuvent réduire leurs frais de déplacements (par exemple avec les prises en charge partielle par leur employeur et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) du coût de l'abonnement en transports collectifs) et leurs pertes de temps ;
- la collectivité réduit les nuisances du trafic automobile et la demande en stationnement. »

Dans le cadre du Plan de déplacements urbains (PDU), la stratégie de développement des PDE/PDA tend à « privilégier les PDE des entreprises bien desservies par les TCL, avec un nombre important d'emplois et à profiter des demandes de desserte des zones d'activités pour accompagner ces opérations de mise en place de PDE. L'objectif est d'atteindre 15 000 abonnements PDE à l'horizon du PDU », soit fin 2008.

Extrait de la fiche action n°12 du Plan de déplacements urbains révisé et approuvé en 2005.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de conventions signées entre le Sytral et une structure publique ou privée

Source : Sytral

Offre proposée par le Sytral dans le cadre des PDE/PDA : tarif préférentiel sur l'abonnement City Pass avec 3 niveaux de réductions tarifaires.

Limites de l'indicateur

Le suivi du nombre de conventions signées entre le Sytral et les structures publiques et privées est un indicateur qui témoigne d'un certain engagement des acteurs locaux publics et privés en faveur du développement durable.

Il concerne un nombre d'établissements encore faible, majoritairement les plus grands, et des structures publiques.

La mise en place des Plans de déplacement inter-entreprises permettra sans doute un bilan plus global par la suite.

Qu'apprend-on ?

• Près de 100 conventions signées depuis le lancement des PDE/PDA

En août 2008, le Sytral dénombrait près de 100 conventions de Plan de déplacements d'entreprise ou d'administration signées.

Ce nombre peut paraître limité par rapport au nombre d'entreprises et de structures publiques potentielles dans le Grand Lyon. Ils touchent néanmoins la plupart des plus grands établissements de l'agglomération.

Ces conventions représentent environ 11 500 abonnés à l'abonnement annuel City Pass PDE/PDA pour un potentiel de 45 000 salariés, soit une part de marché d'environ 25 %.

Neuf des dix plus gros souscripteurs d'abonnement PDE/PDA restent des administrations et structures parapubliques.

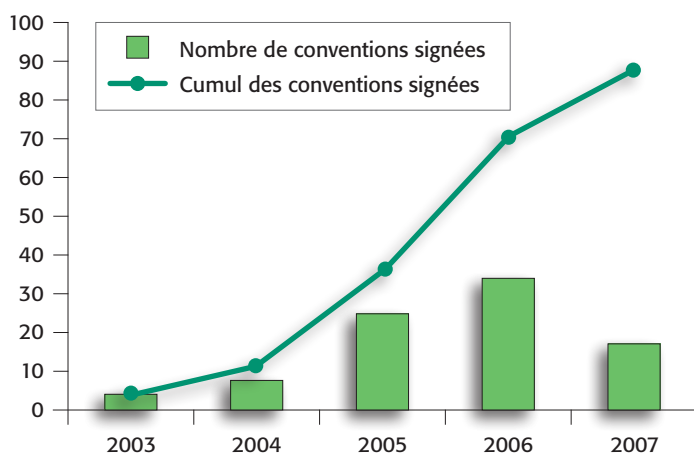
Une marge de progression substantielle existe donc en direction des entreprises privées. La conjugaison de l'excellente desserte routière, de facilités de stationnement et d'un niveau de desserte en transport en commun inégal de certains sites d'activités peut expliquer cette situation. Les Plans de déplacement inter-entreprises mis en place seront sans doute de nature à les sensibiliser et les mobiliser davantage.

La répartition géographique des structures signataires, qui montre une surreprésentation des territoires centraux, particulièrement le troisième arrondissement de Lyon, corrobore cette analyse.

• Une croissance constante des conventions signées entre le Sytral et les organisations publiques ou privées

Malgré le recul de 2007, le nombre de conventions est en forte progression depuis le lancement des PDE/PDA. Le Sytral comptabilisait environ une vingtaine le nombre de conventions signées en 2008.

Nombre de conventions signées entre le Sytral et les structures publiques et privées depuis le lancement des PDE/PDA



Source : Sytral

Ce qu'il faut retenir

- Près de 100 conventions signées entre le Sytral et les structures publiques et privées dans le cadre des PDE/PDA.
- Une progression significative du nombre de conventions depuis le lancement.
- Des structures signataires qui sont majoritairement publiques, de grande taille et localisées dans le centre de l'agglomération.

Exemples de politiques publiques

L'essaimage des Plans de déplacement inter-entreprises

Le Plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) est un ensemble de mesures visant à faciliter et rationaliser les déplacements sur une zone d'entreprises. L'objectif est d'inciter les salariés, clients et fournisseurs à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture.

A ce jour, huit territoires d'entreprises du Grand Lyon (Plateau nord, Parc technologique de Saint-Priest, Vallée de la chimie, Techlid...) se sont engagés dans une démarche PDIE. Ces espaces représentent près de 400 entreprises et plus de 21 000 salariés potentiels. De nouveaux PDIE devraient voir le jour dans les mois et années qui viennent.

Entreprises et changements climatiques

Contexte

Alors que sont pris, aux niveaux européen et français, des engagements, et sont définis des objectifs pour lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles le Grand Lyon, se sont également, depuis quelques années maintenant, saisies de cette question. Le Grand Lyon s'est doté dès 2005 d'un Agenda 21 et a voté en 2008 un Plan Climat (cf. encart).

Pour atteindre les objectifs principaux du Plan climat, les mesures à prendre et les leviers à actionner sont multiples. Le Plan Climat du Grand Lyon a défini six grands objectifs déclinés en un certain nombre d'actions.

Chacun des acteurs de la société doit prendre part à l'effort. Dans ce volet économique de l'Observatoire du développement durable, il apparaît ainsi pertinent d'observer en quoi les acteurs économiques participent à cet effort général en maîtrisant, voire

réduisant leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

De manière générale, tous secteurs confondus, les consommations énergétiques ont très fortement augmenté au sein du Grand Lyon sur la période 1990-2000 (+ 17 %, contre + 3 % d'augmentation de population). Entre 2000 et 2006, la croissance s'est nettement ralentie (+ 3 %, alors que la population a augmenté de + 5 %).

Quant aux émissions de CO₂ du territoire du Grand Lyon, elles représentaient en 2006 quelque 7,6 millions de tonnes de CO₂ issues de source fossile. Ces émissions montrent globalement une très légère diminution (1%) entre 2000 et 2006 : elles apparaissent ainsi stabilisées ce qui est un signal nettement positif, alors que la population a augmenté de près de 5 % dans le même temps.



Que prend-on en compte ?

■ Consommations d'énergie de l'industrie et du secteur tertiaire et leur part dans les consommations d'énergie tous secteurs confondus

Source : Coparly

Les consommations d'énergie du Grand Lyon ont fait l'objet dès 1990 de travaux d'estimation, avec une précision et une robustesse croissantes. Les données les plus récentes sont le fruit d'une modélisation réalisée par Coparly pour la période 2000-2006, sur la base des cadastres d'émissions des polluants atmosphériques issus de combustion (donc de consommation énergétique) et par une prise en compte systématique des consommations d'électricité au sein des 57 communes du Grand Lyon.

■ Emissions de CO₂ par l'industrie/énergie et le secteur tertiaire et leur part dans les émissions de dioxyde de carbone tous secteurs confondus

Source : Coparly

En matière de gaz à effet de serre, les travaux locaux sont plus récents, avec un suivi, initié en 2005, des émissions annuelles directes de dioxyde de carbone, exprimées en tonnes. Ils s'appuient sur l'expérience acquise dans le cadre du suivi des polluants atmosphériques par Coparly. Il s'agit des émissions issues de sources fossiles. Les émissions indirectes, liées à la production de bien importés dans l'agglomération, ne sont pas prises en compte.

Limites des indicateurs

Consommations d'énergie

Le Service des études et des statistiques industrielles (Ministère en charge de l'industrie) ne communique que des résultats régionaux, répartis par secteurs d'activité (enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie). Les consommations d'énergie de l'industrie sont donc reconstituées au regard de ces chiffres régionaux, en fonction du nombre d'emplois régionaux et locaux pour chaque secteur d'activité (répartis au regard de la Nomenclature d'activités économiques pour l'étude des livraisons et consommations d'énergie).

Emissions de dioxyde de carbone

Les gaz à effet de serre autres que le CO₂ ne sont pas encore pris en compte (méthane et protoxydes d'azote).

Concernant l'industrie, les émissions ne sont connues avec précisions que pour les sites très émetteurs, soumis au plan national d'allocation des quotas de CO₂ qui découle de la directive européenne 2003/87/CE (18 sites au sein du Grand Lyon).

Qu'apprend-on ?

- **L'industrie** est le secteur d'activité le plus énergivore au sein de l'agglomération (30 % des consommations), devant l'habitat, les transports et le secteur tertiaire.

Les émissions industrielles de CO₂ représentent 3,3 millions de tonnes par an, soit près de 41 % des émissions de dioxyde de carbone du territoire.

Le Grand Lyon compte 18 sites industriels soumis à quotas, pour une autorisation annuelle totale d'émission de 1,8 million de tonnes de CO₂ par an. Ce chiffre représente 22 % des émissions totales du Grand Lyon et 54 % des émissions du seul secteur industriel. La raffinerie de Feyzin en représente les deux tiers. Y figurent également onze chaufferies alimentant des réseaux de chaleur, avec 0,2 million de tonnes de CO₂ par an.

Les industries hors quotas ne sont pas en reste et représentent de l'ordre de 1,5 million de tonnes de CO₂ par an. C'est en particulier à leur sujet qu'il faut rechercher des progrès. Notons que nombre de projets de R&D développés par le pôle de compétitivité Axelera ont pour but une meilleure efficacité énergétique des procédés industriels, en particulier dans la chimie. A moyen terme, espérons que la mise en application de ces projets aura des effets directs sur le territoire.

- En matière de **transport**, les émissions de gaz à effet de serre et consommation énergétique sont directement proportionnelles. Pour les émissions, le trafic routier (personnes et marchandises) arrive en seconde position après l'industrie, avec 2,2 millions de tonnes de CO₂ par an.

Outre les véhicules particuliers, deux autres catégories de véhicules ont un poids important : les poids lourds et les véhicules utilitaires légers. Les poids lourds représentaient en effet en 2003 24 % des émissions dues aux transports alors qu'ils ne comptaient que pour 8 % du kilométrage parcouru annuellement. Ainsi les kilomètres parcourus par les marchandises au sein du Grand Lyon sont logiquement plus émetteurs de CO₂ que le déplacement de personnes, mais, à l'inverse, des actions d'optimisation de ces kilométrages logistiques peuvent obtenir des réductions plus importantes de CO₂.

- Quatre emplois sur cinq se rattachent au sein du Grand Lyon à une **activité tertiaire** (bureaux, administrations, services, santé...), soit une part bien plus importante que la moyenne nationale. Les émissions de CO₂ s'en ressentent : 6 % des émissions françaises liées au tertiaire en 2003 mais 13 % des émissions du Grand Lyon.

Ce qu'il faut retenir

- Les activités économiques représentent plus de la moitié des émissions de CO₂.
- L'industrie est le secteur le plus énergivore avec 30 % des consommations.

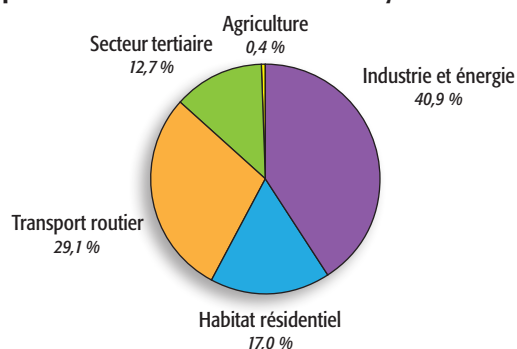
Exemples de politiques publiques

Le Plan climat du Grand Lyon

Le Plan climat est un engagement du Grand Lyon résultant d'une incitation du Ministère de l'environnement (Plan Climat national 2004) à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Il est une déclinaison thématique de son Agenda 21.

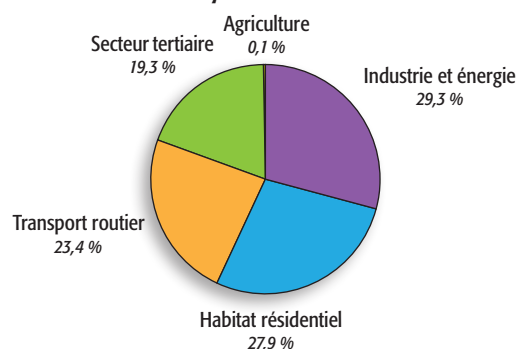
Les objectifs globaux, conformes aux objectifs européens, confirmés par le Grenelle de l'environnement, sont, à l'horizon 2020, la diminution de 20 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Grand Lyon et une consommation énergétique assurée à 20 % par les énergies renouvelables.

Répartition des émissions de dioxyde de carbone par secteurs d'activité dans le Grand Lyon en 2003



Source : Coparly 2008

Répartition des consommations d'énergie au sein du Grand Lyon en 2006



Source : Coparly 2008

Les entreprises certifiées Iso 14001

Contexte

Le rôle des entreprises est clé pour atteindre les objectifs d'un développement plus durable. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans des démarches en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement. Une partie d'entre elles, encore trop peu importante en France choisissent la voie de la certification. L'organisme international de certification Iso (International standardisation organisation) a mis en place un système de management environnemental : la norme Iso 14001. Celle-ci a pour but d'améliorer la performance environnementale de la structure, via des méthodes de gestion et d'organisation visant à prendre en compte l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à l'évaluer et à le réduire.

Cette norme est basée sur une démarche volontariste des entreprises s'engageant à respecter la réglementation environnementale et à rechercher une amélioration continue. Depuis 2004, la norme inclut l'impact environnemental des produits et non plus seulement les processus de fabrication.

En France, on dénombrait fin 2007, 3 476 entreprises certifiées Iso 14001 sur 154 572 dans le monde. La France se situait au 10^e rang mondial*.

Vers la future norme Iso 26 000...

Pour aller plus loin, les acteurs réfléchissent aujourd'hui à la mise en place d'une norme plus globale (Iso 26000), qui intégrerait la notion de responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise. A noter toutefois que celle-ci ne sera pas certifiable.

* Source : Groupe Afnor

Que prend-on en compte ?

■ **Nombre d'établissements certifiés Iso 14001** par deux organismes certificateurs au 1^{er} janvier 2009 dans le Grand Lyon

Source : Groupe Afnor et SGS

Limites de l'indicateur

Le nombre d'entreprises certifiées Iso 14001 restent encore trop faibles en France pour témoigner d'un réel engagement ou non des acteurs économiques en faveur de l'environnement.

L'information est aujourd'hui dispersée au sein des différents organismes certificateurs et est donc difficile à collecter, à agréger et à suivre.

Le nombre d'entreprises annoncé ici représente seulement celles certifiées par les groupes Afnor et SGS, qui sont deux des trois plus gros certificateurs.

Cet indicateur reste néanmoins pertinent à suivre dans le temps.

Qu'apprend-on ?

Début 2009, on dénombrait 89 entreprises certifiées Iso 14001 dans le Grand Lyon par Groupe Afnor et SGS.

Pour le Groupe Afnor, qui reste le premier organisme certificateur, Rhône-Alpes représente environ 13 % des certifiés en France.

Cette part est supérieure par rapport au poids de Rhône-Alpes en termes d'emplois par exemple.

Vers un futur Observatoire Iso 14001 ?

Le projet de réalisation d'un observatoire Iso 14001, entre l'association Orée, l'Ademe et les organismes certificateurs a été relancé en 2008 et devrait voir le jour prochainement.

Cette base de données permettra d'avoir des chiffres homogènes par département, secteurs d'activité sur les certificats Iso 14001 délivrés.

POUR ALLER PLUS LOIN...

■ Pour aller plus loin

- www.iso.org
- Agence locale de l'énergie du Grand Lyon www.ale-lyon.org
- Association entreprises, territoires et environnement www.oree.org
- Site d'informations sur l'emploi, la formation et l'insertion des personnes handicapées www.handiplace.org
- Caisse régionale d'assurance maladie Rhône-Alpes www.cramra.fr
- Les publications des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en Rhône-Alpes www.rhone-alpes.travail.gouv.fr

- Les statistiques économiques de l'Urssaf www.rhone.urssaf.fr
- Dossier d'Alternatives économiques consacré à l'insertion par l'activité économique http://www.alternatives-economiques.fr/l-insertion-par-l-activite-economique_fr_art_350_27919.html

■ Pour participer

- Plans de déplacement d'entreprises et d'administration www.sytral.fr

6. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS QUELQUES FILIÈRES CLÉS

**LES PRINCIPALES FILIÈRES
EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

INTRODUCTION

Un zoom sur des secteurs d'activités aux enjeux forts

Le dynamisme et la performance économique de l'agglomération passent par des secteurs d'activités d'excellence compétitifs, innovants et en croissance.

Sciences du vivant et Cleantech, deux secteurs prioritaires du Grand Lyon

Le Grand Lyon a entamé depuis quelques années un processus de spécialisation autour de quelques secteurs d'excellence. Ce processus s'est vu renforcer par les pôles de compétitivité. Deux pôles d'origine lyonnaise ont été labellisés de niveau international : LyonBiopôle (mondial) et Axelera (vocation mondiale).

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie économique, le Grand Lyon a poursuivi tout en redéfinissant quelque peu cette spécialisation. Deux secteurs ont été retenus comme prioritaires : les biotechnologies et la santé autour de LyonBiopôle et les clean technologies. Ce dernier secteur assez large intègre les secteurs chimie, environnement d'Axelera, le secteur des transports urbains collectifs de personnes et de marchandises, via le pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus, ainsi que le secteur des énergies renouvelables ou du bâtiment durable.

Un zoom sur ces deux secteurs prioritaires et spécifiques de l'agglomération lyonnaise semble ainsi pertinent dans le cadre du volet économique de l'Observatoire du développement durable. Le suivi de ces deux domaines dans le temps permet ainsi de mesurer les effets de ce processus de spécialisation.

En outre, le secteur des clean technologies et les actions susceptibles d'être conduites dans le cadre du plan cleantech peuvent avoir des impacts non négligeables sur l'emploi, la formation, l'innovation, l'image, mais également en matière environnementale et d'efficacité énergétique.

Transport-logistique, des enjeux forts en matière de développement durable

Parmi les secteurs aux enjeux environnementaux forts, celui des transports et de la logistique représente un secteur stratégique. Secteur d'excellence à l'échelle métropolitaine, il est apparu pertinent de suivre également son évolution.

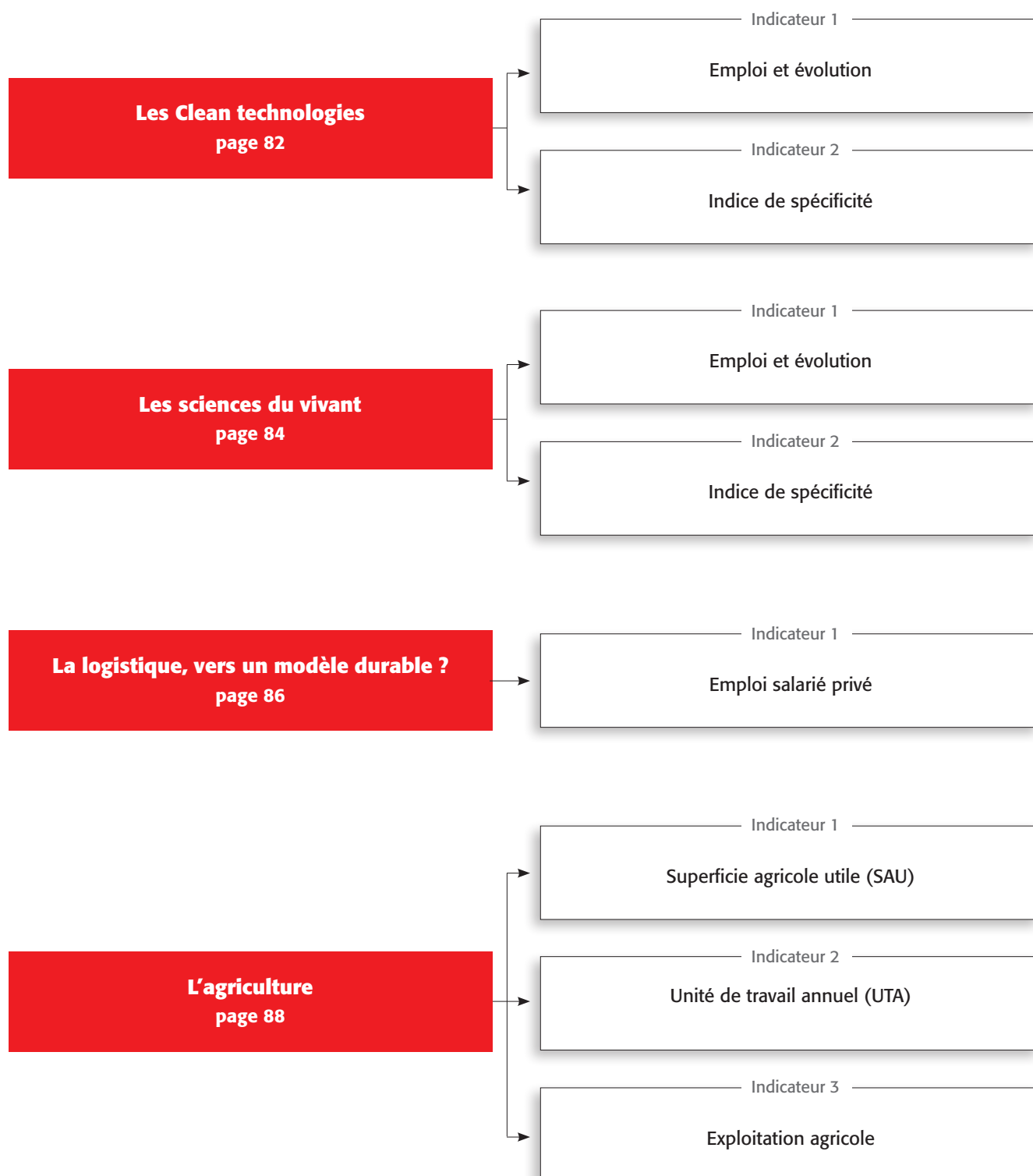
L'agriculture, un secteur économique ayant un rôle majeur d'aménagement de l'espace et de préservation

L'agriculture du Grand Lyon est diversifiée. A ce titre, elle participe à la qualité paysagère et environnementale du territoire.

Cette agriculture périurbaine recouvre une diversité de formes d'activité et de productions.

L'enjeu de la filière repose aujourd'hui sur sa capacité à se maintenir tout en respectant l'environnement et en répondant aux exigences des citoyens en produits de qualité.

INDICATEURS



Les Clean technologies

Contexte

Les Clean technologies, par le vaste champ d'activités qu'elles couvrent, sont au cœur même des enjeux du développement durable.

Les Cleantech, de quoi parle-t-on ?

Ce sont les technologies au service des hommes qui :

- utilisent l'énergie, l'eau, les matières premières avec plus d'efficacité et de productivité,
- assurent une performance identique ou supérieure aux procédés conventionnels,
- améliorent le profit des utilisateurs via une réduction des coûts ou une hausse des revenus,
- créent moins de déchets ou de toxicité.

L'agglomération lyonnaise a entamé depuis quelques années, à travers ses pôles de compétitivité labellisés notamment (Axelera et Lyon urban truck and bus), un processus de spécialisation dans le domaine des Clean technologies. Ce processus devrait se poursuivre et être amplifié dans les années à venir, les Cleantech devenant un des secteurs stratégiques du Grand Lyon.

Le suivi de ce secteur économique revêt un intérêt particulier dans le cadre de l'Observatoire du développement durable, car :

- il représente un potentiel de croissance économique et d'expertise scientifique important,
- il fait aujourd'hui partie des secteurs prioritaires du Grand Lyon, qui souhaite renforcer la spécialisation dans ce domaine,
- cette spécialisation doit permettre une plus grande visibilité internationale,
- il permet de surcroît de contribuer à la réduction des nuisances environnementales et à améliorer l'efficacité énergétique à l'échelle du territoire.

Pour définir ce champ aux frontières poreuses, il convient de croiser une approche « marché » et une approche « métier » ou « type d'activités ».

Sont ainsi suivies les activités Cleantech stricto sensu et les activités aux enjeux environnementaux et énergétiques forts tels que le bâtiment, les transports...



Que prend-on en compte ?

Compte tenu des spécificités de l'agglomération, nous retiendrons ici :

- le secteur énergétique : production à partir de sources d'énergie renouvelable, économies d'énergie,
- le bâtiment,
- les industries « traditionnelles » au premier rang desquelles la chimie et l'industrie de véhicules industriels et automobile (développement de véhicules propres), spécificités lyonnaises,
- les éco-activités : eau, air, déchets, bruit, sols,
- le transport, secteur utilisateur de véhicules, aux forts enjeux environnementaux.

■ Emploi et évolution

Prenant en considération les problèmes de nomenclature (cf. ci-contre), trois sources ont été utilisées pour tenter d'approcher le secteur des « Cleantech ».

Nous avons privilégié l'utilisation du fichier Unédic pour quantifier l'emploi. Nous disposons d'un certain historique et la dernière date disponible est le 31 décembre 2007. Ce fichier nous permet de connaître l'emploi salarié privé.

Pour appréhender le poids du secteur des transports et de l'énergie nous avons également utilisé la source de l'Insee Clap (connaissance localisée de l'appareil productif) qui donne l'emploi salarié total, qu'il soit public ou privé.

Enfin, afin de mieux appréhender le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables, nous avons utilisé le fichier de la CCI de Lyon, dont la mise à jour n'est pas régulière.

■ Indice de spécificité

L'indice de spécificité permet de mesurer la sur- ou la sous-représentation d'une activité donnée dans un territoire par rapport à un territoire de référence. Par exemple, dans le tableau ci-contre, la chimie emploie proportionnellement 1,68 fois plus de personnes dans le Grand Lyon qu'en France.

Limites des indicateurs

A partir de la nomenclature d'activités Naf, il n'est pas possible d'isoler les seules activités « Cleantech ». Les secteurs retenus ici sont beaucoup plus vastes que le secteur « Cleantech » stricto sensu, puisqu'il intègre des secteurs aux forts enjeux environnementaux et énergétiques, tels que le bâtiment et les transports. Cette acception large ne reflète ainsi pas la réalité du secteur, mais permet en revanche de mesurer les poids de chacun et d'observer des tendances.

Qu'apprend-on ?

• BTP et transports, les plus gros employeurs

Les secteurs du BTP et des transports sont, avec respectivement 32 120 et 30 570 emplois, les plus gros secteurs pourvoyeurs d'emplois des différents secteurs suivis. Dans les deux cas, ce sont deux secteurs aux enjeux environnementaux et énergétiques importants, qu'il conviendra d'accompagner tant en termes de sensibilisation, de formation, que d'innovation technologique.

• Une évolution de l'emploi globalement positive ces cinq dernières années

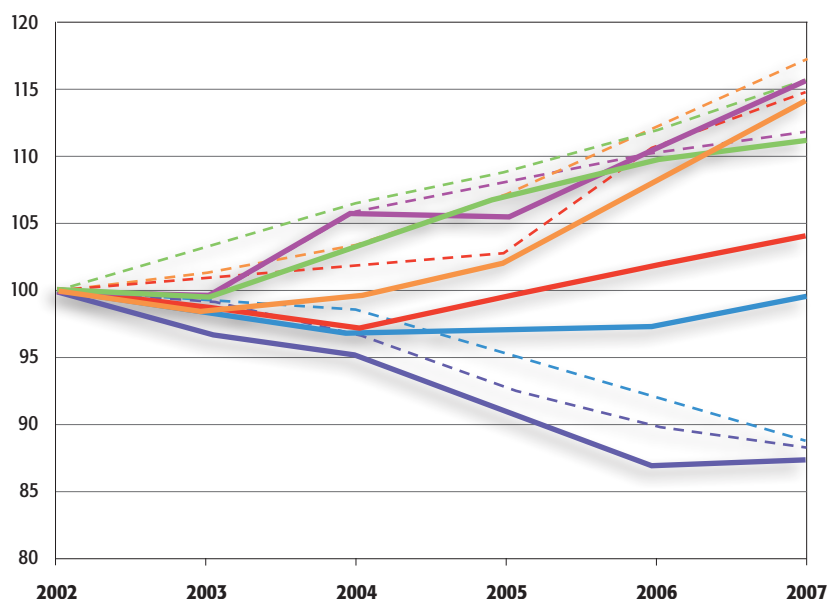
L'évolution de l'emploi des secteurs Cleantech ou « rattachés » est globalement positive. Le BTP, l'énergie et l'environnement ont connu le plus fort développement (hausse de l'emploi comprise entre 11 % et 15 % depuis 2002), suivant ainsi peu ou prou la moyenne nationale. Le secteur des transports a lui aussi poursuivi sa croissance mais dans une moindre mesure (+ 4 %, contre + 15 % au niveau national). Le développement de ce secteur s'est en effet majoritairement fait à l'extérieur du Grand Lyon (Nord Isère, Plaine de l'Ain) ces dernières années.

• Des industries liées aux pôles de compétitivité, fortement spécifiques

Les activités liées aux pôles de compétitivité Axelera et Lyon urban truck and bus (chimie, environnement et industrie des véhicules de transport urbain de personnes et de marchandises) apparaissent très spécifiques de l'agglomération, ce qui confirme la pertinence de son positionnement.

Si l'industrie chimique suit globalement l'évolution négative de l'emploi constatée au niveau national ces cinq dernières années, l'industrie des véhicules industriels et automobile semble résister mieux dans l'agglomération qu'en France.

Evolution de l'emploi des différents secteurs des « Cleantech »
base 100 en 2002



Source : Unédic au 31 décembre

Ce qu'il faut retenir

- BTP et transports, les plus gros employeurs
- Une évolution de l'emploi globalement positive
- Des pôles de compétitivité Cleantech fortement spécifiques

Nombre d'emplois et spécificités des différents secteurs « Cleantech » en 2007 ou 2006

	Etablissements	Effectif	Indice de spécificité
Environnement	140	4 320	110
Chimie	158	8 880	168
Fab. véhicule industriel et automobile	54	9 720	132
BTP	3 328	32 120	75
Transport*	2 489	30 570	102
Energie*	330	7 500	116
Eco-entreprises**	468	8 820	
Energies renouvelables**	88	1 720	

Source : Unédic au 31-12-07,

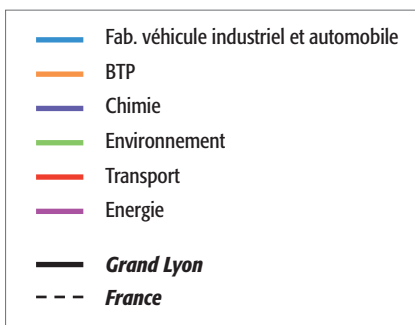
* : Insee-Clap au 31-12-06 (inclut l'emploi public),

** : Base des éco-entreprises et entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables de la CCIL

Exemples de politiques publiques

Un plan Cleantech pour le Grand Lyon

Le Grand Lyon vient de lancer un plan Cleantech, afin que Lyon devienne une référence européenne d'ici à cinq ans dans le domaine des Clean technologies. L'objectif est de créer de la croissance via ces activités, de développer une visibilité internationale attirant les investissements extérieurs, d'assurer les conditions d'une vraie innovation et de réduire l'impact des différentes activités industrielles sur l'environnement.



Les sciences du vivant

Contexte

La santé et les biotechnologies sont un véritable point fort de Lyon.

L'agglomération bénéficie d'une tradition historique marquée en la matière et souhaite conforter une place de tout premier ordre sur l'échiquier européen et mondial.

L'excellence scientifique de Lyon est reconnue sur trois grands domaines :

- L'infectiologie (des entreprises leaders mondiales dans leur domaine : Sanofi Pasteur, Merial, bioMérieux, laboratoire P4 Jean Mérieux, Cervi-Centre d'études et de recherche en virologie et immunologie, RTRA-réseau thématique de recherche avancée « Innovations en infectiologie »...). Lyonbiopôle a été labellisé pôle de compétitivité mondial par l'Etat en 2005.

- La cancérologie (Clara-cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes, Circ-centre international de recherche sur le cancer de l'OMS, RTRS-Réseau thématique de recherche et de soins « Synergie Lyon Cancer », le futur centre d'hadronthérapie...)
- Les neurosciences (hôpital Pierre Wertheimer, plateforme complète d'imagerie multimodale, RTRS « Neurocap »...)

Afin d'accompagner les entreprises des sciences du vivant différents partenaires, dont le Grand Lyon, ont créé LyonBioAdvisor qui est l'interlocuteur unique pour tout projet lié aux sciences du vivant.



Que prend-on en compte ?

La définition que nous avons utilisée pour l'économie des sciences du vivant comprend les secteurs des biotechnologies, de la pharmacie, de la fabrication de matériel médical et de la santé.

■ Emploi et évolution

Nous avons privilégié l'utilisation du fichier Unédic pour quantifier l'emploi dans le secteur des sciences du vivant. Nous disposons d'un certain historique et la dernière date disponible est le 31 décembre 2007. Ce fichier nous permet de connaître l'emploi salarié privé.

Pour appréhender le poids du secteur de la santé nous avons également utilisé la source de l'Insee Clap (connaissance localisée de l'appareil productif) qui donne l'emploi salarié total, qu'il soit public ou privé.

■ Indice de spécificité

L'indice de spécificité permet de mesurer la sur- ou la sous-représentation d'une activité donnée dans un territoire par rapport à un territoire de référence. Par exemple, dans le tableau ci-contre, la fabrication de produits pharmaceutiques de base emploie proportionnellement 4,06 fois plus de personnes dans le Grand Lyon qu'en France.

Limites des indicateurs

La nomenclature d'activités n'est pas toujours très adaptée pour cerner finement un secteur d'activités précis. Nous avons choisi de retenir le code d'activités « fabrication de produits chimiques à usage industriel » qui à première vue est hors du champ mais qui est le code d'activité de l'entreprise bioMérieux.

Par ailleurs, le secteur de la recherche et développement n'a pas été retenu puisque la nomenclature 2003 ne permet pas de distinguer la R&D en biotechnologie. La nomenclature de 2008 résout ce problème avec la création d'une activité propre : recherche-développement en biotechnologie.

Qu'apprend-on ?

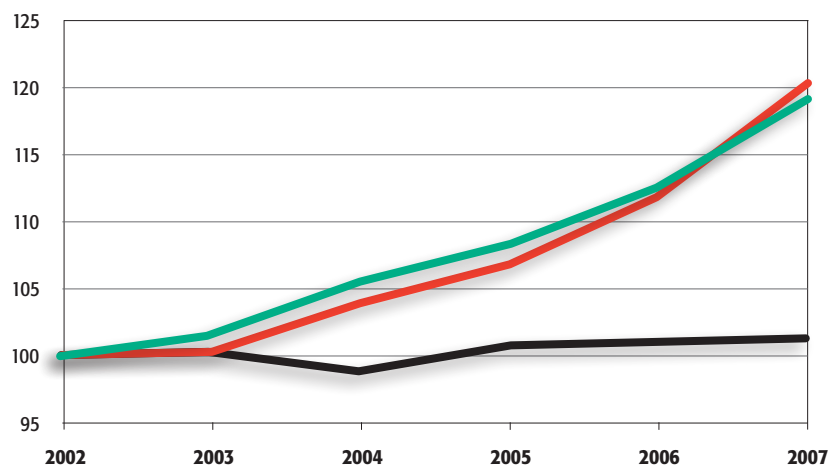
- Le secteur des sciences de la vie représente plus de 60 000 emplois salariés dans le Grand Lyon.
 - Le secteur de la santé emploie 43 420 salariés, dont 87% dans le secteur hospitalier (source : Insee-Clap au 31-12-2006).
 - Les activités des sciences de la vie constituent une spécificité majeure de l'agglomération lyonnaise et tout particulièrement : la fabrication de produits chimiques à usage industriel (bioMérieux), de produits pharmaceutiques de base (Aventis Pharma, Merck Santé...), de médicaments (Boiron, Sanofi Pasteur, Merial, Genzyme...) mais également la fabrication d'appareils médicochirurgicaux (Gambro...).
- Le Grand Lyon représente plus de la moitié de l'emploi régional dans les sciences du vivant, alors qu'il en représente 27% sur l'ensemble des activités.
- En cinq ans, l'emploi salarié privé de la filière a progressé de 20%, soit près de 2 800 personnes supplémentaires. Dans le même temps, l'emploi a stagné au niveau national (+1%).

Emploi salarié privé et indice de spécificité par activité du secteur des sciences de la vie dans le Grand Lyon

Activités	Effectif	Indice de spécificité
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	1 097	406
Fabrication de médicaments	8 523	377
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	41	19
Fabrication de produits chimiques à usage industriel	2 808	720
Fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie	60	58
Fabrication d'appareils médicochirurgicaux	2 252	202
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	1 818	137
Total	16 599	292

Source : Unédic au 31 décembre 2007

Evolution de l'emploi salarié privé dans le secteur des sciences de la vie Base 100 en 2002



Source : Unédic au 31 décembre

Ce qu'il faut retenir

- Plus de 60 000 emplois salariés dans les sciences de la vie (43 400 dans le secteur de la santé)
- Forte spécificité de l'agglomération

Exemples de politiques publiques

LyonBioAdvisor® : réseau local des sciences de la vie à Lyon

Mis en place par différents acteurs* du domaine, LyonBioAdvisor est le guichet unique pour les projets liés aux sciences du vivant. Il accompagne les entreprises pour différents types de projets : implantation, partenariats scientifiques et industriels, levée de fonds, recrutement...

* Aderly, Arist, Arteb, Clara, CCI, Créalys, Fondation scientifique de Lyon, Fondation Rhône-Alpes Futur, Grand Lyon, Lyonbiopôle, Technopôle de Lyon Gerland

Un pôle de compétitivité mondial : Lyonbiopôle

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle, labellisé pôle de compétitivité mondial par l'Etat en 2005, a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et animales de façon globale, du diagnostic et de la prévention jusqu'au traitement, en intégrant les systèmes d'administration originaux. Cette approche « intégrée » vise à élaborer un « bouclier sanitaire » pour assurer la protection des populations.

Le pôle s'appuie sur l'axe Lyon-Grenoble en renforçant la synergie entre les compétences complémentaires de ces deux agglomérations : la production industrielle à grande échelle et la biologie fonctionnelle étant les points forts de Lyon, la biologie structurale et les micro nanotechnologies étant ceux de Grenoble.

Source : site Internet www.lyonbiopole.org

La logistique, vers un modèle durable ?

Contexte

Nous prenons ici le parti d'observer non pas à l'échelle du Grand Lyon mais à l'échelle de la région urbaine de Lyon, échelle pertinente pour étudier le secteur de la logistique, qui de surcroît bénéficie de la présence de nombreux équipements et d'une situation attractive dans le grand Sud-Est.

La logistique devient à la fois une fonction stratégique pour les entreprises et un axe de développement majeur pour le territoire. La mondialisation de l'économie et la multiplication des échanges entraînent une intensification des flux et par conséquent des rejets de CO₂.

L'Association française pour la logistique (Aslog) définit la logistique comme « l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité » et nous pourrions rajouter « avec le moindre impact pour l'environnement ».

La logistique est pour la région urbaine de Lyon un secteur à enjeux : deuxième pôle logistique français après l'Ile-de-France et avant le Nord-Pas-de-Calais avec près de 40 000 emplois et un parc de 3 millions de m² de locaux dédiés en 2007. La logistique est un élément majeur de développement du territoire.

Lorsque l'on évoque l'impact environnemental des activités logistiques, on l'assimile souvent au transport routier uniquement. Cependant, c'est tout au long de la chaîne logistique que les efforts doivent être faits afin de répondre aux enjeux du développement durable : consommation d'espace, multimodalité, recyclage des déchets, consommation des énergies, optimisation des flux...

La filière logistique s'empare progressivement de ce nouveau modèle et des initiatives émergent.



Que prend-on en compte ?

■ Emploi salarié privé

Les données de l'Unedic permettent d'évaluer l'emploi salarié privé du secteur de la logistique (messagerie, fret, manutention, entreposage, affrètement, conditionnement...) et du transport (transport routier de marchandises, location de camion...).

Limites de l'indicateur

Les données Unedic ne permettent pas d'identifier l'ensemble du poids de la filière logistique. En effet pour être exhaustif, il faudrait repérer les salariés ayant une fonction logistique quel que soit leur secteur d'activité, ceci grâce à une analyse fonctionnelle. Une méthode existe, qui consiste, grâce aux DADS, à repérer les métiers de la logistique quel que soit le secteur d'activité. Une étude de ce type est actuellement menée par l'Insee à l'échelle régionale et une publication est sortie en mai 2009.

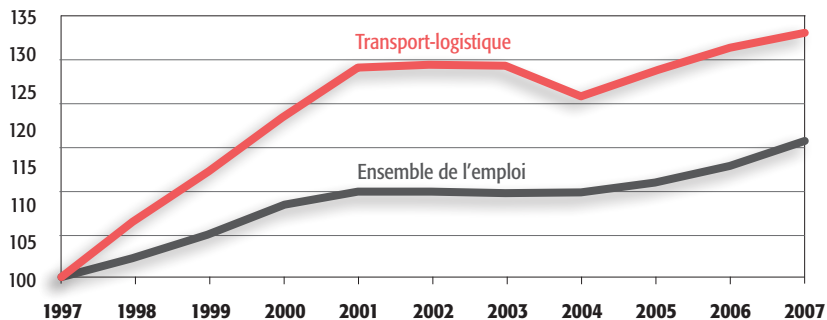
Qu'apprend-on ?

• L'évolution de l'emploi salarié privé

Le nombre de salariés du secteur logistique à l'échelle de la région urbaine de Lyon est de 42 000, soit 4% de l'emploi total. La progression sur les dix dernières années a été forte (+ 33%). Le secteur de la logistique a semblé-t-il aujourd'hui atteint un certain niveau de maturité et son expansion est désormais très liée à la disponibilité de foncier. On dénombre 3 571 établissements dans ce secteur à l'échelle de la région urbaine de Lyon.

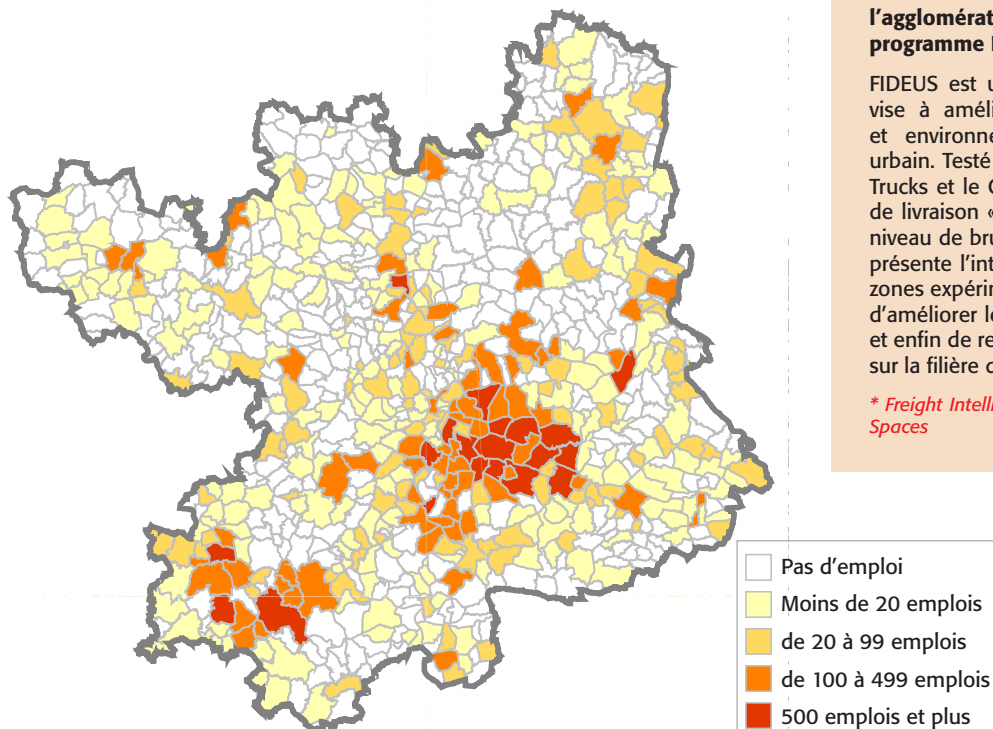
• **Les flux de marchandises transportées en Rhône-Alpes** quels que soient leurs modes atteignent 300 millions de tonnes en 2007. Le transport par modes alternatifs au routier (voie navigable et fer) reste encore peu utilisé (moins de 5% de l'ensemble des échanges). Le Cecim recense 20 entrepôts embranchés fer en 2006 sur le Grand Lyon.

Evolution de l'emploi salarié privé



Source : Unédic au 31 décembre

L'emploi salarié privé dans le transport-logistique en région urbaine de Lyon



Source : Unédic au 31-12-2007

Ce qu'il faut retenir

- 42 000 emplois à l'échelle de la région urbaine de Lyon
- + 33% depuis 10 ans
- 3 571 établissements
- 300 millions de tonnes de marchandises échangées en Rhône-Alpes, dont 285 millions par la route

Exemples de politiques publiques

Le schéma de cohérence logistique 2005-2020

Elaboré en 1997 par la Région urbaine de Lyon et révisé en 2005, il fournit un cadre de référence pour un développement structuré et pérenne de la filière à l'échelle de la RUL. Il met aussi en lumière les grandes tendances et les enjeux des prochaines décennies. Il s'articule autour de six orientations :

- Clarifier les fonctions logistiques recherchées : les cibles.
- Mettre en place les infrastructures clés et favoriser l'intermodalité.
- Organiser l'accueil des fonctions logistiques.
- Identifier les espaces, les protéger de la pression logistique.
- Développer l'animation du cluster.
- Favoriser le développement d'une logistique plus respectueuse de l'environnement.

Un camion de livraison propre, testé sur l'agglomération lyonnaise dans le cadre du programme FIDEUS*

FIDEUS est un projet de recherche européen qui vise à améliorer les performances économiques et environnementales des livraisons en milieu urbain. Testé par DHL, en partenariat avec Renault Trucks et le Grand Lyon, à Villeurbanne, ce camion de livraison « propre » est caractérisé par un faible niveau de bruit et d'émissions polluantes. Ce projet présente l'intérêt pour le Grand Lyon de tester des zones expérimentales dites de « faibles émissions », d'améliorer le contrôle des réglementations locales et enfin de rendre visible la politique du Grand Lyon sur la filière des cleantech (technologies propres).

* Freight Intelligent Delivery of goods in European Urban Spaces

L'agriculture

Contexte

L'agriculture a imprimé sa marque dans l'agglomération lyonnaise, qu'il s'agisse de la toponymie (tel le nom de Vaulx-en-Velin) ou de la structuration des paysages. L'extension urbaine a toutefois progressivement réduit son emprise.

En 2005, les terres agricoles représentaient encore 24 % du territoire du Grand Lyon. Si l'agriculture ne concerne plus directement qu'une faible part de la population active, elle reste le principal mode de gestion des espaces non urbanisés. Sa vocation première est la production de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.

L'agriculture lyonnaise est confrontée à des défis majeurs :

- Une pression foncière soutenue au sein de l'ensemble de l'aire métropolitaine, majoritairement au détriment des surfaces agricoles.
- Un vieillissement de la population agricole, hypothéquant les transmissions d'exploitations : en 2000, deux exploitants de l'agglomération lyonnaise sur cinq déclaraient ne pas connaître leur successeur.

- Un modèle économique fragile, avec une production locale essentiellement céréalière, soumise à une concurrence mondiale.

Des attentes sociétales croissantes sont exprimées (circuits alimentaires courts...), mais ne sont pas nécessairement en phase avec les principales productions agricoles actuelles. L'enjeu est le passage à une agriculture raisonnée, soucieuse de son environnement et de la qualité de ses produits, alliant à la fois compétitivité et maintien d'une fonction nourricière de l'agglomération lyonnaise.

C'est en ce sens que la Communauté urbaine, en lien avec la filière agricole, a choisi de mettre en œuvre une politique agricole délibérée le 13 novembre 2006 et appuyée, notamment, sur les périmètres des « Projets Nature » identifiés dès les années 1990 : des espaces alliant vocation récréative et maintien de tènements agricoles adaptés à une exploitation moderne.



Que prend-on en compte ?

■ La SAU (superficie agricole utile)

Notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

■ L'UTA (unité de travail annuel)

C'est la quantité totale de travail fourni sur l'exploitation agricole par l'ensemble de la main-d'œuvre, qu'elle soit familiale, salariée ou appartenant à des entreprises de travaux agricoles ou à des coopératives d'utilisation de matériel agricole. L'UTA (unité-travail-annuel) équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

■ Exploitation agricole

Unité économique à gestion indépendante assurant une production agricole et dont la dimension minimale est de 1 ha de SAU, ou 20 ares de cultures spécialisées. Il peut aussi s'agir d'une activité suffisante de production, estimée en effectifs d'animaux ou en volume de production.

Limites des indicateurs

Les données actuellement disponibles proviennent des recensements généraux agricoles de 1988 et 2000. C'est pourquoi il est difficile d'observer les évolutions récentes du secteur agricole. Un recensement est actuellement en cours, les données seront disponibles à partir de 2010.

Qu'apprend-on ?

- L'agriculture gère 30% du territoire du Scot (53% au niveau national et 43% à l'échelle de l'inter-Scot). La Surface agricole utile (SAU) a diminué de 15 % sur le territoire du Scot depuis 1988, contre 3% en moyenne en France. L'agriculture reste encore le principal mode de gestion des espaces non bâtis (38% de terres agricoles sur le territoire du Scot, sur 54% d'espaces non bâtis).
- Le territoire du Scot a perdu 41 % de ses exploitations entre 1988 et 2000 (chute de 36% en France) ; leur nombre s'établit à cette date à près de 1 150 exploitations. 33% des exploitations assurent la vente directe.
- On assiste à un phénomène de concentration des exploitations, la taille des exploitations ayant tendance à augmenter. 50% des exploitants ont plus de 55 ans.
- On compte près de 1 450 unités de travail annuel (UTA) sur l'ensemble du territoire du Scot, plutôt concentrées sur le Nord-Ouest et sur la frange sud-est de l'agglomération, soit en moyenne près de 1,2 UTA par exploitation.
- L'essentiel de la production agricole est réalisée par les exploitations du sud-est du territoire et principalement céréalières.

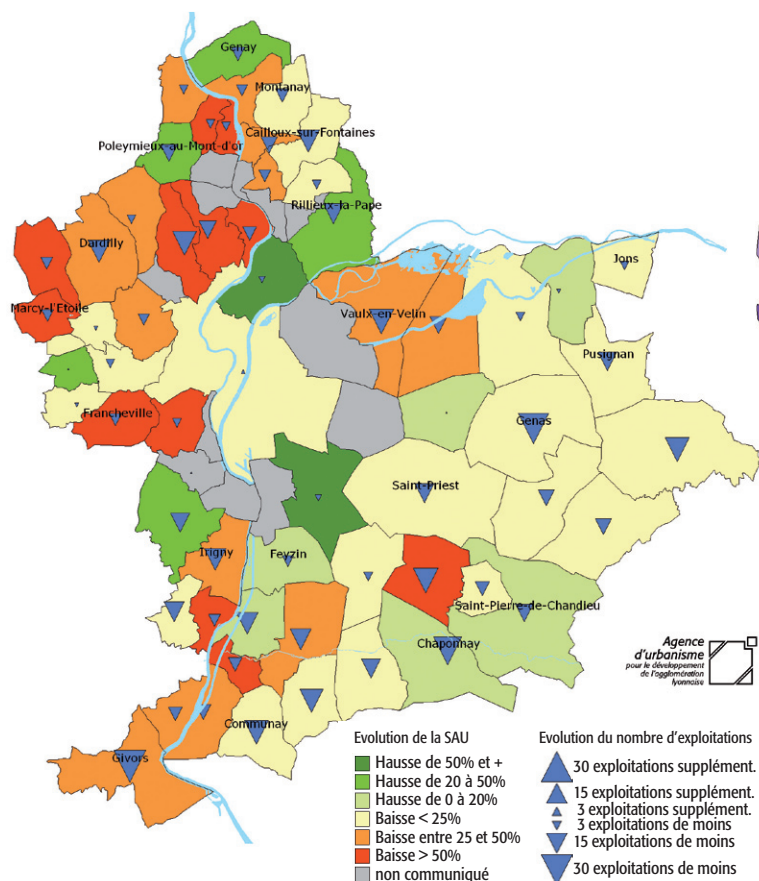
Ce qu'il faut retenir

- 23 000 ha de surface agricole
- Chute de 41% du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2000
- 50% des exploitants ont plus de 55 ans
- 1,2 unité de travail annuel (UTA) par exploitation en moyenne

Circuits courts et associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) : des initiatives qui modifient à la marge l'agriculture du Grand Lyon.

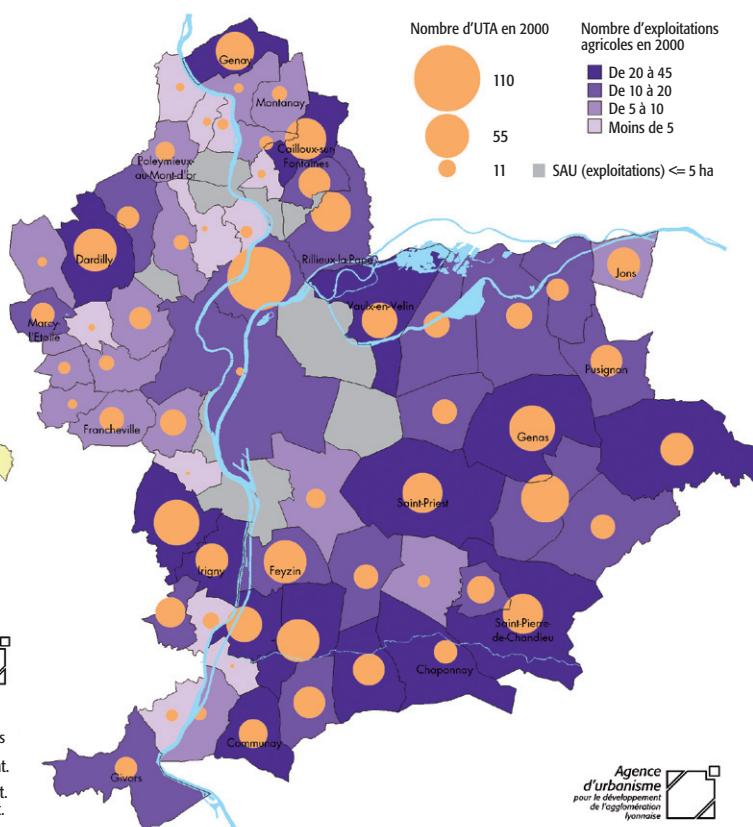
Depuis quelques années, des associations tentent de réduire les circuits de distribution entre producteur et consommateur afin de maintenir une agriculture dans le paysage périurbain et par là même des emplois, de réduire les gaz à effet de serre et de satisfaire les consommateurs. A l'échelle du Scot, on dénombre une quinzaine d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (10 dans le Grand Lyon). Ce nouveau mode de distribution des denrées alimentaires ne représente qu'une infime part du marché agricole, il concerne principalement la culture maraîchère et des exploitations de petite taille.

Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000 dans le Sepal



Source : DRAF - RGA 2000

Nombre d'Unités de travail annuel dans les exploitations du Sepal en 2000



Source : DRAF - RGA 2000

POUR ALLER PLUS LOIN...

Pour s'informer

Transports et mobilité durable : quelles solutions pour demain?

Le moniteur des travaux publics et du bâtiment
du 25/07/2008 - Actes du colloque Paris, avril 2008

Transport, logistique et chaînes productives durables : des enjeux communs

C Blanquart et V. Carbone, Ministère des transports,
Notes de synthèse du SESP n° 168 - Janvier-février-mars 2008

Développement durable et logistique

Cahier n°6 - OPALE - Octobre 2008

Pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle

www.lyonbiopole.org

LyonBioAdvisor, réseau local des sciences de la vie

www.lyonbioadvisor.com